

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



Sommaire

07 Édito

- 08 : Chiffres clés et structure du portefeuille de contrats
- 10 : La gouvernance
- 12 : Le mot du président
M. Bernard Barrère
- 14 : Un modèle économique chahuté
- 16 : Les projets stratégiques se concrétisent
- 18 : Pensons client
- 22 : La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- 26 : Partageons nos énergies
- 31 : Les perspectives 2024



33 Les comptes sociaux de Thémis assurances

- 34 : Thémis assurances et son environnement
- 37 : L'activité et les résultats de Thémis assurances
- 42 : Le rapport du président du conseil d'administration
- 44 : Le rapport du conseil d'administration
- 46 : Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 50 : Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits
- 51 : Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 52 : Les projets de résolutions
- 53 : Les comptes annuels de Thémis assurances
- 54 : Le bilan au 31 décembre 2023
- 56 : Le compte de résultat de l'exercice 2023
- 58 : L'annexe aux comptes annuels 2023

79 Les comptes consolidés Thémis assurances

- 80 : Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 84 : Le bilan du groupe Thémis au 31 décembre 2023
- 86 : Le compte de résultat du groupe Thémis de l'exercice 2023
- 88 : L'annexe aux comptes consolidés 2023

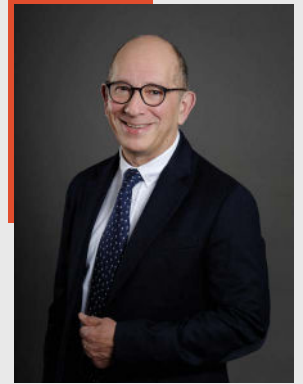
113 : Les 307 agences Thémis assurances



ASSURANCE DOMMAGES :
FACE AUX DÉFIS
CLIMATIQUES ET
ÉCONOMIQUES,
LE MODÈLE MUTUALISTE
SE RENFORCE



/ DANIEL ANTONI /
Directeur général
Thémis assurances



é d i t o

Les grandes tendances qui affectent le modèle économique de l'assurance dommages se sont encore accentuées en 2023. L'inflation du coût des réparations s'est maintenue à un niveau très élevé et supérieur à l'augmentation des cotisations. La sinistralité climatique continue de changer de nature et allie dorénavant fréquence et gravité. Enfin le désengagement de réassureurs se poursuit notamment en matière de couverture des événements naturels.

Les nombreux phénomènes orageux et venteux qui ont émaillé l'année ainsi que les tempêtes de novembre qui ont durement touché nos assurés des côtes bretonnes, normandes et du nord de la France, ont représenté une lourde charge conservée dans les comptes de la société. Il en est de même pour les dommages occasionnés par les épisodes de sécheresse de l'année et l'aggravation de ces sinistres pour les exercices antérieurs. Le caractère durable de ces événements rend indispensable une augmentation des cotisations que nous nous efforçons de limiter au strict nécessaire pour maintenir les équilibres techniques. Nous ne pouvons que saluer la décision du gouvernement d'augmenter la surprime catastrophe naturelle au 1^{er} janvier 2025 afin d'assurer la pérennité d'un régime qui protège au mieux nos concitoyens de périls qui ne pourront que croître avec le réchauffement climatique.

L'utilité sociale de notre métier de mutualisation et de portage des risques de nos assurés est au moins une évidence. C'est encore plus vrai de notre modèle mutualiste qui ne distribue aucun dividende et dont les excédents, les bonnes années, servent à surmonter les mauvaises que nous rencontrons depuis 2 ans et à garantir une forte solvabilité, gage de confiance et de sécurité pour nos assurés.

Des points très positifs de l'année sont également à signaler. Il faut en premier lieu mettre en évidence la satisfaction de nos sociétaires qui n'a jamais été aussi élevée et explique la croissance de l'entreprise structurellement plus élevée que le marché. Bien conseiller nos assurés, les accompagner pendant de très longues années, font partie des convictions partagées par les agents généraux et les collaborateurs de l'entreprise. Nous travaillons sans relâche pour toujours progresser dans ces domaines.

Les équipes de Thémis assurances ont également développé une vraie maîtrise de la conduite de projets complexes. La sérénité du déploiement des solutions Salesforce dans toutes les agences Thémis assurances au dernier trimestre 2023 en est l'exemple le plus probant. L'entreprise se dote globalement de solutions parmi les plus performantes du marché en matière de technologie, de gestion et d'exploitation des données au service de la relation avec nos sociétaires et de l'efficacité du fonctionnement.

Toutes les compétences sont aujourd'hui sollicitées pour répondre aux nombreux défis assurantiels et de transformation, proposer la meilleure expérience pour nos assurés et respecter nos engagements sociétaux.

Je remercie tous les collaborateurs de l'entreprise et les agents généraux de leur mobilisation totale pour la réussite de ces ambitions.

Chiffres clés 2023



1 147 340
contrats
Thélem assurances



436,3 millions d'euros
cotisations acquises
Thélem assurances



356,9 millions d'euros
fonds propres économiques
Thélem assurances



508
collaborateurs
salariés



1 198 185
contrats
groupe Thélem



452,8 millions d'euros
chiffre d'affaires groupe



514 427
sociétaires
groupe Thélem



307
agences dans
59 départements



287
agents généraux

272
courtiers

97%*
DE CLIENTS SONT
SATISFAITS

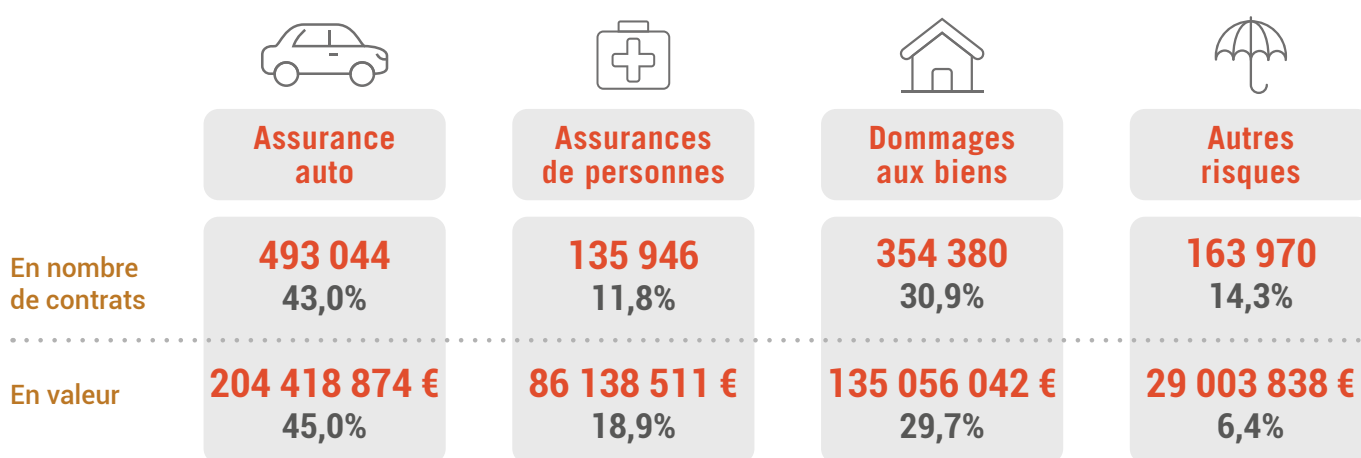
* Données chiffrées issues du
baromètre satisfaction clients 2023.



Agence de Pré-en-Pail (53)



Structure du portefeuille au 31/12/2023



Évolution de la valeur du portefeuille

En nombre de contrats

Fin 2023, le portefeuille Thélém assurances comporte 1 147 340 contrats, en hausse de 28 655 contrats par rapport à l'année précédente. La croissance du portefeuille est de 2,8% sur la part apportée par le réseau d'agents et de 0,6% sur la part apportée par le réseau de courtiers.

Le portefeuille automobile représente 43,0% du nombre de contrats et son évolution est de 3,0%.

Le portefeuille dommages aux biens représente 30,9% du nombre de contrats et sa croissance est de 1,3%.

Les assurances de personnes représentent 11,8% du portefeuille total et augmentent de 3,3%. Enfin, les contrats autres risques progressent de 3,5%.

En valeur

La valeur du portefeuille de risques directs s'élève à 454,6 millions d'euros, en augmentation de 8,4% par rapport à 2022.

(en millions d'euros)

	2023	2022
Assurance auto	204,4	188,3
Assurance de personnes	86,1	79,3
Dommages aux biens	135,1	124,7
Autres risques	29,0	27,1
Total	454,6	419,3



La gouvernance

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations relatives à l'activité de la société, prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement et veille à leur mise en œuvre.

À ce titre, il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Fin 2023, le conseil comptait 10 administrateurs élus par l'assemblée générale et 1 administrateur élu par les salariés. Son organisation et ses travaux sont décrits dans le rapport du président à l'assemblée générale.

Quatre comités issus du conseil sont chargés d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au conseil d'administration : le comité des nominations et des rémunérations, le comité d'audit et des comptes, le comité des risques et le comité stratégique.

Président

Monsieur **Bernard Barrère**

Vice-présidents

Monsieur **Jean-Philippe Horstmann**
Madame **Sylvie Lagourgue**

Administrateurs

Mesdames

Raphaële Cousin
Diane de Fougeroux
Françoise Stoki

Messieurs

Jacques Pascal
Gérard Pouchès
Jean Rochon
François de Vaugelas

Administrateur salarié :
David Boutant



Membres du comité d'audit et des comptes :

Jean-Philippe Horstmann,
François de Vaugelas,
Gérard Pouchès, Jean Rochon

Membres du comité des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux :

Sylvie Lagourgue, Bernard Barrère, Jean-Philippe Horstmann

Membres du comité des risques :

Sylvie Lagourgue, Bernard Barrère, Jacques Pascal

Membres du comité stratégique :

Françoise Stoki, Bernard Barrère, Gérard Pouchès, François de Vaugelas, Jacques Pascal

Administrateurs Thélem prévoyance :

Raphaële Cousin, Diane de Fougeroux, Sylvie Lagourgue, Daniel Antoni, Bernard Barrère, Jean-Philippe Horstmann et Thélem assurances représentée par Pascal Féliot

Monsieur Philippe de Tristan a remis sa démission de ses mandats d'administrateur et de Président des conseils d'administration Thélem assurances et Thélem prévoyance le 29 septembre 2023. La direction et le conseil d'administration le remercient d'avoir servi fidèlement le conseil et l'entreprise depuis sa nomination en tant qu'administrateur puis en tant que Président. Monsieur Bernard Barrère a été nommé Président des conseils d'administration à cette même date.

Les commissaires aux comptes

Titulaires :

Cabinet FIDORG Audit et
cabinet GRANT THORNTON



De gauche à droite :

Jean Rochon, David Boutant, Daniel Antoni, Raphaële Cousin, Françoise Stoki, Jacques Pascal, Sylvie Lagourgue, Jean-Philippe Horstmann, Bernard Barrère, François de Vaugelas, Diane de Fougeroux, Gérard Pouchès.

La direction générale

La direction générale de la société est exercée par Daniel Antoni. Celui-ci s'appuie sur un comité de direction en charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

Directeur Général

Daniel Antoni

Directeur Général Adjoint

Nathalie Rojo

- Secrétariat général de la société et du conseil d'administration
- Audit interne
- Juridique et conformité
- Management des ressources humaines et des relations sociales
- Gestion des compétences et formation
- Marketing client, communication interne et externe
- Lab' d'innovation
- RSE

Opérations d'assurance

Pascal Féliot

- Offre produits et services aux clients
- Actuariat technique
- Souscription
- Partenariats de gestion
- Indemnisation
- Interfin Courtage
- Distribution directe par internet
- Partenariats de distribution

Commercial et Réseaux

Thierry Monnier

- Développement courtage
- Développement agences
- Management des agences en gestion
- Administration des réseaux
- Organisation, contrôle et audit des réseaux
- Centre de formation des agences générales et courtiers

Systèmes d'Information et Moyens Généraux

Marc Lo Bono

- Stratégie informatique, urbanisation et architecture
- Études et développements informatiques
- Production informatique
- Support utilisateurs
- Sécurité
- Moyens généraux

Finances

Christian Martin

- Gestion des actifs
- Gestion immobilière
- Trésorerie
- Cessions et acceptations en réassurance
- Comptes et fiscalité

Risques

Séverine Prin

- Data
- Actuariat Prudentiel et Risques
- Contrôle interne
- Contrôle de Gestion et Pilotage stratégique

Les fonctions clés identifiées dans le cadre de Solvabilité II sont :

Gestion des risques : **Séverine Prin**
Actuariat risques : **Séverine Prin**
Conformité : **Christelle Bourgeois**
Audit interne : **Stéphane Belluteau**



De gauche à droite :

Pascal Féliot, Daniel Antoni, Nathalie Rojo, Marc Lo Bono, Thierry Monnier, Christian Martin, Séverine Prin.





Excellence et résilience face aux défis climatiques et économiques



/ BERNARD BARRERE /
Président du conseil
d'administration

Après une année 2022 fort perturbée par les événements géopolitiques, et notamment le conflit en Ukraine, avec ses conséquences économiques, ainsi qu'une sinistralité climatique particulièrement élevée, nous aurions pu espérer que 2023 se présente sous de meilleurs auspices.

Malheureusement, 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022, pour diverses raisons.

L'inflation, que nous pouvons constater au quotidien comme citoyens ou consommateurs, est toujours présente, même si elle a légèrement diminué. Elle frappe particulièrement notre société d'assurances mutuelle, car des postes comme les matériaux de construction (pour l'habitation), ou les pièces détachées automobiles (pour l'assurance auto), subissent plutôt des croissances de l'ordre de 10%.

Le risque climatique n'a pas faibli en 2023. Vous trouverez des éléments précis dans ce rapport, mais, après la grêle et la sécheresse de 2022, 2023 a connu son lot de tempêtes, et inondations, sans compter beaucoup de sécheresse ; nous cultivons en effet le paradoxe d'années chaudes, humides, et ventées, qui nous procurent tout le spectre des phénomènes climatiques extrêmes.

Par ailleurs, nous avons eu à subir l'impact des émeutes urbaines, ainsi que quelques incendies graves. Dans ce contexte, les réassureurs ont continué leur désengagement, ce qui se traduit pour la société par des coûts plus élevés, et des "priorités" (franchises) plus importantes.

Tout ceci a un impact pour Thélem assurances, et les résultats économiques conduisent à une perte pour la 2e année consécutive.

Toutefois, nous pouvons dégager des points positifs :

L'excellence opérationnelle : grâce à l'engagement des agents généraux et des équipes de l'entreprise, le volume très important de sinistres a été traité dans les délais et à la satisfaction de nos sociétaires (**92% sont satisfaits du traitement de leur sinistre dont 43% extrêmement satisfaits**). Ceci démontre la volonté de notre société de maintenir un service de qualité, même dans des circonstances difficiles.

La solidité financière : malgré l'environnement économique et la sinistralité exceptionnelle, Thélem assurances conserve, à la fin de 2023, un ratio de solvabilité de plus de 200% (ratio de couverture de l'exigence de capital réglementaire par ses fonds propres), supérieur à de nombreux acteurs de la profession, et gage de solidité pour l'avenir.

La nécessité de préserver cette solidité pour le futur nous conduira à poursuivre des augmentations de tarifs nécessaires pour faire face à des événements climatiques que nous pouvons désormais considérer comme récurrents. Le Conseil d'administration et la Direction veilleront à trouver l'équilibre entre la juste augmentation des prix et la compétitivité des produits de Thélem assurances.





Un modèle économique chahuté

Naviguer dans les vents contraires

Les 3 causes d'une charge sinistres dégradée

Inflation, événements climatiques et désengagement des réassureurs : en 2023, le contexte a été particulièrement brutal pour les acteurs de l'assurance.

Tout d'abord, l'inflation a pesé de tout son poids sur le coût des sinistres. Avec des matériaux toujours plus chers, le coût des indemnisations habitation a littéralement flambé. Concernant l'automobile, la hausse des prix sur les pièces détachées et la main-d'œuvre toujours plus onéreuses a également eu des répercussions sur la charge des sinistres.

Ensuite, les événements climatiques notamment les tempêtes Ciaran et Domingos, les inondations dans le nord de la France, ont coûté très cher à la profession et pour les deux premières à Thélem assurances.

Enfin, le niveau d'engagement plus limité qu'auparavant de la part des réassureurs a assombri encore le tableau. Concrètement, les dernières tempêtes n'ont pas été réassurées et donc assumées en totalité par Thélem assurances.

Une inflation record et des impacts pour tous

Si nous revenons plus en détail sur l'impact de l'inflation, certains coûts des indemnisations sont liés à des indices, eux-mêmes corrélés à l'inflation. À ce sujet, l'indice IPEA de la Fédération du Bâtiment est éloquent et éclaire sur le coût toujours plus élevé des réparations et de reconstruction dans le cadre des assurances habitation ou multi-immeubles. Avec environ 15% de hausse des tarifs sur la plomberie-chauffage et près de 20% sur la menuiserie, le coût des sinistres s'en trouve fortement impacté. En 2023 l'inflation aura été globalement de 8% sur les indemnisations liées au bâtiment !

Pour l'assurance auto, la situation est également détériorée par l'augmentation de plus de 10% des pièces de rechange en 2023, les matières premières restant dans le même temps à un niveau élevé. Quant aux pièces à remplacer, elles sont de plus en plus sophistiquées et donc de plus en plus coûteuses. Autre facteur inflationniste, le bond des prix des véhicules d'occasion a pour conséquence un coût réhaussé en cas de destruction complète ou de vol. Résultat : une augmentation de l'ordre de 9% sur les coûts d'indemnisation automobiles en 2023.

Que faire dans ce contexte ? Impacter directement la totalité de la dérive des coûts sur la prime de nos assurés serait irréaliste. C'est pourquoi Thélem assurances a opté pour une approche rationnelle en poursuivant ses actions de maîtrise des coûts. Ces démarches pragmatiques destinées à faire face à la dégradation technique structurelle permettront notamment à Thélem assurances de pratiquer un lissage des augmentations de tarifs nécessaires dans le temps à un niveau inférieur à l'inflation subie.





De leviers pour maîtriser les coûts

Limiter les effets de l'inflation

Permettre aux clients de continuer à s'assurer est la première des protections. C'est pourquoi Thémis assurances met un point d'honneur à garantir une couverture permanente à un tarif acceptable, et ce, quoiqu'il arrive. Dans le contexte inflationniste actuel, cela nécessite volontarisme et inventivité pour mettre en place les leviers permettant de réduire la charge des sinistres.

Parmi ces leviers figure notamment la lutte contre la fraude. Le service dédié de Thémis assurances agit au quotidien pour améliorer la détection et concevoir de nouveaux outils performants. Autres initiatives à l'efficacité tangible pour abaisser les coûts : inciter systématiquement les assurés à s'orienter vers les partenaires de Thémis assurances, mais aussi améliorer les process pour tendre vers une plus grande rigueur technique. L'internalisation de l'expertise pour les petits sinistres habitation s'avère, elle aussi, très efficace. Celle-ci a permis à la fois d'abaisser les délais d'indemnisation de 7 jours ouvrés à 48 heures après réception de la déclaration et de multiplier par deux les cas de gré à gré, avec d'importantes économies à la clé.

L'agrégation de ces leviers joue un rôle majeur pour modérer les hausses tarifaires en dessous de l'inflation subie, sans abaisser la satisfaction client et même souvent en l'améliorant.

En outre, la capacité d'anticipation et la rigueur de gestion de Thémis assurances ont permis de limiter les effets de la conjoncture défavorable en réduisant fortement les coûts de fonctionnement rapportés aux cotisations.

Malgré tous ses efforts pour absorber les effets de cette conjoncture dégradée, Thémis assurances doit faire face à des résultats en baisse, et ce, même si l'équilibre financier reste bon.



Les projets stratégiques se concrétisent



Shiva, c'est parti !

Un lancement minutieux

Après les nombreux travaux réalisés en 2022 et début 2023, le nouveau poste de travail Shiva, basé sur la solution Salesforce, a été déployé sur une douzaine d'agences pilotes en juin. Ce test grandeur nature a permis d'ajuster certains points afin de « coller » au maximum aux attentes des utilisateurs.

Une fois ces optimisations réalisées, de septembre à décembre 2023, les 300 agences Thélem assurances ont basculé dans l'univers Shiva en 4 vagues successives, chacune d'elles se déroulant sur 6 semaines. Afin d'être fin prêt le jour J, chaque agent et conseiller a suivi 8 modules de formation en e-learning, puis une formation en présentiel pour mettre en pratique les connaissances emmagasinées lors de l'e-learning.

Fruit d'une préparation minutieuse par une équipe multi-directions, la conduite du changement a été pensée dans ses moindres détails. Résultat : un lancement parfaitement réussi pour Shiva !

Un accompagnement rassurant

Thotem, le service de formation du réseau, ainsi que des collaborateurs de différents services appuyés par les inspecteurs commerciaux, ont accompagné sur le terrain les agents et conseillers au fil du déploiement. Ils ont pu ainsi répondre aux différentes questions et consolider la prise en main de l'outil sur le terrain. Parallèlement, une cellule d'assistance téléphonique dédiée a été mise en place pour renseigner et orienter les utilisateurs via un numéro unique.

Shiva, une prise de poste réussie !

Aussi bien du côté des agences que du siège, les retours ont été très positifs. Le potentiel de la solution Salesforce a été d'emblée unanimement identifié. Parmi les points les plus appréciés : l'intuitivité de l'outil, la vision globale du client ou encore la fluidité.

Après le succès de cette mise en service, des évolutions verront le jour en 2024 afin de tirer pleinement parti de Shiva. Par exemple, des outils de pilotage faciliteront le management en agence. La vision 360° du client, associée aux fonctionnalités d'interaction à venir et aux solutions marketing intégrées, permettront de fournir un conseil optimum au service de la satisfaction client.

Oui, Shiva est décidément plein de promesses, aussi précieux pour les agents et les métiers du siège que pour les assurés. Très souple et évolutif, cet outil à forte valeur ajoutée saura s'adapter à tous les nouveaux besoins et constituera l'un des éléments clés de la conduite du changement au sein de l'organisation.

Isis, réinternaliser la prévoyance

En route pour la prévoyance 100% Thélem assurances !

Il y a 10 ans, Thélem assurances prenait le virage de la prévoyance en créant une filiale dédiée et en s'appuyant sur un partenaire externe. Cette décision a permis d'élargir la gamme des produits proposée aux clients et apprendre progressivement ce nouveau métier. Après cette période de collaboration, la société a décidé de passer à la vitesse supérieure en internalisant les solutions de prévoyance : c'est ainsi qu'est né le programme nommé ISIS en interne.

La Temporaire Décès pour se lancer...

Soucieux d'intégrer ces nouvelles compétences de façon rationnelle et graduée, l'entreprise a opté, en guise de démarrage grandeur nature, pour la Temporaire Décès. Ce produit « de base » de la prévoyance, simple à souscrire mais à fort potentiel, a permis aux équipes de se jauger sur divers points essentiels : souscription, indemnisation, mais aussi techniques fiscales et comptables.

Ce tournant majeur a nécessité la création d'une nouvelle entité de gestion au sein des systèmes d'information. Au total, ce programme d'envergure mobilise 80 collaborateurs tous services confondus. Les premiers pas ont été encourageants, au point de décider d'intégrer la Cellule d'Acceptation Médicale en interne. Pour cela, Thélem assurances va travailler avec un médecin conseil afin de créer ladite cellule et la fera évoluer par la suite.

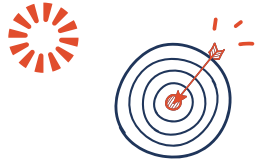
Engagement, professionnalisation et dématérialisation

L'accent a été mis sur la montée en compétences des équipes, mais aussi sur la mise en place d'une deuxième bulle de confidentialité renforcée au regard des données médicales à traiter.

Aujourd'hui, avec une équipe mature et impliquée, tout est réuni pour lancer un lot pilote avec pour objectif une mise en production en juin 2024. Au-delà de la migration du portefeuille, la Temporaire Décès intégrée sera de surcroît dotée d'offres personnalisées et de nouvelles options de couverture, comme l'aide aux aidants et les maladies redoutées. En outre, la dématérialisation opérée avec succès sur les contrats IARD sera dupliquée sur la Temporaire Décès, favorisant un parcours simple et facile pour les assurés.

Viendront ensuite les contrats Prévoyance Professionnelle à horizon 2025 et Vie entière fin 2026. En attendant, la mise sur orbite de la première Temporaire Décès 100% Thélem assurances sera riche d'enseignements...





Pensons client : ancrer la culture dans les pratiques

 Pensons
client

Un programme qui donne le cap à tous !

Enchanter les clients constitue un des 6 axes stratégiques de Thélem assurances. Pour atteindre ce haut degré de satisfaction, la société se donne les moyens de son ambition en déployant le programme intitulé Pensons client !

Impliquant aussi bien le siège que les agences, ce mot d'ordre commun instauré depuis 2022 pour « booster » la culture client Thélem assurances vise notamment à faire prendre conscience à chacun de son impact sur la satisfaction client finale. Car pour vouloir et pouvoir donner le meilleur, il convient de se situer dans la chaîne de valeur.

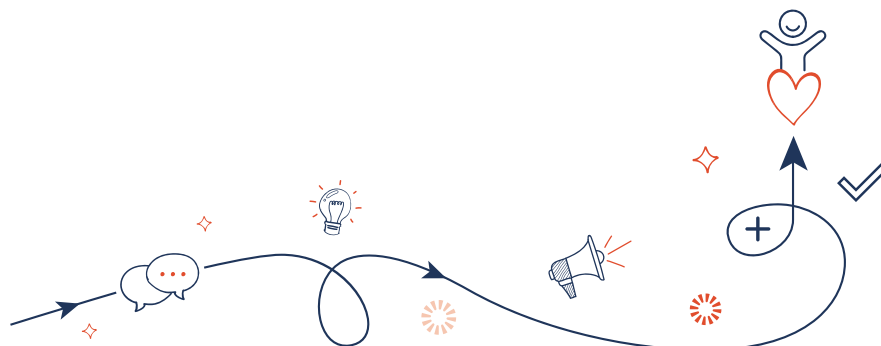
Pensons client est à la fois un laboratoire d'idées et un écosystème produisant régulièrement de nouvelles actions, autour de l'orientation client individuelle, l'impulsion stratégique, les routines managériales et les processus / outils.

Sur tous ces sujets, Thélem assurances est passée à l'action de façon dynamique en 2023.

2023, l'accélération

L'orientation clients de Thélem assurances est bonne, le diagnostic de maturité réalisé en 2022 l'a démontré. Pour autant l'entreprise ne souhaite pas se reposer sur ses acquis et veut encore progresser en s'appuyant sur ce socle de qualité. Son objectif est clair : devenir une des entreprises référente en la matière sur le marché en installant une vraie préférence de marque.

Forte de ces convictions et de ces ambitions, Thélem assurances a lancé en 2023 le deuxième étage de la fusée Pensons client. Résultat : une accélération à tous les niveaux !





Tous concernés par le client !

Parmi les nombreuses actions menées, l'orientation client individuelle a fait l'objet d'une attention particulière, à travers notamment une formation intitulée La Fresque du Client, destinée à l'ensemble des salariés. Les règles du jeu ? Identifier les déclencheurs à l'origine de la culture client, analyser les comportements qui en découlent, déceler les bénéfices que le client et l'entreprise en retirent et enfin prendre des engagements personnels.

Animée par des facilitateurs internes, cette fresque qui n'est pas sans rappeler dans son format celle du climat en version clients, se veut décorrélée de toute notion hiérarchique, réunissant des groupes mixtes interdirections. Notons que cet exercice se déroule de façon ludique et participative, à mille lieux des formations classiques. Ce n'est pas un hasard si le retour global des 450 collaborateurs formés en 2023 est particulièrement positif...

En parallèle, un groupe d'agents a participé à la co-construction d'un programme de renforcement à destination du réseau avec un premier pilote lancé fin octobre 2023. Comme pour la formation, la méthode est résolument différenciante et motivante : tous les agents reçoivent chaque mois pendant 6 mois une box contenant différentes activités à réaliser avec leurs conseillers.

Et parce que la voix du client ouvre la voie de sa satisfaction, une communication Pensons client spécifique véhicule régulièrement des verbatims clients, mais aussi des chiffres clé. Organisée fin 2023, « La Semaine du client » durant laquelle de nombreuses animations ont été proposées, est venue parachever une année centrée autour la satisfaction client.

Pensons client sur tous les fronts !

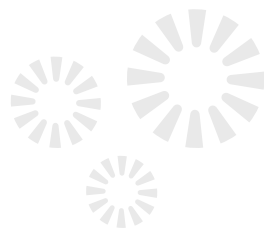
Les autres thématiques ont également été mises à l'honneur à travers de multiples initiatives ciblées. Ainsi, pour faire décoller le volet « Impulsion stratégique », un réseau de facilitateurs a été créé, composé de managers issus de l'ensemble des directions. Sa mission : essaimer la culture client, l'intégrer dans les pratiques et plus globalement animer la dynamique dans les métiers en tenant compte de leurs enjeux spécifiques.. À travers de rencontres mensuelles entre facilitateurs, une vraie dynamique collective s'est créée autour de ce projet.

Les routines managériales orientées spécifiquement autour de la prise en compte du client ont quant à elle été traitées sous forme de guide, réalisé et testé par les facilitateurs. Ce précieux document sera déployé à tous les managers en 2024. Les fiches métier ont également été revues afin d'y intégrer la dimension orientation client, soutenant ainsi l'engagement de l'entreprise.

Concernant les processus et outils, une étape cruciale a été franchie avec le déploiement du socle informatique du programme Shiva, destiné à offrir à toute la communauté une vision client 360° partagée en temps réel.

En 2024, Pensons client à chaque instant pour se rapprocher un peu plus de l'excellence.





Nouveau concept d'agence, nouvelle expérience client



L'humain au cœur

La crise sanitaire a renforcé la conviction profonde de Thélem assurances : mettre l'humain au cœur de la relation client est plus que jamais primordial et différenciant. Même si celle-ci est aujourd'hui hybride avec le développement du digital, les assurés plébiscitent encore et toujours les rencontres en face à face.

Les évolutions sociétales ont raréfié les contacts. C'est précisément pour cette raison qu'il y a plus que jamais besoin d'un espace pour recréer du lien et faire la différence face à la concurrence. Les deux priorités qui ressortent des enquêtes clients sont le besoin de transparence et de pédagogie et c'est en agence que ces deux piliers de la confiance se façonnent. Le réseau de proximité et le maillage national de Thélem assurances constituent des atouts décisifs.. Pour autant, le modèle de l'agence doit évoluer et c'est dans ce cadre que le projet « nouveau concept d'agence » a été lancé.

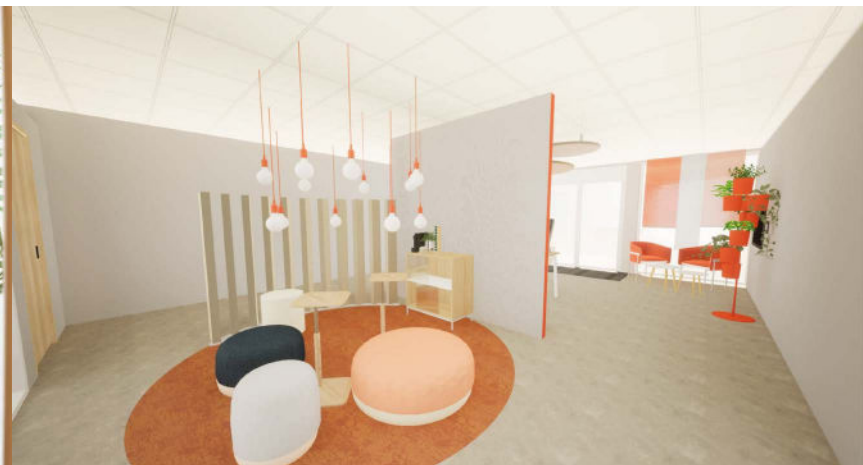
Une question d'équilibres...

L'agence repensée doit servir les attentes des clients, des agents et des conseillers. La notion de « symétrie des attentions » s'est donc imposée dans ce projet pour satisfaire toutes les parties. Les retours d'expérience ont permis aux équipes commerciales, marketing & communication et informatiques de collaborer de façon transversale et de formuler un ensemble de recommandations avec l'équilibre pour maître-mot.

Équilibre entre identité de marque et identité locale pour conférer un caractère affirmé à chaque agence où qu'elle se trouve sur le territoire.

Équilibre entre les différents espaces pour échanger avec les clients et les espaces de travail des équipes de l'agence.

Équilibre enfin entre une volonté d'avoir une forte visibilité de nos agences tout en favorisant une sobriété énergétique généralisée.





Accompagner les agents dans le changement

Nouvelles agences, déménagements, rénovations : depuis le dernier trimestre 2023, les agents, séduits par le nouveau concept ont candidaté en nombre pour faire partie des agences pilotes. Pour accompagner les agents, Thélem assurances met en face de chaque projet une équipe de conception attirée, créant ainsi une cohérence des espaces au niveau national.



Univers coloriel



Base neutre

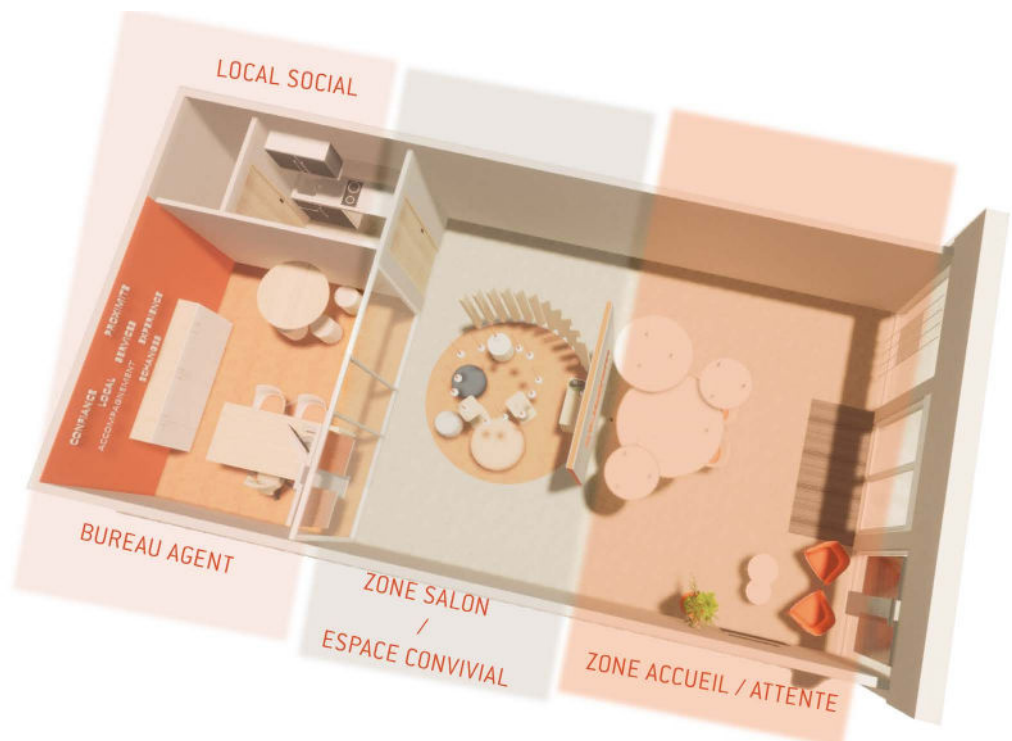
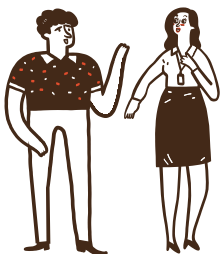
Accessoirisation

Chaleureux

Peps

Lieux de vie

Projets 3D





RSE : la montée en puissance de Thélem assurances



Une stratégie arrivée à maturité pour servir les ambitions

L'engagement RSE de Thélem assurances repose sur une stratégie cadrée construite progressivement depuis deux ans. Des choix forts lui ont permis de franchir un cap, à l'image de son entrée en 2023 dans le Réseau France du Pacte Mondial de l'ONU, la plus grande initiative volontaire de RSE et de développement durable au monde.

Faire partie de cette prestigieuse institution confère à Thélem assurances de nombreux atouts : l'accès à une source d'informations unique, la capacité de renforcer ses ambitions RSE ainsi que l'opportunité d'échanger des expériences. Au sein du Pacte mondial, Thélem assurances a ainsi rejoint un groupe de 30 entreprises françaises aux domaines d'activité hétérogènes afin, notamment, d'optimiser sa méthodologie sur les processus d'analyses et de constituer, ensemble, une boîte à idées RSE.

Autre étape majeure pour affiner sa stratégie RSE : un deuxième bilan carbone plus exigeant et exhaustif sera délivré mi-2024. Les résultats permettront d'identifier avec acuité les leviers pour poursuivre la trajectoire de réduction des émissions. Thélem assurances continue également de publier sur un rythme annuel, et sur la base du volontariat, un rapport ESG Climat qui permet une mesure précise de l'impact environnemental de ses investissements, mobiliers et immobiliers.

Enfin, le futur reporting Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) répondant aux critères édictés par la Commission européenne, permettra d'harmoniser le reporting extra-financier, mais aussi de faciliter l'accessibilité des données, à partir de 2026.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La stratégie et la trajectoire RSE de Thélem assurances désormais clairement définies offrent un cadre solide pour améliorer son impact positif au service des ODD.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Depuis 2023, Thélem assurances est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Pacte mondial des Nations Unies et de ses Dix principes autour des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Mieux se connaître et s'ouvrir aux autres pour mieux agir

Parce que l'excellence RSE passe aussi par une meilleure connaissance de ses parties prenantes, Thélem assurances a mené l'année passée de nombreuses opérations de récolte de données en interne.

L'enquête réalisée auprès du réseau d'agents a ainsi permis de confirmer l'intérêt sur le sujet RSE et d'évaluer leurs priorités en la matière. Il en ressort une adhésion très marquée sur l'engagement en faveur du territoire, notamment les partenariats et achats locaux, mais aussi sur le bien-être de leurs collaborateurs. Des informations essentielles à l'heure de coconstruire la trajectoire RSE du réseau d'agences.

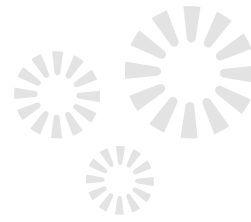
Une autre enquête consacrée aux habitudes de déplacements des collaborateurs sur leurs trajets domicile-travail a rencontré un vif succès. Avec 320 participants sur 488 salariés sollicités, les résultats sont donc particulièrement représentatifs et l'acquisition de ces données permettra de déterminer les actions adaptées pour favoriser les transitions et abaisser les émissions.

Dans la même optique de « verdir » les déplacements, des groupes de travail ont été menés auprès des collaborateurs itinérants. Les informations récoltées, en cours d'analyse, donneront des pistes pour challenger et modifier les modèles de mobilité professionnelle pour aller vers toujours plus d'éco-responsabilité.

Thélem assurances s'est aussi ouverte sur l'extérieur pour s'inspirer et partager les bonnes pratiques RSE. C'est le cas avec Cap RS'O, un organisme monté conjointement avec des entreprises orléanaises, à la fois boîte à idées et réseau d'influence pour encourager les entreprises à « faire » toujours plus de RSE. Dans une même optique d'échanges de bonnes pratiques, Thélem assurances collabore avec d'autres acteurs du secteur de l'assurance dans le cadre de groupes de travail de France Assureurs.

Ces démarches menées à l'interne et à l'externe ont permis de nourrir et consolider les savoirs et de renforcer les convictions RSE.





Matérialiser les progrès par des actions concrètes

La stratégie RSE fournit une précieuse feuille de route à Thélem assurances, capable aujourd'hui d'identifier ses forces, de hiérarchiser les enjeux et de structurer ses actions. Si tous les ODD pourront être concernés par de potentielles actions, certains sont naturellement plus au cœur de la stratégie du fait de leur lien fort avec l'activité.

Concrètement, voici quelques actions qui ont été engagées ou qui le seront en 2024, chacune poursuivant un ou plusieurs ODD, indiqués(s) en introduction de chaque projet.



L'enquête menée sur les déploiements domicile-travail des collaborateurs a débouché sur un **Plan Vélo** qui sera finalisé en 2024. Le but est de sensibiliser et de faire tester de nouvelles pratiques. Des vélos électriques et classiques sont d'ores et déjà mis à disposition au siège ainsi qu'un accès à un atelier de réparation.



Le premier bilan carbone a permis d'établir un plan de sobriété. Parmi les projets de rénovation et de construction envisagés, Thélem assurances a pour ambition de créer plus de 1500 m² d'ombrières sur ses parkings. La production de chaleur fournie de ces panneaux solaires correspondrait à 30% de la consommation totale. Tout sauf anecdotique...



Une étude a été menée à l'été 2023 dans la salle des serveurs informatiques, en collaboration avec les fabricants. Celle-ci a démontré qu'il était possible d'abaisser sans risque la température de la climatisation de 21 à 26 degrés. Résultat : des économies à la clé et un niveau d'émission de Co2 divisé par 5 !



Thélem assurances poursuit son engagement citoyen, notamment à travers le soutien au projet EMOJI de la Fondation Orléans (cf p.25).



MÉCÉNAT

Fiers de soutenir le projet EMOJI de la Fondation Orléans !

La forte implication RSE de Théléme assurances se traduit par un engagement citoyen permanent, caractérisé notamment par des actions de mécénat. Depuis 2019, Théléme assurances est l'un des membres fondateurs de la Fondation Orléans, dont la mission est de faire émerger des initiatives favorisant l'égalité des chances sur le territoire orléanais.

En 2023, ce partenariat prend une nouvelle dimension avec le projet « Engagement des Mécènes Orléanais pour la Jeunesse et l'Insertion » ou EMOJI, conçu avec Break Poverty Foundation, l'une des seules organisations humanitaires à œuvrer sur les causes profondes de la pauvreté.

L'objectif consiste à soutenir pendant trois ans 14 projets associatifs porteurs de solutions face aux difficultés rencontrées dans les domaines de la petite enfance et la parentalité, le décrochage scolaire et l'orientation ainsi que l'accès au premier emploi. Au bout du compte, 3 300 jeunes bénéficieront de cet accompagnement d'envergure. Théléme assurances leur souhaite succès et réussite !



Un important travail a été réalisé en matière de « sobriété informatique ». Cela commence par le choix de nouveaux postes de travail moins énergivores, la modification des paramètres (ex : les ordinateurs s'éteignent automatiquement la nuit), et aussi le traitement des matériels en fin de vie. Sur ce dernier point, Théléme assurances travaille avec l'entreprise adaptée ENVIE qui récupère et valorise les équipements. De plus, l'association a reçu plus de 200 ordinateurs en excellent état devant faire l'objet d'un renouvellement.



Théléme assurances investit de plus en plus dans des obligations vertes et des projets d'infrastructures qui encouragent la transition énergétique. L'actif forestier est également géré de façon durable, en témoigne les nombreux labels « green » obtenus. Le document ESG Climat fera largement état de cette tendance financière vertueuse.



Autre action intégrant cette fois-ci tous les ODD : la formation de 100% des collaborateurs aux enjeux RSE d'ici à fin 2024. Les modules de sensibilisation sont prêts, reste à diffuser l'information et les bonnes pratiques auprès des intéressés !



Partageons nos énergies

Renforcer les équipes et les compétences



Un marché de l'emploi difficile

Le marché global du travail s'est tendu. D'un côté l'augmentation des offres diffusées par les employeurs à la recherche de talents, de l'autre le phénomène de «grande démission» (cette vague de travailleurs quittant leur emploi). Les questions écologiques et les événements géopolitiques amplifiant le phénomène.

Aujourd'hui, alors que le taux de chômage diminue, les candidats et salariés sont de plus en plus exigeants et les entreprises doivent s'adapter. Dans cette période complexe, Thélem assurances a su agir et réagir.

Parce que l'on ne recrute plus comme avant, le processus RH s'est adapté. Recruteurs et managers, en partenaires sensibilisés à ce nouveau contexte, ont adapté leur attentes (se tourner vers des profils différents, pas forcément issus du monde de l'assurance) et ont modifié les vecteurs pour approcher les candidats... Finalement, s'ils ont pour certains mis plus de temps, les recrutements se sont clos par des embauches. Thélem assurances a pu attirer et former de nouveaux talents. Une nouvelle fois, le partage d'énergies a payé.

L'intérêt d'une marque employeur solide !

Thélem assurances s'est appuyée une marque employeur forte construite grâce aux contributions de collaborateurs salariés ainsi que d'agents généraux. Cette énergie se veut collective fédératrice, inspirante et motivante, mais aussi attractive pour séduire les nouveaux talents dans tous les métiers. L'action des ressources humaines, de l'équipe communication et des managers qui recrutent est de rendre cette énergie visible pour les candidats à toutes les étapes de contact avec eux.

Demain, les ambassadeurs...

La culture d'entreprise a également porté ses fruits, les nouveaux arrivants renvoyant très exactement l'image que Thélem assurances souhaite véhiculer. Cette adhésion aux valeurs Thélem assurances est l'une des raisons qui a poussé les équipes ressources humaines et communication à exploiter cette « puissance d'appartenance ». Un nouveau statut d'ambassadeur-promoteur est en train d'émerger pour apporter encore plus de proximité et de concret pour encourager les candidats à rejoindre les équipes Thélem assurances. L'objectif de la démarche est d'apporter ce « petit plus » qui fait basculer la décision. Les ambassadeurs feront dès 2024 partie intégrante du processus d'embauche.



Investir dans l'avenir !

L'univers assurantiel évolue à vitesse grand V, les projets internes se multiplient et sont de plus en plus ambitieux. Dans ce contexte, Thélem assurances a déployé début 2023 un vaste programme de montée en compétences dédié au management de projets. Celui-ci a pour but de perfectionner les équipes, développer les expertises et fournir les clés d'un pilotage optimum pour accompagner les transformations en cours et à venir.



Une approche individualisée

Une série de modules de formation a ainsi été identifiée pour couvrir tout le spectre des compétences attendues pour des rôles allant de la simple participation en tant qu'acteur d'un projet à celui de pilotage d'un projet ou d'un portefeuille de projets.

Les ressources humaines, en étroite collaboration avec les managers de la DSI, ont réalisé en amont un inventaire détaillé des compétences nécessaires et validé ensuite les collaborateurs concernés. Cette approche « sur mesure » généralisée s'inscrit dans une logique de cohérence, visant à renforcer les compétences individuelles et collectives en fonction des besoins de chacun.

En parallèle, un programme de coaching spécifique a été mis en place avec un partenaire externe, afin de permettre aux chefs de projets de travailler leurs « soft skills » (qualités humaines, émotionnelles, relationnelles et comportementales).

L'investissement massif consenti vise à permettre à tous les collaborateurs coachés de s'épanouir pleinement dans leurs rôles et de gagner en performance.

Des bénéfices concrets

Tous les chefs de projets, à la DSI et dans les directions métiers, se sont ainsi vu proposer des séances de coaching étalées sur 6 à 9 mois. L'emphase a été mise sur le pilotage de projets à travers un accompagnement spécifique permettant d'identifier les pistes d'amélioration, notamment en termes de fluidification des échanges et d'animation d'équipe.

En 2023, les fonctions de direction et de pilotage de portefeuille de projets se sont « greffées » au programme, bouclant ainsi la boucle d'un coaching étendu à une partie essentielle des acteurs de la transformation de Thélem assurances.

Les retours positifs des coachés et des sponsors témoignent unanimement des bénéfices tangibles apportés par ces initiatives, venant ainsi valider la volonté de Thélem assurances de placer le développement professionnel et personnel de ses équipes au cœur du projet d'entreprise.



DigiPass# Challenge

1 MISSION.
4 VALEURS



Digipass, un vrai succès

En 2017, Thélem assurances a lancé une plateforme de digital learning Digipass pour accompagner ses collaborateurs dans leur acculturation... digitale, ce qui fait sens pour une plateforme numérique ! Au fil du temps, Digipass s'est affirmé comme un média d'apprentissage qui compte pour Thélem assurances avec 70% de collaborateurs actifs et 87% s'étant connecté au moins une fois. Les thèmes couverts se sont enrichis, des contenus professionnels et extraprofessionnels cohabitent de façon ludique et des challenges internes sont régulièrement organisés.

L'outil séduit tout le monde, y compris les managers qui peuvent utiliser Digipass comme « boîte à outils » pour sensibiliser leurs équipes sur de nombreux sujets ou pour compléter le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs.

Le catalogue de qualité est régulièrement alimenté, son interface intuitive et son moteur de recherche performant. De plus, les playlists thématiques permettent de choisir les sujets selon ses envies, en toute simplicité. Ce mode utilisateur proche de celui de You Tube ou Netflix est associé à des supports variés - articles, vidéos ou podcasts - permettant à chaque utilisateur de « consommer Digipass » comme il aime, sur ordinateur ou tablette.

Certification : Challenge 4 Valeurs - Saison 1*

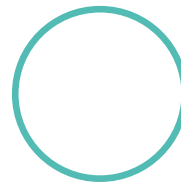


Une nouvelle dimension stratégique

Les Ressources Humaines de Thélem assurances s'appuient régulièrement sur la plateforme pour communiquer, par exemple sur la sécurité informatique ou le handicap.

En 2023, elles ont choisi d'incarner la vision stratégique de Thélem assurances à travers 3 « saisons » dédiées aux valeurs de la marque. La dernière saison qui s'est conclue en décembre dernier, a porté un challenge original et vertueux : chaque lauréat faisait gagner un chèque de 100 euros à l'association de son choix parmi une sélection proposée.

Au fil des années, Thélem assurances s'est dotée avec Digipass d'un précieux matériel d'apprentissage en continu qui constitue également un atout pour informer de façon homogène les collaborateurs sur l'actualité et les orientations de l'entreprise. Prochaine étape sur la plateforme : un module RSE pour sensibiliser au sujet et véhiculer les bonnes pratiques sur cette thématique plus que jamais cruciale. Toujours de façon inspirante, décalée et passionnée.



Tipi, le nouvel intranet

iRéso, merci et au revoir

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, l'intranet iRéso était régulièrement cité dans les enquêtes menées auprès des réseaux de distribution et des salariés parmi les « irritants ». Parfois lent, doté d'un moteur de recherche obsolète, avec des parutions bi-hebdomadaires, iRéso n'était plus en cohérence avec les besoins de l'entreprise et des utilisateurs. Il était nécessaire de lancer un projet de refonte pour bénéficier d'un outil plus actuel, plus approprié et plus performant.

... Place à Tipi !

Porté par l'équipe Communication de marque et interne, en étroite collaboration avec les métiers pour identifier leurs besoins et co-construire l'outil, Tipi abrite l'ensemble des informations destinées à la communauté Thélem assurances.

Mis en ligne en juin 2023, il propose un espace dédié aux réseaux de distribution (agents, conseillers, courtiers) et un autre destiné aux collaborateurs du siège pour offrir à chacun des contenus ciblés. Tout a été pensé pour plus d'efficacité et une expérience utilisateur optimisée permettant de trouver simplement et facilement l'information, notamment grâce à son moteur de recherche très performant.

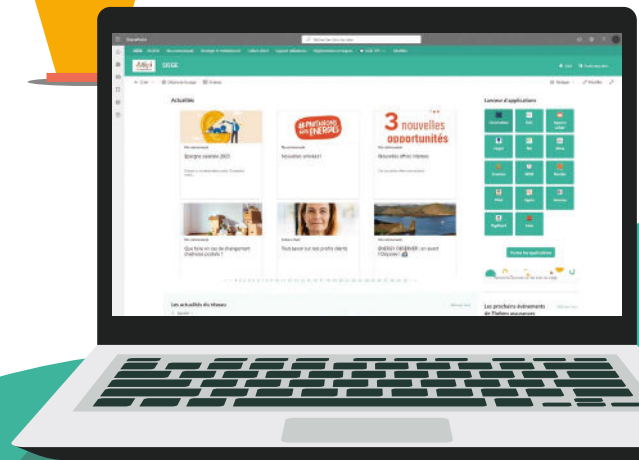
Adopter le réflexe Tipi

Tipi propose d'une part des contenus « froids » via les différents sites qui regroupent les informations essentielles de leur thématique ainsi que les documents utiles, et d'autre part, des contenus « chauds » sous la forme d'actualités qui sont publiées quotidiennement par les métiers, désormais eux-mêmes responsables de leur communication.

Ainsi, un nouveau réflexe s'impose avec une consultation journalière pour ne rien manquer des actualités de Thélem assurances !

Pour que chacun s'approprie parfaitement l'outil, un accompagnement au changement a été réalisé via des sessions de présentation auprès des agents, des conseillers et des collaborateurs du siège. En 2024, la phase d'acculturation se prolongera avec pour objectif une parfaite appropriation de l'outil Tipi par l'ensemble de ses utilisateurs.

Une enquête de satisfaction réalisée en fin d'année 2023 permettra en parallèle de réaliser des ajustements pour parfaire cet intranet nouvelle génération au service de la communication interne.



2024,

UNE ANNÉE DE

RATTRAPAGE TARIFAIRE

ET D'INVESTISSEMENT





Les perspectives 2024

La croissance des cotisations acquises en 2024 devrait être particulièrement élevée. Deux phénomènes se conjuguent en effet, l'accroissement du nombre de contrats en portefeuille lié à la bonne activité des années passées et la hausse des tarifs consécutive au nécessaire rattrapage technique.

En effet, les 2 années précédentes ont été marquées par une inflation très forte des coûts des sinistres, une accélération des fréquences des dommages climatiques cumulée à des événements importants (tempêtes de 2023) ou exceptionnels (grêles de 2022) et par un désengagement brutal des réassureurs.

Ces circonstances adverses ont rudement affecté l'équilibre économique en cumulant décalage entre inflation et hausse des cotisations, dégradation structurelle de la sinistralité climatique au sens large et conservation accrue du risque au bilan de la société. Le retour à une rentabilité normale n'est pas attendu avant 2026.

La solvabilité de la société reste à un niveau très solide. La hausse des taux d'intérêt qui a un impact négatif à court terme sur la valeur du portefeuille financier est utilisée comme une opportunité pour renforcer un portefeuille obligataire de qualité et de bon rendement et effectuer des arbitrages au profit de cette classe d'actif peu risquée.

La société réduit également ses coûts de fonctionnement tout en investissant sur des projets majeurs de transformation. Le premier lot d'implémentation des solutions Salesforce a été livré en 2023 et de nouvelles fonctionnalités sont au programme de l'exercice. Le nouveau système de gestion des activités de prévoyance est en cours de développement et les premiers usages opérationnels interviendront en 2024. Ces nouvelles solutions contribueront au développement des assurances de personnes qui doit être accéléré pour renforcer la diversité des risques assurés au sein du groupe.

Aux cotés de ces 2 grands projets, les efforts de l'entreprise portent sur la transformation data, une attention toujours plus forte à l'égard de nos assurés et, bien entendu, l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs.

Si de plus en plus souvent les dommages occasionnés par les événements climatiques font la une de l'actualité, ils montrent également le rôle essentiel de notre métier. Les équipes de Thélem assurances au siège ou dans les agences sont fières de contribuer à la protection de nos sociétaires et d'y consacrer toute leur énergie.







LES COMPTES
SOCIAUX
THÉLEM
ASSURANCES



Thélem assurances et son environnement

L'environnement économique

L'inflation aura été – pour la deuxième année consécutive – l'un des éléments marquant de 2023. Après des débats sur le caractère transitoire de cette hausse des prix, nous avons entamé l'exercice avec la crainte d'un niveau d'inflation durablement haut.

S'il semble logique que nous soyons entrés dans un cycle d'inflation plus élevé que dans la décennie précédente avec les effets des besoins d'investissements pour la transition énergétique ou encore les troubles liés à une reconfiguration géopolitique, plusieurs composantes ont permis de connaître une forte modération de celle-ci : l'effet de base favorable des prix de l'énergie et la normalisation des chaînes d'approvisionnement.

Aux États-Unis nous sommes passés de 6,4% en janvier à 3,4% en décembre. L'Europe connaît également un fort recul à 2,9% en décembre. La France ressort plus haut avec des prix à la consommation qui ont augmenté de 3,7% également en décembre.

Sur le terrain de l'activité économique, les États-Unis ont – une nouvelle fois – tiré leur épingle du jeu. Alors que de nombreux économistes s'attendaient à une année compliquée flirtant avec la récession, l'activité américaine est restée très vigoureuse. L'activité, l'emploi et les revenus réels continuent de progresser. La croissance du PIB devrait se situer autour de 2,5% soit plus de 2 points au-dessus des prévisions de début d'année.

D'un point de vue budgétaire, le gouvernement américain a continué dans sa lancée expansionniste post COVID 19 avec 7% de déficit fédéral encore en 2023 contre 3,5% dans les années 2010. C'est l'alourdissement de la charge d'intérêt qui a le plus joué cette année après plusieurs années de plans de soutien à l'industrie ou encore à la transition énergétique.

Après avoir vécu l'hiver 2023 avec la crainte d'une pénurie de gaz, l'économie européenne n'a pas redécollé et stagne depuis plusieurs trimestres (+0,6% attendu sur l'année). Pire, L'Allemagne, locomotive traditionnelle du vieux continent subi une récession en 2023 (-0,3%). Depuis 2019, le pays n'a cru que de 1% en cumulé. Le pays a été le plus impacté par la crise énergétique et l'affaiblissement de la croissance chinoise.

La France échappe de justesse à la récession en fin d'année avec un rebond de la production manufacturière et un maintien de l'activité dans les services. Dans tous les cas, la croissance française est de moins de 1%. Les indicateurs avancés tels que les PMI sont restés dans leur zone de contraction toute la deuxième partie d'année.

La Chine a atteint son objectif de croissance 5%, mais les difficultés sont loin de s'estomper. Le pays fait face à deux problèmes structurels majeurs : la démographie et l'immobilier qui pèsent sur la croissance de long terme. Les autorités doivent faciliter l'accès au crédit des acheteurs potentiels et éviter une vague de défaut des promoteurs. Mais la défiance est élevée et la transformation du modèle chinois vers davantage de consommation intérieure peine à se réaliser.

La conjoncture financière

Le marché « Actions »

Après une année 2022 marquée par le retour de la volatilité avec la guerre en Ukraine et le début des augmentations de taux des principales banques centrales, 2023 aura été une année de rebond sur la quasi-totalité des places boursières.

Le début d'année avait pourtant mal débuté puisque la faillite coup sur coup de la Silicon Valley Bank début mars, puis de Crédit Suisse quelques jours plus tard ont réveillé le spectre d'une crise bancaire similaire à 2008.

Passé ces événements, les investisseurs ont été positivement surpris par les publications des entreprises qui ont réussi à maintenir voire augmenter leurs marges dans un contexte inflationniste. Ce sont les révisions des consensus qui ont poussé la première vague de hausse des marchés. Après un retour des craintes au début du 4^e trimestre, les espoirs de baisse des taux ont permis de retrouver les plus hauts.

Les États-Unis se sont pris de passion pour les plus grandes capitalisations technologiques en les renommant les sept magnifiques (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft, NVIDIA et Tesla). Ces mêmes sociétés qui avaient fortement pesé sur la performance du NASDAQ en 2022 (-28%) ont connu un parcours remarquable de +107%. Cette progression est tirée par la performance de la société NVIDIA qui est aujourd'hui le principal vainqueur de la course à l'intelligence artificielle avec ses produits parfois vendus plusieurs milliers de dollars. Ainsi, le NASDAQ 100 a progressé de 55% sur l'année quand le S&P 500 a progressé de 26%.

Bien qu'en progression plus modestes, les marchés européens n'ont pas été en reste. Le STOXX 600 Europe progresse de 17% et le CAC 40 de 20%. Avec des performances de plus de 30%, figurent les secteurs de la distribution, la technologie et les matériaux de constructions. Les valeurs du Luxe qui ont un temps tiré la cote avec de nouveaux records pour LVMH et Hermès ont connu une deuxième partie d'année compliquée.

Si le MSCI Emerging Markets termine avec une progression honorable de +9,8%, les indices chinois ont été à la peine pour la troisième année consécutive, du jamais vu pour l'indice CSI 300 (-11,4%). Après la faillite d'Evergrande en 2021, le secteur immobilier a enregistré un nouveau défaut partiel. Une nouvelle fois, c'est l'Inde qui fait figure de locomotive boursière.



Le marché « Obligations »

Sur les marchés obligataires, les taux de moyen et long terme ont suivi un parcours différent de celui des taux courts. Le taux de l'OAT française à 10 ans a reculé de 3,11% fin 2022 à 2,56% fin 2023. Même phénomène pour l'OAT 5 ans, dont le rendement est passé de 2,90% à 2,23%. Cette baisse des taux est surtout intervenue en novembre-décembre, après un pic sur les taux atteint courant octobre. Aux États-Unis, le taux est resté stable en 2023 mais néanmoins ponctué par un pic de taux atteint mi-octobre à 5%, un niveau plus observé depuis 2007. Néanmoins suite à la publication d'indicateurs macroéconomiques marquant une certaine détente du côté de l'inflation, le taux 10 ans américain s'est par la suite resserré pour atteindre 3.87% en fin d'année.

Sur le compartiment des obligations du secteur privé, les indices crédit ont connu un resserrement significatif au cours de l'année 2023 marqué néanmoins par une forte volatilité courant mars ou les spreads de crédit se sont considérablement élargis suite aux faillites de plusieurs banques régionales américaines telles que SVB et Signature. Ces dernières ont subi des retraits massifs de dépôts au cours du premier trimestre, conséquence d'une défiance majeure de leurs clients au regard des impacts néfastes de la remontée des taux de la FED sur leurs bilans. Au même moment en Europe, l'attention s'est focalisée sur Crédit Suisse qui a été également victime d'une fuite des dépôts et finalement rachetée par UBS. Après ces différents événements idiosyncratiques, les spreads de crédit ont connu un resserrement significatif sur le reste de l'année qui s'est accentué en novembre et décembre dans un contexte de résilience des résultats d'entreprises et de taux de défaut mondial des entreprises relativement faible (en 2023, Indice Main s'est resserré de 32bps et l'indice Xover de 160bps)

Dans ce contexte porteur sur le segment obligataire, les volumes d'émission sur le marché primaire obligataire ont nettement rebondi (+24% par rapport à 2022) avec des volumes en hausse de près de 16% pour les entreprises du secteur privé Investment grade de 104% pour les obligations à haut rendement comparés à l'année précédente.

Le marché « Monétaire »

En 2022, face à une inflation galopante, les principales banques centrales avaient amorcé un resserrement sensible de leurs taux directeurs. L'année 2023 aura été marquée par une résilience de l'économie de nombreux pays développés conduisant les banques centrales à de nouveaux agir sur leur politique monétaire.

Aux États-Unis, le taux directeur de la Fed est ainsi passé d'une fourchette de 4,25%/4,50% fin 2022 à une fourchette de 5,25/5,50% fin 2023. De son côté, la BCE a passé son taux de dépôt de 2,00% fin décembre 2022 à 4,00% fin 2023, soit son plus haut niveau depuis la création de la monnaie unique. Les dernières hausses de taux respectives ont eu lieu en juillet pour la FED et en septembre pour la BCE. Elles ont par la suite décidé d'adopter un statu quo, afin de prendre le temps d'évaluer l'impact de leurs décisions monétaires sur les différentes données macroéconomiques qui ont démontré une certaine accalmie de l'inflation.

Le marché « Immobilier »

En 2023, les investissements en immobilier d'entreprise en France s'établissent à 14,3 milliards d'euros. Ils ont subi une forte baisse de 51% par rapport à 2022 (29,6 milliards d'euros). Dans le détail, ce sont les investissements en logistique qui subissent la plus forte baisse à -63% pour s'établir à 1,8 milliards d'euros suivi par le bureau qui voit ses volumes d'investissements dégringoler à 6,3 milliards d'euros (-56% par rapport à 2022). Seul l'hôtellerie limite la casse avec une baisse de 14%.

Après avoir déjà fortement baissé, les transactions de plus 200 millions d'euros ont été quasi inexistantes (1% du volume). Ce sont les plus petites transactions (jusqu'à 10 millions d'euros) qui ont porté le marché (60%).

La demande placée de bureaux a reculé de 17% par rapport à 2022 et se situe 12% en dessous de sa moyenne décennale.

Les taux de rendement « prime » en bureaux dans Paris QCA ont augmenté de 150 points de base à 4,50% versus 3,00% en 2022. De la même manière, concernant les commerces pied d'immeuble parisiens nous observons une augmentation de 75 points de base à 4,25%. La logistique est également fortement pénalisée avec une décompression plus forte à 85 points de base pour atteindre 4,75%.



L'assurance française 2023

La performance comparée de Thélem assurances

À fin décembre 2023, la croissance des cotisations des assurances Automobile et Dommages aux Biens des particuliers du marché de l'assurance, qui représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de Thélem assurances, progressent respectivement de 5,2% et 5,2% vs 2022.

Il s'agit du chiffre d'affaires des seules sociétés d'assurances relevant du Code des assurances (i.e. : hors mutuelles 45 et institutions de prévoyance).

A fin octobre 2023, l'encours des contrats d'assurance Vie s'élève désormais à 1890 milliards d'euros, en progression de 3% vs 2022 ; les cotisations progressent quant à elles de 5% après un recul en 2022.

À fin décembre 2023, les assurances « santé » et « arrêts de travail » progressent respectivement de 7,9% et 5,8% sur le périmètre global individuel et collectif.

- **En automobile à fin décembre**

Le chiffre d'affaires du marché augmente de 5,2%. La croissance pour les véhicules de 1^{ère} catégorie est de 4,6%. Sur le même périmètre, la croissance de Thélem assurances est supérieure sur la branche (+6,4%), ainsi que pour les véhicules de 1^{ère} catégorie (+6,8%).

- **En multirisque habitation à fin décembre**

Les cotisations augmentent de 5,3%, pour le marché. Sur le même périmètre, la croissance de Thélem assurances est de 7,2%.

- **En dommages corporels à fin décembre**

Les cotisations augmentent de 6,9% pour le marché, dont 7,9% pour la santé (+5,7% pour la santé individuelle). Sur le même périmètre, la croissance de Thélem assurances est de 7,0% sur la santé individuelle.





L'activité et les résultats de Thémis assurances

L'activité globale

Cotisations

La branche automobile représente 44,1% des cotisations acquises et est constituée majoritairement de risques de particuliers. Les dommages aux biens représentent 26,8% des cotisations et se répartissent comme suit :

- 76,9% de multirisques des particuliers,
- 14,1% de risques professionnels,
- 9,0% de contrats agricoles.

Les assurances de personnes qui représentent 18,7% des cotisations, sont pour :

- 85,1% relatives aux assurances santé,
- 14,9% relatives aux garanties de prévoyance.

Enfin, les contrats de dommages et responsabilités diverses, de protection juridique et d'assurance construction, participent pour 8,7% à l'encaissement global de Thémis assurances. Les cotisations acquises afférentes aux affaires directes s'établissent à 428,4 millions d'euros en progression de 6,5%. Les cotisations acceptées sont en augmentation de 21,2% à 7,9 millions d'euros contre 6,5 millions d'euros en 2022 grâce notamment au développement de la filiale Thémis prévoyance. Au global, les cotisations acquises s'élèvent à 436,3 millions d'euros en hausse de 6,8%.

Sinistralité

La sinistralité 2023 est marquée par :

- une forte hausse des coûts des sinistres matériels liée à l'inflation,
- des intempéries tempêtes et grêle,
- des sécheresses successives qui se poursuivent en 2023,
- une forte sinistralité incendie et corporels Auto.

Commissions et frais généraux

Les commissions (79,3 millions d'euros) évoluent en liaison avec les cotisations. Elles représentent 18,2% des cotisations acquises de l'exercice.

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres ainsi que les dotations aux amortissements s'élèvent à 66,6 millions d'euros, soit 15,3% des cotisations acquises. Ils sont constitués pour 55,8% des frais de personnel.

Globalement, le taux de frais généraux, hors charges afférentes aux placements, est en baisse sensible par rapport à 2022.

Réassurance

La réassurance contribue à la réduction de la volatilité du résultat et à la protection du bilan de Thémis assurances.

Cette année, le marché de la réassurance s'est retrouvé dans une situation inédite, avec un durcissement sévère des conditions de réassurance. C'est dans ce contexte que l'entreprise a fait le choix de se doter de la meilleure protection possible sous contrainte budgétaire optimale, tout en renforçant les relations avec ses partenaires clés.

Thémis assurances apporte une vigilance toute particulière au risque de contrepartie à travers la dispersion des placements, mais aussi à la solidité financière des réassureurs et dépôts qu'ils effectuent.

Les traités sont pour l'essentiel sous forme non proportionnelle en excédent de sinistre par risque et/ou par événement, à l'exception de couvertures sur des branches spécifiques, telles que les catastrophes naturelles et les risques attentats.

En 2023, les primes cédées sont en augmentation et s'élèvent à 36,1 millions d'euros, contre 26,0 millions d'euros en 2022.

2023 est marqué par une forte sinistralité réassurée corporelle, et incendie - dont des événements de désordres populaires survenus fin juin en France. De nouveaux épisodes de fortes chaleurs pourraient avoir à nouveau pour conséquence des phénomènes de retraits-gonflements des argiles, activant une sinistralité de catastrophes naturelles. Cela constituerait une sixième année de forte sécheresse sur les sept dernières. De nombreux événements tempétueux et grêloux représentent une charge cumulée significative sur 2023 tout en restant individuellement sous les seuils de protection de réassurance, le niveau conservé dans les comptes est exceptionnellement élevé.

Compte-tenu de ces éléments, le solde en faveur des réassureurs se situe à 1,3 millions d'euros au bilan 2023.

La gestion financière

Trésorerie

Le contexte monétaire a radicalement changé en depuis 2022 sous l'effet notamment des différentes hausses de taux appliquées par la BCE au cours de l'année. Cela a permis à l'équipe d'investissement d'optimiser la poche monétaire en plaçant d'une part la trésorerie court terme sur des supports monétaires auprès d'établissements bancaires à des rémunérations attractives et d'autre part en maximisant les montants placés en laissant uniquement la trésorerie nécessaire aux besoins d'exploitation de la compagnie.

L'équipe investissement a également mis en repo une partie du portefeuille obligataire afin de maximiser le rendement de la poche monétaire augmentant sensiblement la taille du total actif.

À la fin de l'exercice 2023, en incluant les produits monétaires liés aux opérations de Repo, les placements de trésorerie représentaient 20,3% des actifs gérés contre 9,1% fin 2022, en valeur nette comptable.

Obligations et assimilés

A fin 2023, le portefeuille investi en obligations et assimilés représentait 51,4% des actifs gérés, contre 52,7% à fin 2022, en valeur nette comptable. L'actif géré a augmenté avec les opérations de Repo générant une légère baisse de l'exposition obligataire car le contexte de taux observé en 2023 a permis d'investir de manière plus importante que les années précédentes au sein de la poche obligataire au détriment d'autres classes d'actifs tels que l'immobilier et les actions.

Dans un contexte de marché volatil, l'équipe d'investissement s'est focalisé sur la recherche de la qualité que ce soit sur le segment des SSA (Souverains, supra national, agences) ou des émetteurs Corporates. Les investissements obligataires effectués en 2023 se sont portés sur des titres avec un rating moyen AA-. Le maintien d'un niveau élevé de la qualité de crédit du portefeuille obligataire reste une priorité pour Thélem assurances.

En 2023, Thélem assurances a poursuivi ses investissements obligataires sur des émetteurs respectant les critères ESG retenus (Environnemental, Social, Gouvernance) mais a également accru ses expositions sur des émissions tels que des Greens bonds, des social bonds ou bien encore des sustainable linked notes.

Actions et assimilés

Après avoir pris des bénéfices pendant les premiers trimestres de l'année, Thélem assurances a décidé de vendre la totalité du portefeuille d'actions en direct et d'OPC actions liquide en fin d'année.

Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un plan visant à réduire l'exposition aux risques de marché de la compagnie d'assurance alors que les marchés actions étaient à des niveaux de prix et de valorisations élevés.

En revanche, la compagnie a continué d'investir dans des fonds actions protégés qui ont pour but de minimiser la volatilité et le besoin en capital sous Solvabilité II de cette classe d'actifs.

A fin 2023, la part actions et assimilés dans le portefeuille représentait 6,5% contre 13,1% en 2022.

Immobilier

L'équipe de gestion immobilière a poursuivi la réduction de la poche immobilière entreprise en 2022. Un investissement en bureaux dans le cœur de Paris a été cédé au S2 2023 au sein de la SCI Victor Hugo. Elle a également vendu quelques murs d'agences.

À fin 2023, la part de l'immobilier en direct et indirect dans le portefeuille y compris les parts de la SCI Thélem Victor Hugo représentaient 17,4% du total des actifs gérés contre 21,0% en 2022, en valeur nette comptable.



Les résultats financiers

Les revenus récurrents des placements ont augmenté de 31,7% entre 2022 et 2023 et s'établissent à 21,0 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros en 2022. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la hausse des revenus obligataires et monétaires à la suite de la remontée des taux survenue en 2023.

Thélem assurances a procédé à la réalisation d'arbitrages sur l'ensemble du portefeuille de valeurs mobilières et immobilières en tenant compte du contexte des marchés financiers de l'année.

L'ensemble des cessions financières réalisées sur l'année a permis de réaliser un montant de plus-values nettes de 11,4 millions d'euros en 2023 contre un montant de 7,5 millions d'euros en 2022.

Au titre de l'exercice 2023, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation durable à hauteur de 0,4 million d'euros.

Les frais de gestion des placements augmentent de 32,5% entre 2022 et 2023, s'élevant à 6,1 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2022.

• Au global, le résultat financier s'élève à 35,0 millions d'euros contre 15,8 millions d'euros en 2022, la SCI Thélem Victor Hugo ayant distribué un dividende de 11,7 millions d'euros en 2023 contre 2,5 millions d'euros en 2022.

• La fraction des produits de placements nets de charges alloués au compte technique s'élève à 25,5 millions d'euros contre 11,1 millions d'euros en 2022.

• Le stock de plus-values latentes au 31 décembre 2023 s'élève à 97,0 millions d'euros contre un stock de plus-values latentes à 118,0 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une baisse de 17,8% entre 2022 et 2023. Cette diminution est la conséquence des opérations d'arbitrages sur les actifs immobiliers et les actions et la baisse du marché immobilier.

• Cet impact négatif a été en partie compensé grâce la revalorisation de notre portefeuille obligataire avec une progression de 58,3% entre 2022 et 2023 mais également de l'évolution positive de la valorisation des fonds non cotés.



Les filiales et participations

Thélem assurances détient la quasi-totalité du capital des sociétés suivantes :

Interfin Courtage

Le capital social de cette société de courtage d'assurances créée fin 1990 s'élève à 38 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3.001 milliers d'euros en 2023 pour un résultat net bénéficiaire de 311 milliers d'euros.

GSA (Gestion Service Agences)

Cette société a été créée fin 2008 pour regrouper la gestion des agences générales en attente de nouvel agent. Son capital social s'élève à 1.167 milliers d'euros. GSA a réalisé un chiffre d'affaires de 3.146 milliers d'euros en 2023. Le résultat 2023 est déficitaire de 11 milliers d'euros.

SCI Thélem Victor Hugo

Cette société au capital de 63.650 milliers d'euros a été créée fin 2009 pour permettre l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Son chiffre d'affaires s'est établi à 4.147 milliers d'euros en 2023. Le résultat 2023 est bénéficiaire de 9.798 milliers d'euros.

Thélem prévoyance

Cette société au capital de 18.001 milliers d'euros a été créée en 2012 pour permettre la réalisation de toutes opérations d'assurances et de réassurance relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. Son chiffre d'affaires 2023 a atteint 16.967 milliers d'euros. Le résultat 2023 est bénéficiaire à hauteur de 1.552 milliers d'euros.

Ces filiales sont intégrées fiscalement et font l'objet de comptes consolidés.





Les résultats 2023

Les cotisations acquises progressent de 6,8% par rapport à 2022 pour s'établir à 436,3 millions d'euros. La charge de sinistres brute de réassurance atteint 381,5 millions d'euros, en baisse de 3,8% comparé à l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 12,8 millions d'euros contre une perte de 6,9 millions d'euros en 2022.

Ce résultat s'explique principalement par le maintien d'une très forte inflation et une charge exceptionnelle net de réassurance liée aux événements climatiques et notamment tempêtes et sécheresses.

Le bilan

Après incorporation du résultat de l'exercice et prise en compte des droits d'adhésion, les capitaux propres s'élèvent à 211,3 millions d'euros en diminution de 11,8 millions d'euros.

À l'actif, la valeur nette comptable des placements atteint 804,1 millions d'euros contre 677,1 millions d'euros à fin 2022.

Au passif, l'ensemble des provisions techniques brutes s'élève à 711,3 millions d'euros contre 685,1 millions d'euros à fin 2022. Les provisions à charge des réassureurs représentent 141,5 millions d'euros à fin 2023 contre 159,0 millions d'euros à fin 2022.

Les provisions d'égalisation s'élèvent à 21,2 millions d'euros contre 28,3 millions d'euros en 2022.

La marge de solvabilité

Solvabilité II, réforme entrée en application au 1^{er} janvier 2016, impose de nouvelles exigences quantitatives, notamment en matière de fonds propres.

Solvabilité II prévoit deux niveaux d'exigence de capital :

- le capital de solvabilité requis (SCR) qui est évalué en fonction des risques que l'entreprise d'assurance encourt dans son activité,
- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au niveau minimal de fonds propres que l'entreprise doit détenir à tout instant.

Les données de Thémis assurances au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- marge constituée, soit les fonds propres évalués selon Solvabilité II : 356,8 millions d'euros,
- capital de solvabilité requis (SCR) : 177,7 millions d'euros,
- minimum de capital requis (MCR) : 71,9 millions d'euros.

Les fonds propres de Thémis assurances assurent une couverture à hauteur de 200,8% du capital de solvabilité requis (SCR) et de 496,4% du minimum de capital requis (MCR). Les fonds propres diminuent de 4,6% par rapport à l'exercice 2022.

Marge constituée

2023 **356,8**

Capital de solvabilité requis (SCR)

2023 **177,7**

Minimum capital requis (MCR)

2023 **71,9**

Marge de solvabilité. Montants exprimés en millions d'euros.

Le rapport du président du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous rendre compte de la façon dont le conseil d'administration organise ses travaux et des sujets sur lesquels il a travaillé durant l'année 2023.



L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration de Thélem assurances

Programme de travail

Le Conseil adopte un programme de travail annuel et définit un programme de formation des administrateurs. Un point sur le fonctionnement du Conseil est réalisé chaque début d'année en séance. Pour l'année 2023, le fonctionnement ressort globalement très satisfaisant.

Organisation des réunions

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois dont un Conseil restreint au cours de l'année 2023. Le taux de participation est resté très élevé à 97% traduisant la forte implication des administrateurs.

Les membres du conseil d'administration reçoivent toutes les informations utiles à l'accomplissement de leur mission notamment les documents nécessaires à l'étude des sujets à l'ordre du jour (politiques, rapports réglementaires, prévisions de résultat, ...). Ces informations leur sont adressées soit avec les convocations aux réunions soit en séance.

Formation

Conformément aux orientations prises en Conseil, et afin de toujours mieux répondre à leurs missions, les administrateurs ont suivi deux séances de formations en 2023 :

- L'une articulée autour de la réassurance et du changement climatique (réalisation de la Fresque du climat pour comprendre les mécanismes du changement climatique, l'assurance et les risques liés au changement climatique, le champ d'actions de Thélem assurances),
- L'autre sur le Big Data et les apports des données externes à la tarification en assurance.

Conformément à la réglementation et à la politique de gouvernance de la société, un programme de formation initiale est également mis en place pour tout nouvel administrateur. À la suite de son élection en tant qu'administrateur salarié, Monsieur David Boutant a bénéficié de ce programme au cours du dernier quadrimestre 2023.

Les principaux thèmes abordés en Conseil en 2022

Vie Sociale - Gouvernance

- Gouvernance société : nomination du Président, création d'un comité stratégique,
- Suivi des mandats des administrateurs et renouvellement du Conseil,
- Organisation de l'assemblée générale,
- Suivi « compétences et honorabilité » de la gouvernance,
- Montant des droits d'adhésion 2023/2024.



Vie économique, gestion courante et organisation de la société

- Orientations stratégiques de la société,
- Plans d'actions et budgets,
- Résultats techniques et politique tarifaire,
- Évolutions importantes en matière d'organisation ou de gestion,
- Stratégie Systèmes d'Information,
- Suivi de l'exécution de la politique des placements,
- Suivi de l'activité,
- Suivi de la filiale Thélem prévoyance,
- Conventions réglementées entre Thélem assurances et ses filiales,
- Politique de communication,
- Politique de rémunération.

Comptes - Rapports - Politiques - Réassurance - Contrôle Interne – Audit interne

- Résultats prévisionnels de Thélem assurances et de ses filiales,
- Arrêté des comptes annuels de Thélem assurances et de ses filiales,
- Stratégie d'investissement,
- Politique de durabilité et rapport ESG,
- Programme de réassurance et placement,
- Plan d'audit interne,
- Plan d'actions conformité,
- Politiques (gestion de risque, ORSA, gouvernance, sous-traitance ...),
- Rapports réglementaires (solvabilité, réassurance, RSR, fonctions clés, ...).

Les comités spécialisés ayant une mission déléguée par le Conseil

Le Conseil est aidé dans ses missions par quatre comités.

Le comité d'audit et des comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes a pour mission principale d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ce comité s'est réuni trois fois en 2023.

Ses missions ont porté sur l'examen des points suivants :

- Comptes Solvabilité I et Solvabilité II de Thélem assurances et ses filiales,
- Rapports réglementaires (RSR, SFCR, rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable, rapport sur le contrôle interne du dispositif de LCB FT),
- Audition des fonctions clés, vérification de la conformité et audit interne,
- Politiques relevant de sa compétence,
- Plan d'audit, résultats des missions d'audit et suivi des recommandations,
- Rapport du DPO,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- Synthèse d'intervention finale des commissaires aux comptes,
- Politique LCB FT.

Le comité des risques

Le comité des risques a pour mission principale le suivi de tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Le comité des risques s'est réuni deux fois en 2023.

Ses missions ont porté sur l'examen des points suivants :

- Rapport ORSA,
- Politiques relevant de sa compétence,
- Tableaux de bord risques financiers et de souscription,
- Audition des fonctions clés actuarielle et gestion des risques.

Le comité des nominations et rémunérations des mandataires sociaux

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au conseil d'administration sur la politique générale de nomination et de rémunération des administrateurs et du Directeur Général.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2023.

Ses missions ont porté sur l'examen des points suivants :

- Gouvernance société,
- Suivi des mandats des administrateurs et renouvellement du conseil,
- Composition des comités,
- Examen des documents de gouvernance (politiques et rapport),
- Proposition de l'enveloppe globale des indemnités d'administrateur,
- Situation du Directeur Général.

Le comité stratégique

La création de ce comité a été validée lors du conseil d'administration du 24 novembre 2023. Il est composé de 5 membres et a pour objectif de renforcer l'implication du conseil sur les sujets stratégiques de la Société.

Bernard Barrère
Président du conseil d'administration

Le rapport du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Notre rapport d'activité vous a présenté les ambitions et actions entreprises au cours de l'année 2023 ainsi que notre environnement économique et financier.

Le rapport du conseil d'administration a pour objectif :

- de synthétiser les éléments essentiels des comptes de la société et du groupe de l'exercice qui s'est clos le 31 décembre 2023,
- de rappeler les perspectives essentielles de la société et du groupe,
- de présenter les résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.



Les comptes sociaux de Thélem assurances

En ce qui concerne les produits

- Les cotisations émises nettes d'annulations s'élèvent à 437,2 millions d'euros et les cotisations acquises à 436,3 millions d'euros,
- Le produit global des placements nets s'élève à 35,0 millions d'euros.

En ce qui concerne les charges

- La charge brute de sinistres, incluant les frais de gestion afférents, s'est élevée à 380,4 millions d'euros.

En ce qui concerne les résultats

- Le compte de résultat technique présente un solde négatif de 26,0 millions d'euros.
- Le compte de résultat global présente un solde négatif de 12,8 millions d'euros,
- Au bilan, après incorporation du résultat de l'exercice aux capitaux propres, ces derniers s'élèvent à 211,3 millions d'euros, soit 48,4% du chiffre d'affaires.
- Les provisions techniques s'élèvent à 711,3 millions d'euros contre 685,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.
- Les placements s'élèvent à 804,1 millions d'euros en valeur nette comptable contre 677,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Marge de solvabilité

- Marge constituée (fonds propres évalués en norme Solvabilité II) : 356,8 millions d'euros,
- Capital de solvabilité requis (SCR) : 177,7 millions d'euros,
- Minimum de capital requis (MCR) : 71,9 millions d'euros.
- Les fonds propres de Thélem assurances assurent une couverture de 200,8% du capital de solvabilité requis (SCR) et de 496,4% du minimum de capital requis (MCR).

Les comptes consolidés de Thélem assurances

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation présentent les caractéristiques suivantes :

Les produits d'exploitation courants s'élèvent à 476,9 millions d'euros en 2023 contre 437,1 millions d'euros en 2022 :

- Le chiffre d'affaires consolidé 2023 s'élève à 452,8 millions d'euros. Il progresse de 6,9% par rapport à 2022,
- Les produits financiers nets de charges atteignent 24,1 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros en 2022.

Les charges d'exploitation courantes s'élèvent à 501,7 millions d'euros en 2023 contre 442,0 millions d'euros en 2022 :

- Les charges de prestations d'assurances diminuent de 5,1% et atteignent 368,2 millions d'euros en 2023,
- Les charges de gestion des activités d'assurance s'élèvent à 124,8 millions d'euros,
- Les charges de gestion des autres activités représentent 6,6 millions d'euros.



Le résultat consolidé s'établit à -9,8 millions d'euros.

Le résultat consolidé à fin 2022 s'élevait à -7,5 millions d'euros.

Au bilan, après incorporation du résultat de l'exercice, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 211,6 millions d'euros.

Les provisions techniques brutes s'élèvent à 729,9 millions d'euros.

Marge de solvabilité ajustée du groupe

- Marge constituée (fonds propres évalués en norme Solvabilité II) : 358,6 millions d'euros,
- Capital de solvabilité requis (SCR) : 180,4 millions d'euros,
- Minimum de capital requis (MCR) : 78,6 millions d'euros.
- Les fonds propres de Thélem assurances assurent une couverture de 197,8% du capital de solvabilité requis (SCR) et de 454,1% du minimum de capital requis (MCR).

Les perspectives

Les résultats consolidés du groupe sont négatifs en 2023, malgré une contribution très positive de Thélem prévoyance et des filiales.

Thélem assurances connaît à nouveau une forte sinistralité principalement due à des événements de nature climatique tempêtes et sécheresse, à l'inflation du coût des sinistres et à la dégradation des termes et conditions des traités de réassurance, au sein d'une année plutôt mauvaise par ailleurs pour les branches incendie et santé agrémentée de dommages importants causés par les émeutes de juin.

La solvabilité du groupe est restée malgré cela à un niveau élevé (200%), le risque financier ayant été abaissé notamment par une augmentation du portefeuille d'obligations de haute qualité, pour compenser l'augmentation du risque assurance.

Cette même stratégie financière va se poursuivre en 2024 en accompagnement d'une politique technique rigoureuse pour corriger les dégradations structurelles du modèle économique – rattrapage de l'inflation, croissance des sinistres liés au réchauffement climatique, désengagement de la réassurance.

Nous devons notamment augmenter les cotisations dans un contexte de marché fortement haussier, l'effort étant réparti sur plusieurs exercices et limité au strict nécessaire pour maintenir les équilibres techniques. L'actualité malheureusement marquée par de trop nombreuses catastrophes aidera à la compréhension de ces mesures par nos sociétaires.

La transformation de l'entreprise, compatible avec la poursuite de la baisse du ratio de frais généraux, portera sur le déploiement du Lot 2 des solutions Salesforce et le lancement du Lot 1 du nouveau système de gestion des opérations de prévoyance, le développement des assurances de personnes étant une priorité pour le groupe. La société continuera par ailleurs ses efforts pour proposer à ses assurés un haut niveau de conseil, d'accompagnement et de service.

Le conseil remercie très chaleureusement les collaborateurs, les agents généraux et leurs équipes pour le dévouement qu'ils apportent au service de nos sociétaires.

Nous remercions également les courtiers qui font confiance à la société en lui apportant régulièrement les risques de leurs clients.

Les propositions

Le comité des nominations ainsi que le conseil d'administration proposent le renouvellement du mandat de plusieurs administrateurs à l'assemblée générale 2024. Sont concernés par ce renouvellement, Mesdames Raphaële Cousin et Diane de Fougeroux, Messieurs Bernard Barrère et Jean-Philippe Horstmann.

Le comité des nominations et le conseil d'administration proposent également d'élire administrateur Monsieur Christophe Hurlin pour une durée de trois années.

Par ailleurs, Monsieur Rochon quittera le conseil au terme de son mandat après un parcours d'une longévité exceptionnelle de 37 ans. Monsieur Rochon a intégré le conseil d'administration des Assurances Mutuelles de l'Indre en 1987. Il a notamment œuvré à la mise en place du GIE de moyens entre les AMI et les Mutuelles Régionales d'Assurance (MRA) puis au rapprochement des deux sociétés en 2005. Il a poursuivi son engagement en tant qu'administrateur du conseil Thélem assurances, Vice-Président jusqu'en 2022 et membre du conseil de Thélem prévoyance depuis sa création. Il est également administrateur actif de l'association des AMI Delaleuf depuis 2005.

Le conseil et la direction le remercient très chaleureusement pour son implication et son action au travers de ses différents mandats tout au long de ces années, et lui adressent tous leurs vœux pour ses futures activités.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023.

À l'assemblée générale de Thélem assurances,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Thélem assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Les provisions techniques pour sinistres figurent au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des comptes sociaux pour un montant de 615,1 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note C de la rubrique « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels de Thélem assurances, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées « dossier par dossier » pour l'ensemble des catégories d'assurances. En complément des provisions dossier par dossier, des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés sont évaluées de manière prudente. Elles tiennent compte du nombre et de la valeur moyenne des sinistres déclarés dans l'exercice et des sinistres tardifs constatés au cours des exercices précédents dans chacune des catégories d'assurances. Elles sont calculées par segment. Une analyse de liquidation des tardifs est faite chaque année pour s'assurer de la conformité de l'approche.

L'estimation requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et différent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, nous avons pris connaissance de la conception du dispositif de contrôle interne et testé l'efficacité des contrôles clés liés à l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier.

Concernant les provisions pour sinistres inconnus, nos travaux ont consisté à :

- apprécier le caractère approprié des méthodes utilisées en fonction de notre connaissance de la société d'assurance mutuelle et des pratiques de place,
- apprécier le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues,



- apprécier la fiabilité des données utilisées pour l'estimation de ces provisions au regard du dispositif de contrôle mis en œuvre par l'entité et des rapprochements réalisés entre l'infocentre, le système d'information et la comptabilité,
- réaliser une revue des liquidations des provisions comptabilisées à la clôture précédente,
- réaliser, avec le concours de nos spécialistes, un recalcul des provisions pour sinistres inconnus afin d'apprécier l'estimation comptabilisée.

Titres de participation

Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élevaient à 20 millions d'euros et sont constitués des placements dans les entités suivantes (hors parts de SCI) : Thélem prévoyance : 18 millions d'euros, GSA : 2 millions d'euros et Interfin : 0,03 millions d'euros.

Ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. La valeur de référence pour déterminer s'il y a ou non à constater une provision pour dépréciation est la valeur d'utilité estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées et des flux futurs actualisés. Comme indiqué dans la note A de la rubrique « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la société s'est basée sur le plan de développement à 5 ans pour la valorisation des titres de Thélem prévoyance qui montre une nette amélioration des fonds propres.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui correspondent pour la participation dans Thélem prévoyance à des éléments historiques (capitaux propres) et à des éléments prévisionnels (perspectives d'activité et de rentabilité).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation Thélem prévoyance constituait un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation Thélem prévoyance, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés,
- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de Thélem prévoyance établies par la direction financière et apprécier leur cohérence avec les données issues de la direction commerciale et avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction générale approuvés par le conseil d'administration, dans le cadre des travaux liés à l'ORSA,
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Immeubles d'exploitation

Au 31 décembre 2023, les immeubles d'exploitation s'élevaient à 39,7 millions d'euros et sont constitués des immeubles suivants : Domaine et château de Chécy : 37,2 millions d'euros, Immeuble de Châteauroux : 1,5 millions d'euros.

Ces actifs sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et impôts et diminués des amortissements pratiqués.

Comme indiqué dans la note A de la rubrique « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur de référence retenue pour déterminer s'il y a ou non à constater une provision pour dépréciation est la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs.

L'estimation de la valeur d'usage de ces immeubles requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui correspondent pour l'immeuble de Chécy à l'actualisation des loyers théoriques perçus.

En effet, comme l'indique le règlement ANC n°2015-11 (art 123-13), au cas particulier des placements immobiliers, la valeur recouvrable pour les placements étant conservés, est égale à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus (contrairement aux placements devant être cédés à brève échéance, pour lesquelles la valeur recouvrable est égale à la valeur vénale telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment l'absence de valorisation comparable dans le secteur géographique, nous avons considéré que la correcte valorisation de l'immeuble de Chécy constituait un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'usage de l'immeuble de Chécy, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- vérifier que le loyer théorique était justifié,
- obtenir les prévisions d'augmentation du loyer théorique compte tenu de l'augmentation prévisible de la surface habitable et apprécier leur cohérence par rapport aux données issues des analyses d'expert,
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes,
- apprécier le caractère « durable » de la détention de l'immeuble de Chécy.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles relatives aux exigences quantitatives du pilier 1 de Solvabilité II (SCR, fonds propres éligibles et taux de couverture du SCR), extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Thélem assurances par l'assemblée générale du 7 juin 2013 pour le cabinet TALENZ FIDORG AUDIT et du 14 juin 2019 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2023, les cabinets TALENZ FIDORG AUDIT et GRANT THORNTON étaient respectivement dans leur onzième et cinquième année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2024.

Les commissaires aux comptes

TALENZ FIDORG AUDIT

CHRISTOPHE BOULAY Associé

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

LAURENT LUCIANI Associé



Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits

Prévu par l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société Thélem assurances

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de Thélem assurances,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 332-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de votre société d'assurance mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

La Secrétaire Générale de votre société d'assurance mutuelle nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et nous avons, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2024.

Les commissaires aux comptes

TALENZ FIDORG AUDIT

CHRISTOPHE BOULAY Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

LAURENT LUCIANI Associé





Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de Thém assurances,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Personne concernée : Thém assurances, représentée par M. Daniel Antoni.

Contrat de cession d'éléments de fonds de commerce

Avec la société GSA et la société Interfin Courtage

Nature et objet : Cessions d'une partie de la clientèle de la société GSA et de la société Interfin Courtage à Thém assurances.

Modalités : Ces cessions ont été consenties aux prix de :

- 16 735 € pour la société GSA,
- 186 910 € pour la société Interfin Courtage.

Convention de gestion – primes sur missions spécifiques

Avec la société GSA « Gestion Service Agence »

Nature et objet : Une modification du montant de la prime sur missions spécifiques de la convention signée avec la société GSA a été approuvée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023.

Modalités : La charge comptabilisée au 31 décembre 2023 au titre de cette convention s'élève à 774 500 €.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation de l'organe délibérant lors d'une précédente réunion

Nous avons été avisés des conventions suivantes, passées au cours de l'exercice N-1 et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'organe délibérant statuant sur les comptes de l'exercice N-1.

Convention d'assujetti unique à la TVA

Avec les sociétés GSA, Interfin, SCI Thém Victor Hugo et Thém prévoyance

Nature et objet : La convention d'assujetti unique à la TVA telle que prévu à l'article 256 C du code général des impôts (CGI) a pris effet au 1^{er} janvier 2023 et reprend les principes de prestations de services réciproques et de facturation des services. Elle inclut dans son périmètre les entités SARL GSA, SARL Interfin, SCI Thém Victor Hugo, et SA Thém prévoyance. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 16 décembre 2022.

Modalités : Le montant des services fournis et des frais de mise à disposition de personnel comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2023 au titre de cette convention s'élève à 4 266 608 € (produits) ainsi ventilé entre les membres :

GSA	Interfin	Thém Victor Hugo	Thém prévoyance
1 450 842 €	737 364 €	248 031 €	1 830 371 €

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2024.

Les commissaires aux comptes

TALENZ FIDORG AUDIT

CHRISTOPHE BOULAY Associé

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

LAURENT LUCIANI Associé

Les projets de résolutions



1^{ère} Résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activité, du rapport du comité d'audit et des comptes, du rapport du président du conseil d'administration, du rapport du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes et du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports, les comptes de l'exercice 2023, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale ratifie les opérations effectuées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2023 ainsi que toutes les mesures décidées par lui. En conséquence elle donne quitus à mesdames et messieurs les administrateurs de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2023.

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes en application de l'article R 322-57 du Code des assurances, approuve les conventions et les contrats d'assurance visés par cet article.

4^{ème} Résolution

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 12 811 936.65 euros et de la reprise du report à nouveau pour un montant de 78 871 263.42 euros, c'est donc une somme de 66 059 326.77 euros que l'assemblée générale décide d'affecter au report à nouveau.

5^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration, fixe une enveloppe globale d'un montant maximum de 160.000 euros pour les indemnités des administrateurs et le remboursement de leurs frais de déplacement.

6^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration réélit, pour une durée de trois années, Madame Raphaële Cousin administratrice sortante rééligible.

7^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration réélit, pour une durée de trois années, Madame Diane de Fougeroux administratrice sortante rééligible.

8^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration réélit, pour une durée de trois années, Monsieur Bernard Barrère administrateur sortant rééligible.

9^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration réélit, pour une durée de trois années, Monsieur Jean-Philippe Horstmann administrateur sortant rééligible.

10^{ème} Résolution

L'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et du conseil d'administration réélit, pour une durée de trois années, Monsieur Christophe Hurlin administrateur.

11^{ème} Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités nécessaires ou de droit.



LES COMPTES
ANNUELS
THÉLEM
ASSURANCES



Le bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

Actif		2023	2022
		Montants nets	Montants nets
2	Actifs incorporels	14 477	7 786
3	Placements	804 133	677 101
3a	Terrains et constructions	137 289	138 672
3b	Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	20 017	20 017
3c	Autres placements	645 292	516 995
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 536	1 418
5	Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	141 532	159 022
5a	Provisions pour cotisations non acquises	-2 438	-1 121
5d	Provisions pour sinistres	143 970	160 144
6	Créances	56 081	86 578
6aa	Cotisations restant à émettre	-2 174	-2 237
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	22 992	20 730
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	16 166	34 541
6ca	Personnel	5	5
6cb	Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	2 029	3 084
6cc	Débiteurs divers	17 064	30 454
7	Autres actifs	30 655	29 139
7a	Actifs corporels d'exploitation	7 189	8 553
7b	Comptes courants et caisse	23 466	20 586
8	Comptes de régularisation - Actif	22 048	18 128
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	5 919	3 361
8b	Frais d'acquisition reportés	8 549	8 793
8c	Autres comptes de régularisation	7 580	5 973
Total de l'actif		1 068 927	977 753

(en milliers d'euros)

Engagements reçus et donnés	2023	2022
1. Engagements reçus	-	-
2. Engagements donnés	26 909	22 439
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	6 000	5 000
2b Titres et actifs avec engagements de revente	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	20 909	17 439
2e Autres engagements donnés	-	-
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	111 248	92 466

Ligne 2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés

- partenariat avec Assurances Mutuelles de Picardie (AMP) : un gage « espèces » a été constitué au titre des acceptations AMP. Son montant à fin 2023 est de 3.000 milliers d'euros, contre 5.000 milliers d'euros en 2022.
- Thélem assurances s'est portée caution jusqu'au 30 juillet 2023 pour 3.000 milliers d'euros en faveur de sa fille, la SCI Thélem Victor Hugo, dans le cadre de la vente d'un immeuble parisien.

Ligne 2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Ce poste correspond aux engagements liés à la stratégie d'investissement et plus précisément aux capitaux souscrits et non appelés. Ces engagements sont pris au titre d'investissements en fonds d'infrastructures, de capital investissement et de fonds de dettes privées pour un montant total de 20.909 milliers d'euros.



(en milliers d'euros)

Passif		2023	2022
		Montants nets	Montants nets
1	Capitaux propres	211 261	223 061
1aa	Fonds d'établissement	50 000	50 000
1ac	Droits d'adhésion	11 890	10 866
1c	Réserves de réévaluation	22	33
1d	Autres réserves	83 290	83 290
1e	Report à nouveau	78 871	85 759
1f	Résultat de l'Exercice	-12 812	-6 888
3	Provisions techniques brutes	711 302	685 107
3a	Provisions pour cotisations non acquises	41 432	40 511
3d	Provisions pour sinistres	615 161	583 872
3g	Provisions pour égalisation	21 182	28 302
3i	Autres provisions techniques	33 528	32 423
5	Provisions pour risques et charges	3 364	3 484
6	Dettes pour espèces reçues des cessionnaires	10 105	13 425
7	Autres dettes	129 029	47 559
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 971	14 190
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	32	429
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	640	605
7ec	Personnel	3 988	5 702
7ed	Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 619	9 788
7ee	Créanciers divers	97 779	16 845
8	Comptes de régularisation - Passif	3 867	5 116
Total du passif		1 068 927	977 753

Ligne 2e - Autres engagements donnés

Aucun autre engagement donné n'est à constater sur l'exercice 2023. En effet, le passif social au titre de la retraite complémentaire des cadres de direction est depuis 2020 intégralement couvert par un contrat d'assurance et depuis, il n'y a plus eu d'engagement à constater.

Les engagements de retraite vis-à-vis du personnel de Thémis assurances sont valorisés de manière actuarielle sur la base de la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite net des actifs constitués en couverture. Le calcul de ces engagements est réalisé selon la norme internationale IAS 19 sur la

base d'une hypothèse de départ à la retraite à l'âge de 65 ans. Cette méthode tient notamment compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. Le taux d'actualisation appliqué en 2023 est de 4,15% contre 3,27% en 2022. Le passif social lié aux indemnités de fin de carrière est intégralement couvert par un contrat d'assurance.

Les engagements au titre des médailles du travail sont évalués de manière actuarielle à 297 milliers d'euros en 2023 et sont intégralement provisionnés en comptes sociaux.

Le compte de résultat de l'exercice 2023

(en milliers d'euros)

Compte de résultat technique Non-Vie	
1	Primes acquises
1 a	Primes
1 b	Variation des provisions pour primes non acquises
2	Produit des placements alloués
3	Autres produits techniques
4	Charges des sinistres
4 a	Prestations et frais payés
4 b	Charges des provisions pour sinistres à payer
5	Charges des autres provisions techniques
7	Frais d'acquisition et d'administration
7 a	Frais d'acquisition
7 b	Frais d'administration
7 c	Commissions reçues des réassureurs
8	Autres charges techniques
9	Variation de la provision pour égalisation
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	
Compte de résultat non technique	
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie
3	Produits des placements
3 a	Revenus des placements
3 b	Autres produits des placements
3 c	Profits provenant de la réalisation des placements
5	Charges des placements
5 a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers
5 b	Autres charges des placements
5 c	Pertes provenant de la réalisation des placements
6	Produits des placements transférés au compte de résultat technique Non-Vie
7	Autres produits non techniques
9	Résultat exceptionnel
9 a	Produits exceptionnels
9 b	Charges exceptionnelles
10	Intéressement / Participation des salariés
11	Impôt sur les bénéfices
Résultat de l'exercice	



	Opérations brutes	Cessions & rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
	436 284	36 107	400 176	382 621
+	437 204	34 791	402 413	382 573
+	-921	1 316	-2 237	48
+	25 453		25 453	11 071
+	14 948		14 948	14 193
	380 350	32 473	347 877	304 415
-	349 061	48 647	300 414	267 069
-	31 289	-16 173	47 462	37 347
-	1 105		1 105	-1 094
	104 786	2 322	102 464	100 693
-	84 344		84 344	83 083
-	20 443		20 443	19 200
-		-2 322	-2 322	-1 590
-	22 287		22 287	21 809
-	-7 120		-7 120	-10 569
=	-24 722	1 312	-26 034	-7 370
+	-24 722	1 312	-26 034	-7 370
	55 236		55 236	27 301
+	32 647		32 647	18 409
+	5 134		5 134	375
+	17 454		17 454	8 518
	20 194		20 194	11 481
-	6 136		6 136	4 632
-	8 014		8 014	5 856
-	6 044		6 044	993
-	25 453		25 453	11 071
+				
	-569		-569	-511
+	511		511	335
-	1 080		1 080	846
-	214		214	2 786
-	-4 417		-4 417	970
=	-11 500	1 312	-12 812	-6 888

Faits marquants de l'exercice

Environnement économique

Thélem assurances évolue sur le marché français de l'assurance et est donc soumise à la conjoncture de l'économie de la France.

Dans un environnement conjoncturel difficile, le portefeuille de contrats tant en assurances de biens qu'en assurances de personnes a continué à se développer en nombre d'affaires souscrites et en cotisations émises.

Sinistralité

Le résultat technique 2023 en assurance de biens a été marqué par les nombreux évènements naturels intervenus tout au long de l'année 2023 dont les plus marquants sont les orages de grêles de juin, les tempêtes Ciaran, Domingos et Frederico survenus en novembre et les épisodes de sécheresse de l'été.

Ce résultat technique a également été impacté par la forte inflation sectorielle constatée depuis 2022 et par un niveau élevé de sinistres graves incendie et automobile.

Le résultat financier

Le résultat financier connaît une augmentation de 121,5% entre les exercices 2022 et 2023, les dividendes versés par la SCI du groupe s'élevant à 11.696 milliers d'euros en 2023. Les revenus encaissés progressent de 4.616 milliers d'euros.

Thélem assurances a procédé à la réalisation d'arbitrages sur l'ensemble du portefeuille de valeurs mobilières et immobilières en tenant compte du contexte des marchés financiers de l'année.

L'ensemble des cessions financières réalisées sur l'année a permis de réaliser un montant de plus-values nettes de 11.410 milliers d'euros en 2023 contre un montant de 7.527 milliers d'euros en 2022.

Le contexte de taux observé en 2023 a permis à Thélem assurances d'investir de manière plus importante que les années précédentes au sein de la poche obligataire au détriment d'autres classes d'actifs tels que l'immobilier et les actions, ceux-ci ont porté sur des titres avec un rating moyen de AA- et sur des émetteurs respectant les critères ESG retenus (Environnemental, Social, Gouvernance) et également des expositions sur des émissions tels que des Greens bonds, des social bonds ou bien encore des sustainable linked notes.

Après avoir pris des plus-values en début d'année, Thélem assurances a décidé de vendre la totalité de son portefeuille d'actions en direct et d'OPC actions liquides en fin d'année, opérations ayant été effectuées dans le cadre d'un plan visant à réduire l'exposition aux risques de marché de la compagnie d'assurance alors que les marchés actions étaient à des niveaux de prix et de valorisations élevés.

En revanche, la compagnie a continué d'investir dans des fonds actions protégés qui ont pour but de minimiser la volatilité et le besoin en capital sous Solvabilité II de cette classe d'actifs.

Thélem assurances a poursuivi la réduction de la poche immobilière entreprise en 2022. Un investissement en bureaux dans le cœur de Paris a été cédé au 2^{ème} semestre 2023 au sein de la SCI Thélem Victor Hugo. Thélem assurances a également vendu quelques agences.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2023 homologué par l'arrêté du 28 décembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 et par le règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018 ainsi que par le règlement ANC n°2020-11 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

À défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 précité, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables.

Placements

Évaluation à la date d'entrée dans le patrimoine

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances.

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (art 122-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11).



Valeurs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et impôts, et diminuée des amortissements pratiqués.

Pour l'application, conformément aux règles comptables d'amortissement par composants (Règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002), les éléments principaux retenus, en fonction de leur nature, sont les suivants :

Composants obligatoires et durées	Immeubles	
	Individuel	Collectif
Structure et ouvrages assimilés		
- Immeubles parisiens de type Haussmannien : 70 ans	88,7%	90,3%
- Autres immeubles : 50 ans		
Menuiseries extérieures		
- Bois : 25 ans	5,4%	3,3%
- Métal : 30 ans		
Chauffage		
- Collectif : 25 ans		3,2%
- Individuel : 15 ans	3,2%	
Étanchéité		
15 ans	0,0%	1,1%
Ravalement		
15 ans	2,7%	2,1%
	100,0%	100,0%

Composants facultatifs et durées

Electricité		
25 ans	-	-
Travaux d'aménagement		
10 ans	-	-

Les parts de SCI sont inscrites à leur valeur d'acquisition ou de souscription.

Autres placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les valeurs sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat hors revenus courus.

Provision pour dépréciation à caractère durable

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances.

Conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances et à la Section 1 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré du débiteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

Valeurs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Conformément aux dispositions de la Section 2 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, l'ensemble des placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances a fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente en date de l'arrêté des comptes présentait un caractère durable. L'examen tient compte de l'intention et de la capacité de détenir les placements jusqu'à l'horizon de détention en tenant compte des contraintes pouvant remettre en cause cette intention et cette capacité.

Une dépréciation durable est présumée s'il existe une dépréciation sur les valeurs lors de l'arrêté des comptes précédents ou, pour les placements non immobiliers, une décote permanente de plus de 30% ou 20% sur leur valeur d'achat pendant les six derniers mois de l'année de l'exercice concerné. En 2023 comme en 2022, après prise en compte des niveaux de volatilité contenus des marchés, Thémis assurances a retenu le taux de 20%.

Les hypothèses du plan de développement sont régulièrement comparées aux valeurs historiques enregistrées comptablement et réactualisées une fois par an. La Direction de l'Offre et des Opérations d'Assurances analyse le modèle économique et le plan de développement qui seront présentés au Conseil d'administration.

Pour les immeubles locatifs dont la valeur s'écarte au-delà d'une fluctuation considérée comme raisonnable et destinés à être conservés par l'entreprise, la valeur de référence retenue s'appuie sur l'estimation de la rente patrimoniale à long terme prenant en compte les flux futurs et un taux de capitalisation basé sur le taux de rendement attendu. Aucune dépréciation sur les immeubles de placements n'est enregistrée dans les comptes 2023.

Pour les immeubles d'exploitation, la valeur de référence retenue pour déterminer s'il y a ou non à constater une provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice est la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs (art 123-13 du règlement ANC n°2015-11). Aucun immeuble de placement détenu par Thémis assurances n'est concerné par une provision pour dépréciation à caractère durable.

Une valorisation par capitalisation des loyers théoriques est calculée par Thémis assurances en cohérence avec des rapports indépendants. L'actualisation des loyers théoriques tient compte des rapports d'expertise effectués chaque année par des experts indépendants. Les surfaces occupées sont mises à jour en fonction de l'avancement des travaux. Cette approche s'appuie sur une actualisation à l'infini des loyers.

Thémis assurances considère que l'avantage économique est égal au montant des loyers qui pourraient être perçus par l'ensemble immobilier que constitue son siège social (le loyer théorique). Les loyers retenus sont déterminés en tenant compte de la surface exploitée, de la localisation géographique, de l'environnement économique et reflètent la qualité intrinsèque des bâtiments nouvellement construits ou rénovés.

Actifs incorporels et actifs corporels d'exploitation

Les actifs incorporels correspondent principalement à des logiciels qui sont amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

Durées d'amortissement pratiquées

Immeubles	Li	15 à 70 ans
Matériels informatiques	Li	3 ans
	Deg	3 ans
Matériels de transport	Li	2 à 5 ans
	Deg	3 à 5 ans
Logiciels	Li	1 à 3 ans
Autres Matériels	Li	3 à 5 ans
Mobiliers de bureau	Li	3 à 10 ans
Matériels de forêt	Li	2 à 5 ans
	Deg	5 ans

Li : Linéaire Deg : Dégressif

Sur les autres actifs incorporels, une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable et individualisée. Son montant est apprécié compte tenu des circonstances, du principe de prudence et d'expertises actualisées régulièrement. La répartition par composant est appliquée sur le même principe que les immeubles de placement.

Provisions techniques

Les provisions techniques, telles que définies dans l'annexe des comptes annuels, ont été déterminées dans les conditions prévues par la réglementation.

Selon leur nature, elles sont notamment évaluées à partir de travaux statistiques s'appuyant sur les observations faites au cours des exercices antérieurs.

Les provisions de cotisations non acquises (Art. 143-4 et 143-5 du règlement ANC n°2015-11)

La provision pour primes non acquises est destinée à constater pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées au prorata temporis, quittance par quittance émise au niveau de chaque contrat, selon la période restant à courir entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de cotisation ou la date d'expiration du contrat.

Les provisions pour sinistres à payer (Art. 143-9 à 143-16 du règlement ANC n°2015-11)

Les provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des catégories d'assurance.

Tout dossier est ouvert avec un forfait fixe qui est évalué de façon prudente. Les forfaits d'ouverture sont actualisés une fois par an.

Les prévisions de recours sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des catégories d'assurance.

En complément des provisions dossier par dossier, des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés sont évaluées de manière prudente.

Les provisions pour frais de gestion (Art. 143-11 du règlement ANC n°2015-11)

La provision pour sinistres à payer (y compris acceptations) est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion nécessaires à la liquidation de l'ensemble des sinistres.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés - PSNEM

(Art. 143-13 et 143-14 du règlement ANC n°2015-11)

La PSNEM est calculée en application de la réglementation en vigueur sur les sinistres de l'assurance construction. Thélem assurances applique, la méthode prévue à l'article 143-14 qui consiste à retenir le résultat le plus élevé en appliquant un coefficient aux primes et aux sinistres, pour chaque exercice d'ouverture de chantier.

Les provisions pour égalisation

(Art. 143-19 à 143-21 du règlement ANC n°2015-11)

Le montant global de chaque provision ne peut pas excéder, par rapport au montant des cotisations acquises dans l'exercice nettes d'annulation et de réassurance :

- 300% pour les risques dus à la garantie catastrophes naturelles,
- 300% pour les autres risques dus à des éléments naturels,
- 500% pour les risques d'attentats.

La dotation annuelle de chaque provision est limitée à 75% du bénéfice technique de la catégorie concernée : « Catastrophes naturelles », « Éléments naturels » et « Attentats ».

Les dotations annuelles qui n'ont pas pu être utilisées dans un délai de dix ans pour les catastrophes naturelles et pour les éléments naturels et de douze ans pour les risques d'attentats sont rapportées aux bénéfices imposables respectivement de la onzième année et de la treizième année suivant celle de leur comptabilisation.

Chaque provision est affectée dans l'ordre d'ancienneté des dotations annuelles à la compensation des résultats techniques déficitaires de l'exercice, par catégorie de risques correspondantes.



Les provisions mathématiques des rentes (Art. 143-1 à 143-3 et Art. 143-12 du règlement ANC n°2015-11)

Ces provisions sont calculées pour les rentes dont la société se trouve débitrice à l'égard de tiers victimes d'accidents (assurances de responsabilité) ou pour des assurés victimes d'accidents ou de maladie entraînant une incapacité de travail.

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 (version applicable au 31 décembre 2020, intégrant les modifications apportées par les règlements ANC n°2016-12, ANC n°2018-08, ANC n°2019-07 et ANC n°2020-11), les provisions mathématiques des rentes constituées issues de contrats d'assurance couvrant des risques visés au 3° de l'article L. 310-1 de Code des assurances sont calculées en utilisant un taux technique qui ne peut excéder 60% de la moyenne sur 24 mois du Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME) majoré de 10bp, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5%. Les provisions mathématiques des rentes Thélem assurances ont donc été actualisées au taux de 1,56% (0,64% en 2022) pour les rentes auto et RC non-auto. Les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 sont revalorisées au taux d'inflation de 2%.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les provisions mathématiques des rentes constituées issues de contrats d'assurance couvrant des risques visés au 2° de l'article L.310-1 du Code des assurances sont calculées en utilisant un taux technique qui ne peut excéder 75% de la moyenne sur 24 mois du Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME), sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5%. Le taux d'actualisation appliqué aux rentes prévoyance et agricole est de 1,71% (0,57% en 2022).

La provision pour risques en cours (Art. 143-6 à 143-8 du règlement ANC n°2015-11)

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

Les provisions pour risque d'exigibilité (Art. 143-18 du règlement ANC n°2015-11)

Conformément à l'article R 343-5 du Code des assurances, il a été vérifié qu'il n'y avait pas lieu de constater une provision pour risque d'exigibilité à la clôture de l'exercice. Pour cela, les placements relevant de l'article R 343-10 ont été valorisés par référence au cours de clôture du mois de décembre 2023.

A cette date, les placements relevant de l'article R 343-10 présentent une plus-value latente significative. Il n'y a donc pas lieu de constituer de provision pour risque d'exigibilité.

Affectation des frais par destination

La périodicité à laquelle sont réalisés les déversements des charges par nature en charges par destination est trimestrielle.

Lorsqu'il s'agit de frais directs, l'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application de clés forfaitaires. A contrario, lorsqu'il s'agit de frais indirects, les charges sont affectées aux différents comptes en appliquant des clés de répartition. Les clés sont révisées périodiquement.

Consolidation

Thélem assurances, société mère et consolidante, établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2013. Les filiales Interfin Courtage, GSA, la SCI Thélem Victor Hugo et Thélem prévoyance font partie du périmètre de consolidation.



Notes sur le bilan

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)		VALEUR BRUTE des immobilisations 31/12/2022	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE des immobilisations 31/12/2023	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/2023	VALEUR NETTE des immobilisations 31/12/2023
Nature des actifs										
3a	Terrains et constructions	166 154	7 314	6 263	167 205	27 482	3 965	1 531	29 916	137 289
3b 3c	Autres placements	538 453	346 106	218 815	665 744	1 441	2 769	3 774	436	665 309
3d	Dépôts auprès des cédantes	1 418	175	57	1 536	-	-	-	-	1 536
2	Actifs incorporels	37 001	7 591	-	44 592	29 215	1 159	259	30 115	14 477
7a	Actifs corporels	19 078	1 552	1 056	19 575	10 525	1 900	40	12 385	7 189
Total		762 104	362 738	226 190	898 652	68 664	9 792	5 604	72 852	825 799

Terrains et constructions

La valeur brute des immeubles du siège social situé à Chécy est passée de 51.865 milliers d'euros à 53.567 milliers d'euros entre fin 2022 et 2023. L'accroissement de valeur de cet ensemble immobilier est lié au plan de travaux de rénovation et d'agrandissement débuté en 2014 et dont les dernières livraisons sont reportées à 2025.

Autres placements

La société a procédé sur l'exercice 2023 à des opérations d'arbitrage sur l'ensemble du portefeuille de valeurs mobilières et immobilières en tenant compte du contexte des marchés financiers de l'année.

Thélem assurances a repris la totalité de la provision pour dépréciation à caractère durable constatée en 2022 soit 851 milliers d'euros sur le portefeuille de valeurs relevant de l'art R 343-9 du Code des assurances. Plus aucune valeur ne nécessite de provision pour dépréciation durable à fin 2023.

Le stock de 591 milliers d'euros constaté à fin 2022 a été ajusté ; la provision pour dépréciation à caractère durable atteint à fin 2023, 436 milliers d'euros sur le portefeuille de titres cotés relevant de l'art R 343-10 du Code des assurances. En 2023 comme en 2022, après prise en compte des niveaux de volatilité contenus des marchés, Thélem assurances a retenu le taux de 20%.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués :

- de logiciels en cours d'utilisation pour une valeur nette comptable de 12.907 milliers d'euros. Thélem assurances procède régulièrement à un inventaire de son stock et effectue les mises aux rebus nécessaires, de plus Thélem assurances a poursuivi ses investissements relatifs à ses systèmes d'information,
- de portefeuilles de contrats d'assurance pour une valeur brute de 1.531 milliers d'euros. Depuis 2016, des portefeuilles ont été ponctuellement acquis dans le cadre du développement de l'activité commerciale de l'entreprise,
- de droits au bail pour une valeur brute de 301 milliers d'euros. Une expertise de droits au bail réactualisée annuellement permet de provisionner les éventuelles pertes de valeur. La provision totale sur les droits au bail s'élève à 262 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Actifs corporels

La variation de la valeur brute des actifs corporels est essentiellement due au renouvellement naturel de matériels informatiques ainsi qu'à l'augmentation de matériels liés à la sécurité informatique ; de plus, la transformation des espaces de travail s'est poursuivie. La flotte automobile s'est enrichie de deux véhicules. Un investissement lié à l'exploitation forestière a également été réalisé.

Thélem assurances a souscrit 98.003 actions pour un montant unitaire de 10 euros soit une valeur brute de 980 milliers d'euros au capital de la société BCA EXPERTISE SAS par le biais de la compensation du solde créditeur du compte courant ouvert au nom de Thélem assurances dans les comptes de BCA EXPERTISE SAS.

Plus et moins values latentes

Outre l'obtention de revenus réguliers nécessaires à la compétitivité des tarifs, Thélem assurances a pour objectif de disposer de plus-values latentes immobilières et mobilières solides afin de conforter la solvabilité même en cas de chocs importants sur les marchés.

Le portefeuille de placements passe de 117.979 milliers d'euros fin 2022 à 97.193 milliers d'euros à fin 2023 :

- les valorisations des placements relevant de l'article R 343-9 (obligations et autres titres à revenus fixes) font ressortir une moins-value globale de 10.282 milliers d'euros (en 2022, moins-value de 24.683 milliers d'euros),

- les valorisations des placements immobiliers et des placements d'autres natures relevant de l'article R 343-10 font ressortir une plus-value globale de 107.475 milliers d'euros en diminution de 35.187 milliers d'euros entre 2022 et 2023. En 2023, pour le siège social, le taux de capitalisation moyen retenu s'élève à 7,0% contre 6,62% en 2022. Cet immeuble n'a pas vocation à être cédé. Les moins-values latentes sont temporaires et diminueront au fur et à mesure de l'occupation des surfaces. À partir de 2027, les projections annoncent une plus-value latente.

Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres de Thélem prévoyance à fin 2023.

Tableau des créances et disponibilités au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

Créances et disponibilités	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
6 aa Cotisations acquises et non émises nettes de cotisations à annuler	-2 174	-	-2 174	-1 978	-197	-
6 ab Créances assurances directes	23 213	221	22 992	16 255	6 664	74
6 b Créances sur opérations de réassurance	16 166	-	16 166	16 157	9	-
6 ca Personnel	5	-	5	2	-	3
6 cb Etat et autres organismes publics	2 029	-	2 029	2 022	7	-
6 cc Débiteurs divers	17 064	-	17 064	2 310	14 754	-
7 b Comptes courants et caisse	23 466	-	23 466	23 466	-	-
Total créances et disponibilités	79 768	221	79 547	58 233	21 236	77

En valeur nette, les créances et disponibilités diminuent de 27.617 milliers d'euros entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. Les principales variations proviennent de :

- la hausse de 2.262 milliers d'euros du poste "Créances assurances directes (ligne 6ab)" qui s'explique principalement par :

- > une hausse des valeurs de droits d'exploitation à recevoir de nos agents (+1.274 milliers d'euros),
- > une augmentation de 424 milliers d'euros des sommes dues par les clients et de 448 milliers d'euros des commissions payées d'avance.

- la diminution de 18.375 milliers d'euros du poste « Créances sur opérations de réassurance » (ligne 6b),

- la baisse du poste « Etat et autres organismes publics » pour 1.055 milliers d'euros (ligne 6cb) majoritairement expliquée par :

- > une créance d'impôt sur les sociétés comptabilisée pour 1.806 milliers d'euros à fin 2023 contre une créance de 3.040 milliers d'euros enregistrée à fin 2022,
- > une créance de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) comptabilisée pour 48 milliers d'euros contre une dette de 31 milliers d'euros en 2022,
- > Thélem assurances désignée comme assujetti unique pour le groupe TVA présente une créance envers l'Etat de 98 milliers d'euros.

- la baisse de 13.390 milliers d'euros du poste « Débiteurs divers » (ligne 6cc) expliquée par :

- > les comptes courants des filiales de Thélem assurances, Interfin Courtage, GSA, la SCI Thélem Victor Hugo et Thélem prévoyance, présentent un solde débiteur total de 814 milliers d'euros (inclus dans la ligne 6cc) en baisse de 28.876 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2022 :

- la principale variation provient de la convention de gestion établie entre Thélem assurances et la SCI représentant un total de 26.718 milliers d'euros sur la variation totale constatée de 28.876 milliers d'euros,
- la variation des comptes courants des autres filiales s'élève à 2.158 milliers d'euros.

- > la hausse des produits à recevoir (inclus dans la ligne 6cc) pour 12.098 milliers d'euros s'explique principalement par l'attribution de 11.696 milliers d'euros de dividendes par la SCI Thélem Victor Hugo en fin d'année 2023,

- > les autres débiteurs divers comprennent en 2023 une partie des refacturations entre Thélem assurances et ses filiales contrairement à 2022. Ces refacturations totalisent un montant de 3.027 milliers d'euros.

- l'augmentation de 2.880 milliers d'euros du solde des comptes courants bancaires et caisses (ligne 7b).

Les provisions pour débiteurs divers et créances douteuses s'élèvent à 221 milliers d'euros en diminution de 181 milliers d'euros par rapport à 2022 (ligne 6ab). Cette variation est principalement liée à des reprises sur dépréciations de créances sur valeurs de droit d'exploitation (-184 milliers d'euros) compensée partiellement par une dotation sur les loyers impayés (+6 milliers d'euros).

Comptes de régularisation/actif

Ils se composent principalement de :

Frais d'acquisition reportés (ligne 8b)

Les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 8.549 milliers d'euros en 2023 et diminuent de 244 milliers d'euros entre 2022 et 2023.

Intérêts courus non échus pour 5.919 milliers d'euros (ligne 8a).

Charges constatées d'avance pour 4.075 milliers d'euros.

Différences sur les prix de remboursement à percevoir

Les amortissements de surcotes/décotes des obligations à taux fixes sont calculés selon la méthode actuarielle. Le stock des amortissements de surcotes/décotes des valeurs mobilières amortissables réglementées représentent 304 milliers d'euros à fin 2023.

Ventilation et variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Nature	Capitaux propres au 31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Autres mouvements	Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation du résultat
1aa Fonds d'établissement constitué	50 000	-	-	50 000
1ab Fonds social complémentaire	-	-	-	-
1ac Droits d'adhésion	10 866	-	1 024	11 890
1d Réserve de capitalisation	-	-	-	-
1c Écart de réévaluation	33	-	-12	22
1d Réserve générale	83 290	-	-	83 290
1e Report à nouveau	85 759	-6 888	-	78 871
1f Résultat à affecter	-6 888	6 888	-12 812	-12 812
Totaux	223 061	0	-11 800	211 261

Les capitaux propres baissent de 11.800 milliers d'euros entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

Les principales variations sont :

- un résultat net déficitaire 2023 de 12.812 milliers d'euros, soit une hausse du déficit de 5.924 milliers d'euros par rapport à 2022,

- une augmentation de 1.024 milliers d'euros des droits d'adhésion. Ce droit d'adhésion est un élément constitutif des fonds propres. Le droit d'adhésion concerne tout nouvel adhérent lors de la souscription de son premier contrat. Conformément aux articles R 322-47 et R 322-72 du Code des assurances, le montant du droit unitaire d'adhésion est fixé à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels. Son montant est de 21 euros depuis le 1^{er} janvier 2019,

- une reprise de 12 milliers d'euros sur l'écart de réévaluation de certains immeubles.



Provisions pour risques et charges

D'un montant de 3.364 milliers d'euros, les provisions pour risques et charges ont diminué de 120 milliers d'euros sur l'exercice 2023.

Provisions pour litiges

Thélem assurances procède régulièrement et à chaque arrêté annuel, à l'inventaire des différents contentieux auxquels la compagnie peut se retrouver confrontée : commerciaux, ressources humaines ou autres. La volonté de gérer les risques en amont et d'éviter des contentieux permet généralement de limiter l'impact financier. Les litiges concernés trouvent leur origine dans l'exploitation de l'entreprise.

Les provisions pour litiges augmentent de 231 milliers d'euros entre 2022 et 2023. Ce poste est composé de litiges avec des agents, salariés et assurés.

Provisions pour charges

Un différentiel négatif est presque systématiquement enregistré entre l'indemnité compensatrice versée au départ d'un agent « mandat 49 ou 96 » et la valeur de droit d'exploitation payée par l'agent entrant « mandat 2012 ». Ce différentiel représente une charge dans les comptes de Thélem assurances. Disposant d'une base d'informations historiques et statistiques fiable et complète, Thélem assurances provisionne l'ensemble des différentiels, que la date de départ de l'agent soit connue ou non. Le montant de cette provision atteint 2.480 milliers d'euros à fin 2023 contre 2.831 milliers d'euros à fin 2022.

Provision pour congés payés au titre des périodes de suspension du contrat de travail pour maladie : une étude a été menée sur les impacts réglementaires et financiers des récentes décisions de septembre 2023 de la Cour de cassation en matière de droit à congés payés et absence maladie, lesquelles ont suscité une décision du Conseil Constitutionnel et un avis du Conseil d'Etat conduisant Thélem assurances à continuer à appliquer la réglementation nationale en vigueur et attendre l'action gouvernementale.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes totales augmentent de 26.194 milliers d'euros sur l'exercice : 711.302 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 685.107 milliers d'euros à fin 2022, soit une variation de +3,8% sur un an.

Les provisions déterminées dossier par dossier et provisions pour tardifs (hors provisions d'égalisation, provisions pour primes non acquises et autres provisions prudentielles) prévues par la réglementation progressent de 31.289 milliers d'euros, notamment sur les garanties suivantes :

- augmentation de 11.063 milliers d'euros sur la garantie « Automobiles responsabilité civile » et de 4.690 milliers d'euros sur les garanties « Dommages aux biens » (+6.824 milliers d'euros sur le DAB Particuliers, +1.538 milliers d'euros sur le DAB Professionnels et -3.672 milliers d'euros sur le DAB Agricole) notamment du fait des événements climatiques de 2023,
- hausse de 4.413 milliers d'euros sur la garantie « Dommages corporels »,
- augmentation de 7.565 milliers d'euros sur la garantie « Catastrophes naturelles ».

Les provisions pour sinistres à payer déterminées dossier par dossier impactent les niveaux de provisions prudentielles dont l'assiette de calcul est liée aux niveaux de sinistralité de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs :

- la provision pour risques en cours augmente de 3.158 milliers d'euros en 2023. Cette provision est calculée sur la base de la sinistralité moyenne brute des deux derniers exercices,
- la provision pour égalisation s'élève à 21.182 milliers d'euros. La variation de cette provision par rapport à fin 2022 (28.302 milliers d'euros) s'explique par une reprise réglementaire et additionnelle de notre provision d'égalisation de 7.120 milliers d'euros,
- les provisions pour rentes en service diminuent de 2.053 milliers d'euros. Cette évolution s'explique essentiellement par la remontée des taux techniques.



Tableau des dettes au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

Dettes	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
6 Dettes pour dépôts espèces	10 105	-	10 105	10 105	-	-
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 971	-	13 971	13 971	-	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	32	-	32	32	-	-
7d Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
7 eb Emprunts, dépôts et cautionnements	640	-	640	-	-	640
7 ec Personnel	3 988	-	3 988	3 988	-	-
7 ed Etat et autres organismes publics	12 619	-	12 619	12 619	-	-
7 ee Créanciers divers	97 779	-	97 779	97 737	42	-
Total dettes	139 133	-	139 133	138 451	42	640

Les dettes, en valeur nette, augmentent de 78.148 milliers d'euros entre fin 2022 et 2023.

Les principales variations proviennent de :

- la diminution, de 3.321 milliers d'euros du poste « Dettes pour dépôts espèces » (ligne 6) expliquée par la baisse des dépôts faits auprès des réassureurs,
- la baisse de 219 milliers d'euros des dettes nées d'opérations d'assurance directe (ligne 7a) :
 - > les dettes envers les apporteurs augmentent de 613 milliers d'euros principalement en raison de l'accroissement de l'activité,
 - > les primes d'assurance payées par les clients avant l'échéance diminuent de 1.053 milliers d'euros entre 2022 et 2023,
 - > les dettes de franchise pré payées envers les assurés augmentent de 145 milliers d'euros.
- l'augmentation de 80.934 milliers d'euros du poste « Créanciers divers » (ligne 7ee) composée principalement :
 - > de la réalisation d'une opération de pensions livrées – REPO – sur une sélection d'obligations détenues en direct d'un montant de 80.012 milliers d'euros pour une durée d'un an auprès de CACEIS. Le cash reçu en contrepartie a été investi sur des supports monétaires,
 - > de la baisse des charges à payer pour 134 milliers d'euros qui s'explique en partie par :

- la taxe sur les salaires de décembre 2023 de 420 milliers d'euros est comprise dans le poste 7ed alors qu'en 2022 elle était dans le poste 7ee pour 406 milliers d'euros,
- la variation de la provision de l'intéressement des agents est liée à la progression du chiffre d'affaires. La provision 2023 est de 4.737 milliers d'euros en 2023 contre 4.300 milliers d'euros en 2022,
- en 2022, deux trimestres étaient provisionnés contre un en 2023 d'où la variation de -536 milliers d'euros sur notre sous-traitant santé,
- une créance de 145 milliers d'euros envers un prestataire qui a été comptabilisée dans le poste 7ee en 2022 est comptabilisée en 2023 dans le poste 7ed,
- la variation d'une provision sur un partenaire assurantiel est de 467 milliers d'euros.
- > des dettes à court terme envers les fonds de garantie en baisse de 381 milliers d'euros, ces dettes sont comprises en 2023 dans le poste 7ed pour 396 milliers d'euros,
- > de la diminution des créditeurs divers pour 507 milliers d'euros (partenaires, réassureurs, notaires, mutuelle et locataires),
- > des dettes sur indemnités compensatrices en hausse de 170 milliers d'euros,
- > des dettes fournisseurs en augmentation de 1.670 milliers d'euros dont un stock de factures non parvenues qui passe de 5.477 à 6.980 milliers d'euros,
- > des dettes envers les partenaires assurantiers qui augmentent de 136 milliers d'euros, dont une hausse sur l'automobile de 77 milliers d'euros et sur les prestations liées aux risques divers pour 51 milliers d'euros.



- la hausse de 2.831 milliers d'euros du poste « États et autres organismes publics » (ligne 7ed) expliquée par plusieurs effets dont notamment :
 - > la baisse des charges à payer envers l'Etat pour 1.197 milliers d'euros, principalement constituée par la diminution de la taxe sur les excédents de PSAP pour 1.186 milliers d'euros (pas de taxe à régler sur 2023),
 - > des dettes à court terme envers les fonds de garantie en hausse de 396 milliers d'euros, ces dettes étaient comprises dans le poste 7ee pour 381 milliers d'euros en 2022,
 - > l'augmentation des taxes sur les conventions d'assurances pour 422 milliers d'euros,
 - > la hausse des charges sur provisions salariales pour 173 milliers d'euros en rapport avec la hausse des provisions salariales brutes (7ec),
 - > la hausse de la dette sur la taxe de solidarité additionnelle pour 3.304 milliers d'euros due à un décalage dans le temps de la télédéclaration du dernier trimestre 2022, sans impact sur le résultat,
 - > la baisse des charges sur épargne salariale pour 674 milliers d'euros en rapport avec la baisse de l'épargne salariale brute (7ec),
 - > la hausse de 420 milliers d'euros de la dette sur la taxe sur les salaires, la taxe de décembre 2022 de 406 milliers d'euros était comprise dans le poste 7ee.
- la baisse de 1.714 milliers d'euros du poste « Personnel » (ligne 7ec) expliquée principalement par :
 - > la diminution de l'épargne salariale brute pour 2.013 milliers d'euros,
 - > la hausse des provisions salariales pour 302 milliers d'euros (la masse salariale augmente de 6,7%).
- la diminution de 397 milliers d'euros du poste « Dettes nées d'opérations de réassurance » (ligne 7b),
- sous l'intitulé « Autres emprunts dépôts et cautions » figurent les dépôts de garantie des locataires des immeubles de placement (ligne 7eb) qui augmentent de 35 milliers d'euros.



Tableaux des délais de paiements (annexe 4-1 de l'article A.441-1-1 du code de commerce)

Par application des dispositions de l'article L.441-6 du code de commerce, les dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre de l'exercice sont à échéance de 30 jours maximum (hors litiges ou accords spéciaux avec les fournisseurs).

Article D.441 I-1. : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre cumulé de factures concernées	6					29
Montant cumulé des factures concernées TTC	45 091,27	9,00	6 875,39	8 415,96	87 800,77	103 101,12
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,0727%	0,0000%	0,0111%	0,0136%	0,1416%	0,1663%
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année						

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)
--	--

Article D.441 I-2. : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre cumulé de factures concernées					
Montant cumulé des factures concernées TTC					
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année					

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues					

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)
--	--

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2018, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Comptes de régularisation - passif

- Les amortissements de surcotes/décotes des obligations à taux fixes sont calculés selon la méthode actuarielle.



Notes sur les postes du compte de résultat

Ventilation des primes acquises

Les primes sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

(en milliers d'euros)

Répartition par branche	2023	%	2022	%
Assurance automobile	192 268	44,1%	180 705	44,2%
Dommages aux biens et RC générale	125 284	28,7%	117 781	28,8%
Dommages corporels	81 390	18,7%	76 061	18,6%
Catastrophes naturelles	12 724	2,9%	11 961	2,9%
Construction	6 885	1,6%	6 597	1,6%
Divers et Acceptations	17 734	4,1%	15 520	3,8%
Total	436 284	100,0%	408 624	100,0%

L'augmentation de 27.660 milliers d'euros des primes acquises par rapport à 2022 (+6,8%) s'explique par une progression de 26.275 milliers d'euros des primes acquises en affaires directes (+6,5%) : la croissance du chiffre d'affaires en « Dommages corporels » – essentiellement constitué de contrats assurance « Frais de soins » est significative pour la septième année consécutive : +5.329 milliers d'euros (+7,0% après une progression de 8,2% en 2022). En parallèle, la croissance reste soutenue aussi bien en « Automobile » (+11.563 milliers d'euros soit +6,4%) qu'en « Dommages aux biens » (+7.095 milliers d'euros soit +6,5%).

Le calcul des provisions pour primes à annuler est réalisé selon deux méthodes :

- une méthode basée sur les taux d'impayés,
- une méthode basée sur les cadences d'annulation (y compris ristournes).

La provision pour primes à annuler à fin 2023 a été évaluée selon la méthode des cadences et atteint 3.182 milliers d'euros. Le montant de la provision a augmenté de 44 milliers d'euros entre 2022 et 2023 dans un contexte de croissance du chiffre d'affaires.

Ventilation des produits et des charges des placements

Les produits et charges des placements

Ils comprennent principalement :

- les revenus acquis à l'exercice (coupons, dividendes et intérêts), les écarts positifs sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, les reprises de provisions pour dépréciation des placements et les plus-values provenant de la réalisation des placements,
- les charges exposées pour la gestion des placements, les écarts négatifs sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des placements, les moins-values provenant de la réalisation des placements.

Les plus et moins-values sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO).

Règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

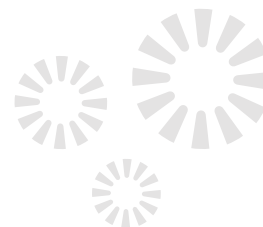
- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques : 25.453 milliers d'euros qui figurent au compte de résultat technique,
- le solde, issu des capitaux propres, reste incorporé au compte de résultat non technique pour 9.588 milliers d'euros.

Ventilation des charges de sinistres

Ces montants sont de deux natures :

- les indemnités et frais payés au cours de l'exercice (nets de recours encaissés) : 349.061 milliers d'euros,
- les provisions techniques relatives aux sinistres, constituées par les prestations et frais à payer au cours des exercices futurs (nettes des prévisions de recours à encaisser) : 669.870 milliers d'euros.

La charge de sinistres globale de l'exercice, 374.335 milliers d'euros, constituée des paiements effectués pour 349.061 milliers d'euros et de la variation des provisions techniques nettes des prévisions de recours à encaisser, pour 25.274 milliers d'euros se répartit comme suit par catégorie de risques :



(en milliers d'euros)

Répartition par branche de la charge globale des sinistres	2023	%	2022	%
Assurance automobile	181 796	48,6%	159 935	41,4%
Dommages aux biens et RC générale	94 794	25,3%	137 497	35,6%
Dommages corporels	64 333	17,2%	55 356	14,3%
Catastrophes naturelles	19 060	5,1%	18 577	4,8%
Construction	6 544	1,7%	5 984	1,6%
Divers et Acceptations	7 808	2,1%	8 711	2,3%
Total	374 335	100,0%	386 060	100,0%

La diminution de la charge de sinistres brute de réassurance (11.725 milliers d'euros) s'explique principalement par la baisse de sinistralité des catégories :

- « Dommages aux biens » (-42.703 milliers d'euros),
- « Acceptations » (-1.189 milliers d'euros).

Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation de sinistralité des catégories :

- « Assurance automobile » (+21.861 milliers d'euros),
- « Dommages corporels » (+8.977 milliers d'euros).



Ventilation des autres charges et produits techniques

La charge liée aux indemnités compensatrices (IC) dues aux agents lors de leur départ, comptabilisée en autres charges techniques atteint 3.125 milliers d'euros sur l'exercice.

Le produit des valeurs de droit d'exploitation (VDE) dues par les agents, comptabilisé en autres produits techniques, s'élève à 2.617 milliers d'euros sur l'exercice 2023.

Conformément à l'article n°250-1 du règlement ANC 2015-11, les autres produits techniques comprennent aussi les produits acquis en contrepartie de prestations de gestion rendues pour le compte de tiers.

Ventilation des charges d'exploitation

Les commissions et intéressements versés en affaires directes aux intermédiaires se sont élevés à 77.748 milliers d'euros (cotisations retraite comprises). Ils augmentent de 6,7% entre 2022 et 2023.

Le montant des autres charges, hors intéressement (frais de gestion internes des sinistres inclus) est de 74.274 milliers d'euros, dont 21.746 milliers d'euros de salaires et 13.589 milliers d'euros de charges afférentes pour un effectif de 490 collaborateurs (dont 312 cadres).

Les frais de gestion et les commissions sont enregistrés selon leur nature et sont suivis par section analytique.

Ils sont ensuite classés en cinq destinations selon les méthodes suivantes :

- affectation directe,
- utilisation de clés de répartition pour chaque code analytique basées sur des critères quantitatifs jugés les plus objectifs, appropriés et pertinents possibles, lorsque l'affectation directe n'est pas réalisable.

(en milliers d'euros)

Ventilation des charges d'exploitation	2023
Frais d'acquisition des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité et du marketing	84 344
Frais d'administration, de gestion et d'encaissement, de la surveillance des risques	20 443
Frais internes et externes liés au règlement des sinistres	33 761
Autres charges techniques regroupant les charges de structure qui ne peuvent pas être affectées, ni directement, ni par application d'une clé (net des autres produits techniques)	7 338
Charges liées à la gestion des placements et honoraires correspondants	6 136
Total	152 022

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge, calculée selon la même méthode que la provision pour cotisations non acquises, est inscrite à l'actif du bilan (ligne 8b) pour un montant de 8.549 milliers d'euros.

Les indemnités et remboursements de frais de déplacements des administrateurs, en application de l'article R 322-55 du Code des assurances se sont élevés à 134 milliers d'euros.

Ventilation des charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)

Ventilation	2023	2022
Produits exceptionnels	511	335
Charges exceptionnelles	1 080	846
Résultat exceptionnel	-569	-511

- Le résultat exceptionnel 2023 est négatif à hauteur de 569 milliers d'euros, soit une hausse du déficit de 58 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2022, expliqué en partie par :
- la constitution de trois provisions sur litige RH de 435 milliers d'euros,
 - les régularisations fiscales non déductibles ont diminué le résultat pour 163 milliers d'euros,
 - en 2023, les transferts de portefeuille augmentent notamment pour Interfin (187 milliers d'euros) contre 63 milliers d'euros en 2022,
 - l'abandon du projet NDF pour 92 milliers d'euros,
 - la diminution du passage en profit des chèques de plus de 3 ans (93 milliers d'euros contre 181 en 2022 consécutive à la baisse d'émission de chèques au profit des virements),
 - la reprise de deux provisions pour litige avec des ex-agents pour un total de 252 milliers d'euros : le tribunal s'est positionné en faveur de Thélem assurances.

Autres informations

Situation fiscale latente au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

	Actif	Passif
Déficits ordinaires reportables	14 127	-
Amortissements réputés différés	-	-
Charges non déductibles temporairement	670	-
Plus-values en sursis d'imposition	-	6 742
Plus-values réintégrées temporairement	5 794	-
(Ecart sur valeurs liquidatives des OPC)	-	-
Moins-values déduites temporairement	-	-
(Ecart sur valeurs liquidatives des OPC)	-	-
PDD sur valeurs liquidatives OPC	426	-
Autres	-	-
Totaux	21 018	6 742



Renseignements concernant les filiales et participations

(art. L 233-1 et L 233-2 du code de commerce)

(en milliers d'euros)

Filiales	CAPITAUX PROPRES			VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRÊTS ET AVANCES consentis par la Société et non encore remboursés	MONTANT DES CAUTIONS et avoirs dominés par la société	CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxes du dernier exercice écoulé	RÉSULTATS bénéfice ou perte du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la Société au cours de l'exercice
	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART du capital détenue (en %)	Brut	Net					
Interfin courtage (SARL)	38	1 139	99,800%	38	38	-	-	3 001	311	-
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	1 167	921	98,972%	1 980	1 980	-	-	3 146	-11	-
SCI Thélem Victor Hugo	63 650	81	99,999%	63 650	63 650	-	-	4 147	9 798	11 696
Thélem prévoyance (SA à conseil d'administration)	18 001	-4 648	99,988%	17 999	17 999	-	-	16 967	1 552	-

Les affectations de résultat

L'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2023 de la SCI Thélem Victor Hugo a voté une distribution de dividendes de 11.696 milliers d'euros. Les dividendes sont prélevés sur le report à nouveau. Les dividendes sont distribués aux associés en fonction des parts qu'ils détiennent. Thélem assurances détient 99,999% des parts.

Les déficits et bénéfices 2022 des filiales ont été transférés en report à nouveau.

Augmentation de capital

Aucune augmentation de capital sur l'exercice 2023.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture du 31 décembre 2023.

Périmètre fiscal

Thélem assurances, société mère et « tête de groupe », et toutes ses filiales ont constitué un groupe d'intégration fiscale :

- à effet du 1^{er} janvier 2010 pour Thélem assurances et ses filiales Interfin courtage et GSA,
- à effet du 1^{er} janvier 2013 pour Thélem prévoyance,
- à effet du 1^{er} janvier 2015 pour la SCI Thélem Victor Hugo.

Le groupe associé unique a été mis en place sur le même périmètre que l'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2023 conformément au changement de réglementation.

Renseignements sur les rémunérations des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Produits et charges des opérations techniques par catégories

(en milliers d'euros)	DOMMAGES CORPORELS	R.C.	Domages	ENSEMBLE	Particuliers	Professionnels	Agricoles	ENSEMBLE
			AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS			
1 - Cotisations acquises	81 390	49 472	142 796	192 268	89 909	16 501	10 497	116 906 688
1 a Cotisations	+ 81 353	49 633	142 942	192 575	90 184	16 571	10 608	117 363
1 b Variation des primes non acquises	-37	160	146	307	276	70	111	457
2 - Charges des prestations	64 333	66 880	114 916	181 796	73 567	13 349	6 228	93 145
2 a Prestations et frais payés	- 59 747	57 092	112 842	169 935	71 921	11 717	10 794	94 431
2 b Charges des prov. pour prest. et div. (var.)	4 587	9 788	2 073	11 861	1 647	1 632	-4 565	-1 286
A - Solde de souscription	= 17 057	-17 408	27 880	10 472	16 342	3 152	4 269	23 762
5 - Frais d'acquisition	12 696	8 645	26 495	35 141	20 692	3 126	1 874	25 693
6 - Autres charges de gestion nettes	6 439	4 263	2 906	7 169	8 240	1 606	1 082	10 928
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 19 135	12 908	29 401	42 310	28 932	4 732	2 957	36 621
7 - Produits des placements (alloués, nets)	946	9 732	2 748	12 480	5 053	1 205	486	6 743
C - Solde financier	+ 946	9 732	2 748	12 480	5 053	1 205	486	6 743
9 - Part des réassureurs dans les Cotisations acquises	218	2 560	7 925	10 486	12 830	2 373	1 506	16 709
10 - Part des réassureurs dans les prestations payées	-	4 175	12 089	16 265	16 663	3 374	4 417	24 454
11 - Part des réass. dans charges des prov. techniques	1 331	1 438	-7 319	-5 881	-8 078	-2 926	-4 368	-15 372
13 - Commissions reçues des réassureurs	16	172	584	757	913	162	140	1 214
D - Solde de réassurance	+ 1 130	3 225	-2 571	654	-3 332	-1 763	-1 318	-6 412
Résultat technique	= -3	-17 359	-1 344	-18 703	-10 870	-2 138	480	-12 528
Hors Compte :								
14 Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	2 237	4 402	12 586	16 988	14 565	2 268	1 277	18 109
15 Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	2 275	4 241	12 440	16 681	14 289	2 198	1 165	17 652
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	28 233	236 111	56 395	292 506	110 936	25 934	8 661	145 530
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	23 820	225 048	55 027	280 075	104 112	24 395	12 332	140 840
18 Autres provisions techniques (clôture)	789	25 385	705	26 089	20 505	1 901	4 153	26 559
19 Autres provisions techniques (ouverture)	615	26 660	-	26 660	25 683	1 807	5 047	32 536



Catastrophes naturelles	R.C.générale	Protection Juridique	Transport	Assurance Dommages Ouvrage	Construction R.C. Décennale	TOTAL Affaires directes	Acceptations	TOTAL Général
12 724	8 377	9 642	186	-	6 885	428 378	7 906	436 284
12 769	8 349	9 682	183	-	6 902	429 175	8 030	437 204
46	-28	39	-3	-	16	797	124	921
19 060	1 649	4 985	5	-22	6 566	371 517	2 818	374 335
11 290	2 161	4 223	33	-15	4 642	346 448	2 613	349 061
7 770	-512	761	-28	-7	1 924	25 069	205	25 274
-6 337	6 728	4 658	180	21	319	56 861	5 088	61 949
1 802	2 135	3 495	33	-	821	81 815	2 528	84 344
877	829	964	18	-	535	27 759	22	27 781
2 679	2 963	4 460	51	-	1 356	109 574	2 551	112 125
2 325	528	213	-	4	1 791	25 031	422	25 453
2 325	528	213	-	4	1 791	25 031	422	25 453
6 466	444	-	27	-	441	34 791	-	34 791
7 929	-5	-	3	-	-	48 647	-	48 647
2 435	-1	-	-2	-	-	-17 490	-	-17 490
230	41	-	6	-	57	2 322	-	2 322
4 129	-409	-	-20	-	-384	-1 312	-	-1 312
-2 561	3 883	411	110	26	371	-28 993	2 959	-26 034
1 886	1 071	923	19	1	9	41 242	190	41 432
1 840	1 099	883	22	1	-8	40 446	66	40 511
48 526	17 094	6 729	3	72	62 458	601 151	14 009	615 161
40 961	17 607	5 968	30	79	60 534	569 913	13 958	583 872
318	-	-	-	-	-	53 756	954	54 709
113	-	-	-	-	-	59 925	800	60 725

Évolution des règlements de sinistres

(en milliers d'euros)

Année d'inventaire	Exercice de surveillance				
	2019	2020	2021	2022	2023
2021					
Règlements	210 566	200 212	162 730		
Provisions	48 066	66 149	130 836		
Sinistres	258 633	266 361	293 566		
Cotisations acquises	346 675	361 523	382 571		
% S / P	74,60%	73,68%	76,74%		
2022					
Règlements	216 545	210 684	215 117	216 055	
Provisions	34 074	55 315	84 967	188 986	
Sinistres	250 619	265 999	300 084	405 041	
Cotisations acquises	346 691	361 571	382 935	401 759	
% S / P	72,29%	73,57%	78,36%	100,82%	
2023					
Règlements	220 307	218 078	226 932	310 750	198 573
Provisions	31 812	35 978	54 130	97 879	201 283
Sinistres	252 119	254 056	281 061	408 628	399 855
Cotisations acquises	346 708	361 557	383 185	402 266	427 585
% S / P	72,72%	70,27%	73,35%	101,58%	93,51%





Etat récapitulatif des placements au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

I - Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
A. RECAPITULATION PAR NATURE	834 485	803 829	901 022
Dans O.C.D.E	834 485	803 829	901 022
Hors O.C.D.E	-	-	-
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	170 086	140 170	239 061
Dans O.C.D.E	170 086	140 170	239 061
Hors O.C.D.E	-	-	-
Actions & autres titres à revenu variable autres que parts d'OPC	-	-	-
Dans O.C.D.E	-	-	-
Hors O.C.D.E	-	-	-
Parts d'OPC	98 490	98 064	108 481
Dans O.C.D.E	98 490	98 064	108 481
Hors O.C.D.E	-	-	-
Parts d'OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	15 371	15 371	15 200
Dans O.C.D.E	15 371	15 371	15 200
Hors O.C.D.E	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	351 794	351 490	341 208
Dans O.C.D.E	351 794	351 490	341 208
Hors O.C.D.E	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-
Dans O.C.D.E	-	-	-
Hors O.C.D.E	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	47	47	47
Dans O.C.D.E	47	47	47
Hors O.C.D.E	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 536	1 536	1 536
Dans O.C.D.E	1 536	1 536	1 536
Hors O.C.D.E	-	-	-
Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	197 162	197 153	195 489
Dans O.C.D.E	197 162	197 153	195 489
Hors O.C.D.E	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
- placements immobiliers	-	-	-
- titres à revenu variable autres que les parts d'OPC	-	-	-
- OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
- autres OPC	-	-	-
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
B. RECAPITULATION PAR MODE D'ESTIMATION	834 485	803 829	901 022
Placements évalués selon l'article R. 343-9	351 794	351 490	341 208
Placements évalués selon l'article R. 343-10	482 691	452 340	559 814
C. RECAPITULATION PAR AFFECTATION	834 485	803 829	901 022
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	798 740	768 094	866 950
Valeurs déposées chez les cédantes	1 536	1 536	1 536
Valeurs sans affectation	34 209	34 199	32 536
II - Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	77 787	77 787	77 787





LES COMPTES
CONSOLIDÉS
THÉLEM
ASSURANCES



Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023.

À l'assemblée générale de Thélem assurances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle Thélem assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Les provisions techniques pour sinistres non-vie figurent au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des comptes consolidés pour un montant de 621,9 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note « 3-4-1 Au bilan » au paragraphe E de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées « dossier par dossier » pour l'ensemble des catégories d'assurances. En complément des provisions dossier par dossier, des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés sont évaluées de manière prudente. Elles tiennent compte du nombre et de la valeur moyenne des sinistres déclarés dans l'exercice et des sinistres tardifs constatés au cours des exercices précédents dans chacune des catégories d'assurances. Elles sont calculées par segment. Une analyse de liquidation des tardifs est faite chaque année pour s'assurer de la conformité de l'approche.

L'estimation requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.



Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, nous avons pris connaissance de la conception du dispositif de contrôle interne et testé l'efficacité des contrôles clés liés à l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier.

Concernant les provisions pour sinistres inconnus, nos travaux ont consisté à :

- apprécier le caractère approprié des méthodes utilisées en fonction de notre connaissance de la société d'assurance mutuelle et des pratiques de place,
- apprécier le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues,
- apprécier la fiabilité des données utilisées pour l'estimation de ces provisions au regard du dispositif de contrôle mis en œuvre par l'entité et des rapprochements réalisés entre l'infocentre, le système d'information et la comptabilité,
- réaliser une revue des liquidations des provisions comptabilisées à la clôture précédente,
- réaliser, avec le concours de nos spécialistes, un recalcul des provisions pour sinistres inconnus afin d'apprécier l'estimation comptabilisée.

Immeubles d'exploitation

Au 31 décembre 2023, les immeubles d'exploitation s'élèvent à 39,7 millions d'euros et sont constitués des immeubles suivants : Domaine et château de Chécy : 37,2 millions d'euros, Immeuble de Châteauroux : 1,5 millions d'euros.

Ces actifs sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et impôts et diminués des amortissements pratiqués.

Comme indiqué dans la note « 3-4-1 Au bilan » au paragraphe A de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur de référence retenue pour déterminer s'il y a ou non à constater une provision pour dépréciation est la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs.

L'estimation de la valeur d'usage de ces immeubles requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui correspondent pour l'immeuble de Chécy à l'actualisation des loyers théoriques perçus.

En effet, comme l'indique le règlement ANC n°2015-11 (art 123-13), au cas particulier des placements immobiliers, la valeur recouvrable pour les placements étant conservés, est égale à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus (contrairement aux placements devant être cédés à brève échéance, pour lesquelles la valeur recouvrable est égale à la valeur vénale telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment l'absence de valorisation comparable dans le secteur géographique, nous avons considéré que la correcte valorisation de l'immeuble de Chécy constituait un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'usage de l'immeuble de Chécy, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- vérifier que le loyer théorique était justifié,
- obtenir les prévisions d'augmentation du loyer théorique compte tenu de l'augmentation prévisible de la surface habitable et apprécier leur cohérence par rapport aux données issues des analyses d'expert,
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes,
- apprécier le caractère durable de détention de l'immeuble de Chécy,
- apprécier le caractère « durable » de détention de l'immeuble de Chécy .

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles relatives aux exigences quantitatives du pilier 1 de Solvabilité II (SCR, fonds propres éligibles et taux de couverture du SCR), extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des assurances.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Thélem assurances par l'assemblée générale du 7 juin 2013 pour le cabinet TALENZ FIDORG AUDIT et du 14 juin 2019 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2023, les cabinets TALENZ FIDORG AUDIT et GRANT THORNTON étaient respectivement dans leur onzième et cinquième année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2024.

Les commissaires aux comptes

TALENZ FIDORG AUDIT

CHRISTOPHE BOULAY Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

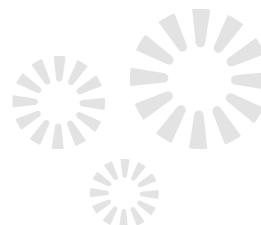
LAURENT LUCIANI Associé

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.



Le bilan du groupe Thélem au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Actif	Montants nets	Montants nets
Actifs incorporels	15 041	8 355
Placements des entreprises d'assurance		
- Terrains et constructions	73 618	74 989
- Autres placements	679 432	543 927
Total Placements des entreprises d'assurance	753 050	618 916
Placements des autres entreprises		
- Terrains et constructions	76 098	91 710
- Autres placements	-	8
Total Placements des autres entreprises	76 098	91 718
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	142 921	160 582
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	35 902	53 191
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	31 291	30 137
Autres créances	5 825	5 266
Autres actifs		
- Immobilisations corporelles	7 209	8 569
Compte de régularisation - actif	24 588	18 054
- FAR	8 615	8 796
- Autres (intérêts et loyers acquis non échus...)	12 285	8 655
- Impôts différés actifs	3 687	603
Total de l'actif	1 091 924	994 788



(en milliers d'euros)

	2023	2022
Passif	Montants nets	Montants nets
Capitaux propres du groupe		
- Fonds d'établissement et fonds social	61 890	60 866
- Autres réserves	83 290	83 290
- Réserves consolidées	76 177	83 654
- Résultat consolidé de l'exercice	-9 774	-7 477
Total Capitaux propres du groupe	211 584	220 334
Intérêts minoritaires	24	24
Provisions techniques brutes	729 932	702 083
- Provisions techniques "Non-Vie"	720 534	693 460
- Provisions techniques "Vie"	9 398	8 622
Provisions pour risques et charges	3 373	3 507
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	24 750	28 492
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	2 889	1 804
Autres dettes	117 344	35 487
Impôts différés passif	-	-
Compte de régularisation - passif	2 029	3 058
Total du passif	1 091 924	994 788

(en milliers d'euros)

Engagements reçus et donnés	2023	2022	2021
Engagements reçus	-	-	-
- entreprises d'assurance	-	-	-
- autres entreprises	-	-	-
Engagements donnés	27 738	23 432	28 094
- entreprises d'assurance	27 738	23 432	28 094
- autres entreprises	-	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	113 631	94 190	88 098

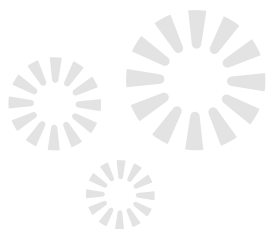
Les données reportées correspondent aux engagements non comptabilisés.

Les engagements donnés correspondent en grande partie :

- aux engagements liés à la stratégie d'investissement et plus précisément aux capitaux souscrits et non appelés. Ces engagements sont pris au titre d'investissements en fonds d'infrastructures, de capital investissement et de fonds de dettes privées pour un montant total de 20.909 milliers d'euros.

- aux avals, cautions et garanties de crédit donnés en lien avec le partenariat avec les Assurances Mutuelles de Picardie (AMP) (gage « espèces » pour 3.000 milliers d'euros) et la caution portée par Thélem assurances en faveur de sa fille SCI Thélem Victor Hugo dans le cadre de la vente d'un immeuble parisien (caution de 3.000 milliers d'euros).

Le compte de résultat du groupe Thélem sur l'exercice 2023



Compte de résultat consolidé
Primes émises
Variation des primes non acquises
Primes acquises
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités
Produits financiers nets de charges
Total des produits d'exploitation courants
Charges des prestations d'assurance
Charges ou produits nets des cessions en réassurance
Charges des autres activités
Charges de gestion
Total des charges d'exploitation courantes
Résultat de l'exploitation courante
Transferts intersectoriels
Résultat exceptionnel
Intéressement des salariés
Charge d'impôts
Résultat net de l'ensemble consolidé



(en milliers d'euros)

Activités assurance NON-VIE	Activités assurance VIE	Autres activités	Total 2023	Total 2022
436 852	9 768	-	446 619	416 126
-874	-131	-	-1 005	551
435 977	9 637	-	445 614	416 677
-	-	7 137	7 137	6 957
23 498	605	39	24 142	13 496
459 476	10 241	7 176	476 894	437 131
364 833	3 350	-	368 183	388 130
1 611	457	-	2 067	-69 147
-	-	6 646	6 646	6 769
121 606	3 192	-	124 798	122 541
488 050	6 999	6 646	501 695	442 025
-28 574	3 243	530	-24 801	-4 894
1 570	-2 300	730	-	-
-569	1	12 445	11 877	-572
214	-	-	214	2 786
-7 213	242	3 607	-3 364	-774
-20 574	702	10 098	-9 774	-7 478
Part revenant à l'entreprise consolidante			-9 773	-7 477
Part revenant aux minoritaires			-1	-1

Faits marquants de l'exercice

Les comptes consolidés du 31 décembre 2023 sont établis selon les normes françaises en vigueur.

Environnement économique

Thélem assurances évolue sur le marché français de l'assurance et est donc soumise à la conjoncture de l'économie de la France.

Dans un environnement conjoncturel difficile, le portefeuille de contrats tant en assurances de biens qu'en assurances de personnes a continué à se développer en nombre d'affaires souscrites et en cotisations émises.

Sinistralité

Le résultat technique 2023 en assurance de biens a été marqué par les nombreux événements naturels intervenus tout au long de l'année 2023 dont les plus marquants sont les orages de grêles de juin, les tempêtes Ciaran, Domingos et Frederico survenus en novembre et les épisodes de sécheresse de l'été.

Ce résultat technique a également été impacté par la forte inflation sectorielle constatée depuis 2022 et par un niveau élevé de sinistres graves incendie et automobile.

Le résultat financier

Le résultat financier connaît une augmentation de 121,5% entre les exercices 2022 et 2023, les dividendes versés par la SCI du groupe s'élevant à 11.696 milliers d'euros en 2023. Les revenus encaissés progressent de 4.616 milliers d'euros.

Thélem assurances a procédé à la réalisation d'arbitrages sur l'ensemble du portefeuille de valeurs mobilières et immobilières en tenant compte du contexte des marchés financiers de l'année.

L'ensemble des cessions financières réalisées sur l'année a permis de réaliser un montant de plus-values nettes de 11.410 milliers d'euros en 2023 contre un montant de 7.527 milliers d'euros en 2022.

Le contexte de taux observé en 2023 a permis à Thélem assurances d'investir de manière plus importante que les années précédentes au sein de la poche obligataire au détriment d'autres classes d'actifs tels que l'immobilier et les actions et ont porté sur des titres avec un rating moyen de AA- et sur des émetteurs respectant les critères ESG retenus (Environnemental, Social, Gouvernance) mais a également accru ses expositions sur des émissions tels que des Greens bonds, des social bonds ou bien encore des sustainable linked notes.

Après avoir pris des bénéfices pendant les premiers trimestres de l'année, Thélem assurances a décidé de vendre la totalité de son portefeuille d'actions détenues en direct et d'OPC actions liquides en fin d'année. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un plan visant à réduire l'exposition aux risques de marché de la compagnie d'assurance alors que les marchés actions étaient à des niveaux de prix et de valorisations élevés.

En revanche, la compagnie a continué d'investir dans des fonds actions protégés qui ont pour but de minimiser la volatilité et le besoin en capital sous Solvabilité II de cette classe d'actifs.

Thélem assurances a poursuivi la réduction de la poche immobilière entreprise en 2022. Un investissement en bureaux dans le cœur de Paris a été cédé au 2^{ème} semestre 2023 au sein de la SCI Thélem Victor Hugo. Elle a également vendu quelques agences.

Activité d'assurance Non-Vie

Le chiffre d'affaires Non-Vie consolidé atteint 435.977 milliers d'euros en 2023, en progression de 6,7% par rapport à 2022.

Le ratio S/P de Thélem assurances est passé de 97,1% en 2022 à 87,4% en 2023.

En 2023, le niveau de sinistralité s'est maintenu à un niveau élevé particulièrement sur le dommage (79,0% vs 72,8% en 2022) et la RC automobile (94,6% vs 88,5% en 2022), malgré une amélioration du ratio des dommages aux biens (85,9% vs 128,6% en 2022).

Le ratio frais généraux / primes acquises brutes de l'activité IARD de Thélem assurances est de 33,5% en 2023 contre 34,5% en 2022. En 2023, la hausse des frais généraux s'est limitée à 5.084 milliers d'euros (+3,6% par rapport à 2022), malgré la poursuite d'investissements importants dans ses systèmes d'information au service de l'innovation ainsi que dans un plan média à dimension nationale, au service de la notoriété de la marque et du développement commercial.

Le résultat net 2023 de l'activité Non-Vie du groupe Thélem est déficitaire de 20.574 milliers d'euros.

Activité d'assurance Vie

Le chiffre d'affaires de l'activité Vie est de 9.637 milliers d'euros en 2023 contre 8.045 milliers d'euros en 2022. L'activité Vie est gérée par Thélem prévoyance. Il s'agit de la seule activité Vie du groupe.

Le résultat net 2023 de l'activité Vie du groupe Thélem est bénéficiaire de 702 milliers d'euros.



Autres activités

Le chiffre d'affaires consolidé des activités non-assurances est de 7.137 milliers d'euros en 2023 contre 6.957 milliers d'euros en 2022. Il est composé des chiffres d'affaires des sociétés Interfin courtage, GSA, et de la SCI Thélem Victor Hugo. Cette hausse s'explique principalement par l'activité immobilière cette année.

Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière logée dans la SCI Thélem Victor Hugo s'élève à 4.147 milliers d'euros en 2023 contre 4.239 milliers d'euros en 2022 soit une variation de - 2,2%. Cette variation est expliquée par la vacance des locaux et les franchises de loyers accordées en 2023 sur l'immeuble Monceau.

L'immeuble La Paix est en travaux au 31 décembre 2023.

Le cabinet Interfin est une société de courtage d'assurance permettant aux agents généraux de placer les risques non pratiqués par Thélem assurances. Son chiffre d'affaires, en hausse de 13,7%, s'élève à 3.001 milliers euros en 2023 contre 2.639 milliers euros en 2022.

L'entité GSA permet de gérer :

- les points de vente avec un agent salarié ainsi que l'ensemble des points de vente en gestion temporaire identifiés pour être réorganisés avec un statut agent salarié,
- les points de vente en gestion temporaire et identifiés pour être réorganisés avec un statut d'agent général.

Avant retraitement de consolidation, le chiffre d'affaires de GSA est en baisse de 9%. Il s'élève à 3.146 milliers d'euros en 2023 contre 3.457 milliers d'euros en 2022.

Le résultat net des activités hors assurance du groupe Thélem est bénéficiaire à hauteur de 10.098 milliers d'euros en 2023. L'essentiel du résultat des autres activités est dû au résultat bénéficiaire de la SCI Thélem Victor Hugo.

Référentiel comptable

Les principes et modes d'évaluation des postes comptables des sociétés françaises d'assurance sont définis par le même règlement ANC n°2015-11.

Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le plan comptable général 1999.

Les comptes consolidés du groupe Thélem du 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément au règlement de l'ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances, des mutuelles régies par le Code de la mutualité et des institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité sociale ou par le Code rural. Le règlement ANC n°2020-01 a adapté à l'assurance le règlement CRC n° 99-02 instituant une méthodologie de consolidation en France.

Périmètre de consolidation

Les entreprises consolidées sont les suivantes :

Interfin Courtage ⁽¹⁾	99,80%*
Gestion Services Agences ⁽¹⁾	98,97%*
SCI Thélem Victor Hugo ⁽¹⁾	99,99%*
Thélem prévoyance	99,99%*

⁽¹⁾ Détient une participation dans la société Thélem prévoyance.

* Pourcentage détenu par Thélem assurances.

Sociétés	Siret	Activités	2023		2022	
			% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Thélem assurances (société consolidante)	085580488-00071	Assurance Non-Vie	100,00	100,00	100,00	100,00
Interfin courtage (SARL)	379891864-00017	Courtage de produits d'assurances et de capitalisation	99,80	99,80	99,80	99,80
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	509280368-00010	Gestion temporaire d'agence en attente du recrutement d'un agent général d'assurances	98,97	98,97	98,97	98,97
SCI Thélem Victor Hugo	518813456-00010	Acquisition et gestion des biens immobiliers	99,99	99,99	99,99	99,99
Thélem prévoyance (SA à conseil d'administration)	539477059-00015	Assurance Vie et Non-Vie	99,99	99,99	99,99	99,99

Ce tableau présente les droits de vote détenus directement et indirectement par la société mère Thélem assurances.

Note sur les méthodes utilisées

Étant donné le pourcentage de détention de Thélem assurances dans le capital de ses filiales, la méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale pour l'ensemble des sociétés consolidées.

Toutes les entités consolidées ont des dates d'exercice comptable coïncidant avec l'année civile.

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les opérations internes entre sociétés consolidées ont été éliminées au bilan et au compte de résultat.

Au bilan

Les sociétés consolidées ayant été créées par Thélem assurances, aucun écart de première acquisition n'a été constaté.

Placements

Évaluation à la date d'entrée dans le patrimoine

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances.

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (article 122-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11).



Valeurs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et impôts, et diminuée des amortissements pratiqués.

Pour l'application, conformément aux règles comptables d'amortissement par composants (Règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002), les éléments principaux retenus, en fonction de leur nature, sont les suivants :

Composants obligatoires et durées	Immeubles	
	Individuel	Collectif
Structure et ouvrages assimilés		
- Immeubles parisiens de type Haussmannien : 70 ans	88,7%	90,3%
- Autres immeubles : 50 ans		
Menuiseries extérieures		
- Bois : 25 ans	5,4%	3,3%
- Métal : 30 ans		
Chauffage		
- Collectif : 25 ans		3,2%
- Individuel : 15 ans	3,2%	
Étanchéité		
15 ans	0,0%	1,1%
Ravalement		
15 ans	2,7%	2,1%
	100,0%	100,0%

Composants facultatifs et durées

Electricité

25 ans	-	-
--------	---	---

Travaux d'aménagement

10 ans	-	-
--------	---	---

Les parts de SCI sont inscrites à leur valeur d'acquisition ou de souscription.

Autres placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Les valeurs sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat hors revenus courus.

Provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)

Valeurs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances.

Conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances et à la Section 1 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré du débiteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.



Thém assurances a repris la totalité de la provision pour dépréciation à caractère durable constatée en 2022 soit 851 milliers d'euros sur le portefeuille de valeurs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances. Plus aucune valeur ne nécessite de provision pour dépréciation durable à fin 2023.

Valeurs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Conformément aux dispositions de la Section 2 du Chapitre III du Livre I du règlement ANC n°2015-11, l'ensemble des placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances a fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moins-value latente en date de l'arrêté des comptes présentait un caractère durable. L'examen tient compte de l'intention et de la capacité de détenir les placements jusqu'à l'horizon de détention en tenant compte des contraintes pouvant remettre en cause cette intention et cette capacité.

Une dépréciation durable est présumée s'il existe une dépréciation sur les valeurs lors de l'arrêté des comptes précédents ou, pour les placements non immobiliers, une décote permanente de plus de 30% ou 20% sur leur valeur d'achat pendant les six derniers mois de l'année de l'exercice concerné. En 2023 comme en 2022, après prise en compte des niveaux de volatilité contenus des marchés, Thém assurances a retenu le taux de 20%.

La provision pour dépréciation durable, comptabilisée sur le portefeuille d'actions relevant de l'article R 343-10, a été ajustée à 436 milliers au 31/12/2023.

Les hypothèses du plan de développement sont régulièrement comparées aux valeurs historiques enregistrées comptablement et réactualisées une fois par an. La Direction de l'Offre et des Opérations d'Assurances analyse le modèle économique et le plan de développement qui seront présentés au conseil d'administration.

Pour les immeubles locatifs dont la valeur s'écarte au-delà d'une fluctuation considérée comme raisonnable et destinés à être conservés par l'entreprise, la valeur de référence retenue s'appuie sur l'estimation de la rente patrimoniale à long terme prenant en compte les flux futurs et un taux de capitalisation basé sur le taux de rendement attendu. Aucune dépréciation sur les immeubles de placement n'est enregistrée dans les comptes 2023.

Pour les immeubles d'exploitation, la valeur de référence retenue pour déterminer s'il y a ou non à constater une provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice est la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs (article 123-13 du règlement ANC n°2015-11). Aucun immeuble de placement détenu par Thém assurances n'est concerné par une provision pour dépréciation à caractère durable.

Une valorisation par capitalisation des loyers théoriques est calculée par Thém assurances en cohérence avec des rapports indépendants. L'actualisation des loyers théoriques tient compte des rapports d'expertise effectués chaque année par des experts indépendants. Les surfaces occupées sont mises à jour en fonction de l'avancement des travaux. Cette approche s'appuie sur une actualisation à l'infini des loyers.

Thém assurances considère que l'avantage économique est égal au montant des loyers qui pourraient être perçus par l'ensemble immobilier que constitue son siège social (le loyer théorique). Les loyers retenus sont déterminés en tenant compte de la surface exploitée, de la localisation géographique, de l'environnement économique et reflètent la qualité intrinsèque des bâtiments nouvellement construits ou rénovés.

Les autres immobilisations corporelles et incorporelles

Durées d'amortissement pratiquées

Immeubles	Li	15 à 70 ans
Matériel informatique	Li	3 ans
	Deg	3 ans
Matériel de transport	Li	2 à 5 ans
	Deg	5 ans
Logiciels	Li	1 à 3 ans
Autres Matériels	Li	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Li	3 à 10 ans
Matériel de forêt	Li	2 à 5 ans

Li : Linéaire Deg : Dégressif

Les actifs incorporels correspondent principalement à des logiciels qui sont amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable. Son montant est apprécié compte tenu des circonstances et du principe de prudence.

Réserve de réévaluation

La société consolidante Thélem assurances a procédé, conformément aux articles 61 de la loi de finances pour 1977 (CGI, art. 238 bis I) et 69 de la loi de finances de 1978 (CGI, art. 238 bis J) à une réévaluation légale de ses biens immobiliers.

L'augmentation de la valeur des immobilisations du fait de l'opération a constitué un « écart de réévaluation » qui est enregistré au passif de ses comptes sociaux à titre de « provision spéciale de réévaluation ». Elle fait partie des provisions réglementées.

Chaque année, la majoration des dotations aux amortissements liée à cette opération est compensée par une reprise « exceptionnelle concomitante de la provision spéciale de réévaluation, et ce, afin d'assurer la neutralité de l'opération au regard du résultat ».

Conformément au règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, le groupe Thélem a éliminé la réserve de réévaluation libre constituée dans les comptes individuels de la société mère.

Réserve de capitalisation

Cette réserve est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R 343-9, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.

Conformément au règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, les mouvements de l'exercice affectant la réserve de capitalisation, constatés par le résultat dans les comptes individuels des sociétés d'assurance exerçant une activité Vie, sont annulés.

Provisions techniques

Provisions techniques Non-Vie

• Les provisions pour primes non acquises

(Art. 143-4 et 143-5 du règlement ANC n°2015-11)

La provision pour primes non acquises est destinée à constater pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées au prorata temporis, quittance par quittance émise au niveau de chaque contrat, selon la période restant à courir entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de cotisation ou la date d'expiration du contrat.

• Les provisions pour sinistres à payer

(Art. 143-9 à 143-16 du règlement ANC n°2015-11)

Les provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des catégories d'assurance.

Tout dossier est ouvert avec un forfait fixe qui est évalué de façon prudente. Les forfaits d'ouverture sont actualisés une fois par an.

Les prévisions de recours sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des catégories d'assurance.

En complément des provisions dossier par dossier, des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés sont évaluées de manière prudente.

• Les provisions pour frais de gestion

(Art. 143-11 du règlement ANC n°2015-11)

La provision pour sinistres à payer (y compris acceptations) est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion nécessaires à la liquidation de l'ensemble des sinistres.

• Les provisions pour sinistres non encore manifestés - PSNEM

(Art. 143-13 et 143-14 du règlement ANC n°2015-11)

La PSNEM est calculée en application de la réglementation en vigueur sur les sinistres de l'assurance construction. Thélem assurances applique, la méthode prévue à l'article 143-14 qui consiste à retenir le résultat le plus élevé en appliquant un coefficient aux primes et aux sinistres, pour chaque exercice d'ouverture de chantier.

• Les provisions pour égalisation

(Art. 143-19 à 143-21 du règlement ANC n°2015-11)

Le montant global de chaque provision ne peut pas excéder, par rapport au montant des cotisations acquises dans l'exercice nettes d'annulation et de réassurance :

- 300% pour les risques dus à la garantie catastrophes naturelles,
- 300% pour les autres risques dus à des éléments naturels,
- 500% pour les risques d'attentats.

La dotation annuelle à chaque provision est limitée à 75% du bénéfice technique de la catégorie concernée : catastrophes naturelles, éléments naturels et attentats.

Les dotations annuelles qui n'ont pas pu être utilisées dans un délai de dix ans pour les catastrophes naturelles et pour les éléments naturels et de douze ans pour les risques d'attentats sont rapportées aux bénéficiaires imposables respectivement de la onzième année et de la treizième année suivant celle de leur comptabilisation.

Chaque provision est affectée dans l'ordre d'ancienneté des dotations annuelles à la compensation des résultats techniques déficitaires de l'exercice, par catégories de risques correspondantes.

• Les provisions mathématiques des rentes

(Art. 143-1 à 143-3 et Art. 143-12 du règlement ANC n°2015-11)

Ces provisions sont calculées pour les rentes dont la société se trouve débitrice à l'égard de tiers victimes d'accidents (assurances de responsabilité) ou pour des assurés victimes d'accidents ou de maladie entraînant une incapacité de travail.

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 (version applicable au 31 décembre 2020, intégrant les modifications apportées par les règlements ANC n°2016-12, ANC n°2018-08, ANC n°2019-07 et ANC n°2020-11), les provisions mathématiques des rentes constituées issues de contrats d'assurance couvrant des risques visés au 3° de l'article L. 310-1 du Code des assurances sont calculées en utilisant un taux technique qui ne peut excéder 60% de la moyenne sur 24 mois du Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME) majoré de 10 bps, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5%. Les provisions mathématiques des rentes Thélem assurances ont donc été actualisées au taux de 1,56% (0,64% en 2022) pour les rentes auto et RC non-auto. Les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 sont revalorisées au taux d'inflation de 2%.



Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les provisions mathématiques des rentes constituées issues de contrats d'assurance couvrant des risques visés au 2° de l'article L.310-1 du Code des assurances sont calculées en utilisant un taux technique qui ne peut excéder 75% de la moyenne sur 24 mois du Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME), sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5%. Le taux d'actualisation appliqué aux rentes prévoyance et agricole est de 1,71% (0,57% en 2022).

• La provision pour risques en cours

(Art. 143-6 à 143-8 du règlement ANC n°2015-11)

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

• Les provisions pour risque d'exigibilité

(Art. 143-18 du règlement ANC n°2015-11)

Conformément à l'article R 343-5 du Code des assurances, il a été vérifié qu'il n'y avait pas lieu de constater une provision pour risque d'exigibilité à la clôture de l'exercice. Pour cela, les placements relevant de l'article R 343-10 ont été valorisés par référence au cours de clôture du mois de décembre 2023.

À cette date, les placements relevant de l'article R 343-10 présentent une plus-value latente significative. Il n'y a donc pas lieu de constituer de provision pour risque d'exigibilité.

Provisions techniques Vie

• Les provisions mathématiques

(Art. 142-2 à 142-4 du règlement ANC n°2015-11)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

L'engagement de l'assuré correspond à celui de payer les primes.

L'engagement de l'assureur est fixé aux conditions générales et particulières du contrat lors de la souscription et éventuellement modifiables par avenant pendant la durée de vie du contrat. L'engagement de l'assureur correspond généralement au paiement d'un capital ou d'une rente liée à la survenance d'un aléa viager spécifié au contrat.

Pour l'évaluation des provisions Vie entière sont utilisés :

- un taux d'actualisation correspondant au taux technique du contrat,
- la table de mortalité TH 00-02 (table utilisée pour le tarif).

Pour l'évaluation des provisions mathématiques incapacité/invalidité, sont utilisés :

- un taux d'actualisation correspondant à 75% de la moyenne des TME des 24 derniers mois,
- les tables de maintien en incapacité et de passage en invalidité : tables réglementaires du 24 décembre 2010.

• La provision globale de gestion

(Art. 142-6 du règlement ANC n°2015-11)

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Thélem prévoyance n'a pas constitué de provision globale de gestion dans ses comptes en 2023.

• Les provisions pour participation aux bénéfices

(Art. 142-5 du règlement ANC n°2015-11)

Ces provisions correspondent à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer.

Thélem prévoyance n'a pas doté de provision pour participation aux bénéfices au titre de l'exercice 2023.

Les autres provisions

Les provisions pour engagement de retraite et médaille du travail

Elles correspondent :

- à la retraite complémentaire des cadres de direction ; depuis 2020, le passif social est intégralement couvert par un contrat d'assurance, il n'y a plus d'engagement à constater.

- aux indemnités de fin de carrière du personnel (convention collective de l'assurance) ; les engagements de retraite vis-à-vis du personnel de Thélem assurances sont valorisés de manière actuarielle sur la base de la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite net des actifs constitués en couverture. Le calcul de ces engagements est réalisé selon la norme internationale IAS 19 sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite à l'âge de 65 ans. Cette méthode tient notamment compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel. Le taux d'actualisation appliqué en 2023 est de 4,15% contre 3,27% en 2022. Le passif social lié aux indemnités de fin de carrière est intégralement couvert par un contrat d'assurance.

Les engagements au titre des médailles du travail sont évalués de manière actuarielle à 297 milliers d'euros en 2023 et sont intégralement provisionnés en comptes sociaux.

Au compte de résultat

Ventilation des frais

Secteur assurance

Les frais de gestion et les commissions sont enregistrés selon leur nature et sont suivis par section analytique.

Ils sont ensuite classés en cinq destinations :

- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- frais de gestion des sinistres,
- charges de gestion des placements,
- autres charges techniques.

Selon les méthodes suivantes :

- affectation directe,
- utilisation de clés de répartition pour chaque code analytique basées sur des critères quantitatifs jugés les plus objectifs, appropriés et pertinents possibles, lorsque l'affectation directe n'est pas réalisable.

Autres activités

Les frais généraux des autres activités sont comptabilisés par nature. Par simplification, ils ne font pas l'objet d'une ventilation par destination.

Ventilation des produits et charges de gestion des placements

Les produits et charges des placements comprennent principalement :

- les revenus acquis à l'exercice (coupons, dividendes et intérêts),
- les charges exposées pour la gestion des placements ainsi que les écarts sur les prix de remboursement des obligations des obligations à percevoir.

Les plus et moins-values sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO).

La partie du profit provenant de la réalisation de titres à revenu fixe correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle donne lieu à une dotation à la réserve de capitalisation comprise dans les autres réserves. En cas de perte, une reprise est effectuée à due concurrence et dans la limite de la réserve antérieurement constituée.

Le décret n°2015-513 du 7 mai 2015 a supprimé au 1^{er} janvier 2016, le mécanisme de la réserve de capitalisation pour les organismes exerçant une activité d'assurance Non-Vie. Le mécanisme est conservé pour les organismes exerçant une activité Vie comme Thélem prévoyance.

Conformément au règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, les mouvements de l'exercice affectant la réserve de capitalisation, constatés par le résultat dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, sont annulés.

Le résultat financier est ventilé en fin d'exercice entre :

- le compte technique Vie,
- le compte technique Non-Vie,
- le compte non technique.

en proportion des provisions techniques Vie, techniques Non-Vie et des fonds propres.

Le mécanisme d'allocation et de transfert s'effectue de la manière suivante :

- enregistrement en compte de résultat technique Vie de la seule rémunération financière des provisions techniques Vie ;
- enregistrement en compte de résultat non technique du solde restant, constitué à la fois de la rémunération des capitaux propres et de celle des provisions techniques Non-Vie ;
- transfert du compte de résultat non technique au compte de résultat technique Non-Vie de la rémunération des provisions techniques Non-Vie.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif.

Les impôts différés passifs correspondent à des impositions futures.

Les impôts différés actifs correspondent à des déductions futures et ne sont comptabilisés que si leur récupération est jugée probable.

Aucune actualisation n'est appliquée.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux des textes fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Le montant des impôts différés a eu pour contrepartie :

- les réserves pour les retraitements à l'ouverture,
- le résultat pour les variations de l'exercice.

Les impôts différés viennent s'ajouter aux impôts exigibles. Les impôts exigibles correspondent aux impôts comptabilisés dans les comptes sociaux des entités du groupe.

Transferts intersectoriels

Les opérations entre entreprises consolidées par intégration globale font l'objet d'élimination. Les produits et charges réciproques ainsi que les créances et dettes réciproques sont donc éliminés.

Afin de permettre une lecture pertinente du compte de résultat sectoriel, des transferts intersectoriels ont été intégrés dans le compte de résultat consolidé. Ils sont constitués :

- des refacturations de personnel et charges diverses opérées par Thélem assurances, société mère vers ses filiales, dans le cadre des conventions de support,
- des produits financiers liés aux conventions de gestion d'actifs mises en place entre Thélem assurances et ses filiales.



Comparabilité des comptes

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2023.

Notes complémentaires sur les comptes consolidés / le bilan

Actifs incorporels

(en milliers d'euros)

Actifs Incorporels	2023			2022		
	Valeur Brute	Amortissements / provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements / provisions	Valeur Nette
Logiciels	47 080	34 173	12 908	39 787	33 276	6 511
Droit au bail / Portefeuilles	3 588	1 455	2 133	3 270	1 425	1 845
Total	50 668	35 627	15 041	43 057	34 701	8 355

Les actifs incorporels correspondent principalement à des logiciels amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

Les actifs incorporels hors logiciels sont essentiellement constitués de droits au bail et de portefeuilles de contrats d'assurances détenus par Thélem assurances et par ses filiales Interfin et GSA. Ces portefeuilles sont partiellement dépréciés.

(en milliers d'euros)

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif incorporel				
Nature des Actifs	Valeur brute des immobilisations au 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2023
Logiciels	39 787	7 294	-	47 080
Droit au bail / Portefeuilles	3 270	335	17	3 588
Total	43 057	7 629	17	50 668

Placements

Exercice 2023

(en milliers d'euros)

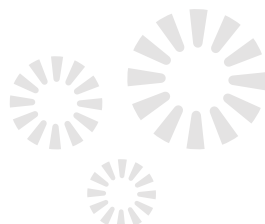
Placements des entreprises d'assurance Vie et Non-Vie	Valeur Brute	Amortissements / provisions	Valeur Nette	%	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	103 254	29 636	73 618	8,9%	106 260
Actions et titres à revenu variable	197	-	197	0,0%	263
Parts d'OPC actions	49 974	426	49 547	6,0%	59 353
Obligations et autres titres à revenu fixe	376 753	310	376 443	45,4%	365 085
Parts d'OPC obligataires	70 526	-	70 526	8,5%	70 734
Autres placements	182 728	10	182 719	22,0%	184 480
Sous-total	783 432	30 382	753 050	90,8%	786 175
Placements des autres entreprises	Valeur Brute	Amortissements / provisions	Valeur Nette	%	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	91 024	14 926	76 098	9,2%	130 293
Sous-total	91 024	14 926	76 098	9,2%	130 293
Total placements	874 456	45 308	829 148	9,2%	916 468



Exercice 2022

(en milliers d'euros)

Placements des entreprises d'assurance Vie et Non-Vie	Valeur Brute	Amortissements / provisions	Valeur Nette	%	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	102 203	27 214	74 989	10,6%	115 437
Actions et titres à revenu variable	36 435	207	36 228	5,1%	44 484
Parts d'OPC actions	44 332	386	43 946	6,2%	49 431
Obligations et autres titres à revenu fixe	323 851	2 055	321 796	45,3%	294 812
Parts d'OPC obligataires	67 698	-	67 698	9,5%	65 514
Autres placements	74 269	10	74 259	10,4%	74 748
Sous-total	648 788	29 872	618 916	87,1%	644 426
Placements des autres entreprises	Valeur Brute	Amortissements / provisions	Valeur Nette	%	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	109 136	17 417	91 718	12,9%	185 250
Sous-total	109 136	17 417	91 718	12,9%	185 250
Total placements	757 923	47 289	710 634	100,0%	829 676



Immobilier

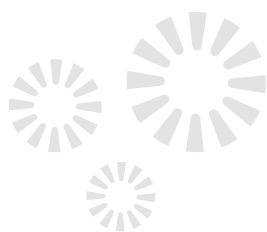
La valeur brute des immeubles du siège social situé à Chécy est passée de 51.865 milliers d'euros à 53.567 milliers d'euros entre fin 2022 et 2023. L'accroissement de valeur de cet ensemble immobilier est lié au plan de travaux de rénovation et d'agrandissement débuté en 2014 et dont les dernières livraisons sont reportées à 2025.

Les marchés taux et actions

La société a procédé sur l'exercice à des opérations d'arbitrages sur l'ensemble du portefeuille taux et actions en tenant compte du contexte des marchés financiers.

(en milliers d'euros)

Mouvements ayant affecté les placements				
Nature des Actifs	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2023
Terrains et constructions	211 339	12 167	29 228	194 278
Autres placements	546 585	358 327	224 734	680 178
Total	757 923	370 495	253 962	874 456





Part des cessionnaires dans les provisions techniques

(en milliers d'euros)

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Non-Vie	Vie	2023	2022
Provisions pour primes non acquises	-2 438	-	-2 438	-1 121
Provisions d'assurance Vie	-	995	995	1 182
Provisions pour sinistres	144 348	16	144 364	160 521
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-
TOTAL	141 910	1 011	142 921	160 582

Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

(en milliers d'euros)

Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	Montant Brut	Provision	2023	2022
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	22 716	-153	22 868	20 056
Créances nées d'opérations de réassurance	13 034	-	13 034	33 135
TOTAL	35 749	-153	35 902	53 191

L'augmentation des créances nées d'opérations d'assurance directe est principalement due à la hausse des valeurs de droits d'exploitation à recevoir de nos agents.

La diminution des créances nées d'opérations de réassurance est essentiellement liée à la baisse de la sinistralité du niveau de cessions de sinistres aux réassureurs entre 2022 et 2023, l'année 2022 ayant notamment été marquée par les cessions de sinistres relatives aux « évènements grêle ».

Autres créances

Le poste « autres créances » s'élève à 5.825 milliers d'euros en augmentation de 559 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2022. Il est essentiellement constitué de :

- créances sur l'État notamment en matière d'impôts sur les bénéfices, de taxe sur la formation et de TVA, la créance d'impôt s'élève à 1.806 milliers d'euros,

- produits à recevoir (loyers émis à recevoir) pour 1.135 milliers d'euros,
- créances sur débiteurs divers pour 680 milliers d'euros,
- créances rattachées à l'activité d'Interfin courtage (comptes assurés et commissions à recevoir) pour 697 milliers d'euros.

Autres actifs

Les « autres actifs » sont majoritairement composés des actifs corporels de Thélem assurances tels que les matériels informatiques et de bureau :

(en milliers d'euros)

Nature des actifs	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2023
Actifs corporels	19 201	1 561	1 056	19 706
Total	19 201	1 561	1 056	19 706

Nature des actifs	Amortissements / provisions au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Amortissements / provisions au 31/12/2023	Valeur nette des immobilisations au 31/12/2023
Actifs corporels	10 632	1 906	40	12 498	7 209
Total	10 632	1 906	40	12 498	7 209

Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

Comptes de régularisation actif	2023	2022
Intérêts courus non échus	6 228	3 576
Frais d'acquisition reportés	8 615	8 796
Charges constatées d'avance	4 088	4 140
Impôts Différés Actif	3 687	-
Autres	1 969	1 543
Total	24 588	18 054





Capitaux propres du groupe

(en milliers d'euros)

	Fonds d'établissement et fonds social	Autres réserves	Report à nouveau / Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation à la clôture 2021	59 886	83 290	76 185	7 469	226 830
Mouvements					
Résultat consolidé de l'exercice part du groupe	-	-	-	-7 477	-7 477
Fonds social	-	-	-	-	-
Droits d'adhésion	980	-	-	-	980
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	-	-
Part des minoritaires dans le RAN	-	-	-1	-	-1
Résultat 2021 non distribué	-	-	7 470	-7 469	1
Situation à la clôture 2022	60 866	83 290	83 654	-7 477	220 334
Mouvements					
Résultat consolidé de l'exercice part du groupe	-	-	-	-9 774	-9 774
Fonds social	-	-	-	-	-
Droits d'adhésion	1 024	-	-	-	1 024
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	-	-
Part des minoritaires dans le RAN	-	-	-	-	-
Résultat 2022 non distribué	-	-	-7 477	7 477	-
Situation à la clôture 2023	61 890	83 290	76 177	-9 774	211 584

Les capitaux propres consolidés du groupe Thémis diminuent de 8.750 milliers d'euros entre 2022 et 2023.

Cette variation s'explique majoritairement par la perte nette dégagée par le groupe (9.774 milliers d'euros).

On note également une augmentation des capitaux propres due aux droits d'adhésion constatés en 2023 pour 1.024 milliers d'euros. Ce droit d'adhésion est un élément constitutif des fonds

propres. Le droit d'adhésion concerne tout nouvel adhérent lors de la souscription du premier contrat. Conformément aux articles R 322-47 et R 322-72 du Code des assurances, le montant du droit unitaire d'adhésion est fixé à l'issu de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels. Depuis l'année 2019, le montant est fixé à 21 euros.

(en euros)

Part des minoritaires dans les capitaux propres							
Reclassements	Capital	dont Intérêts des minoritaires	Réserves	dont Intérêts des minoritaires	Report à nouveau	dont Intérêts des minoritaires	Total des minoritaires
Thémis prévoyance	18 000 870	740	7 500	0	-6 249 654	-257	483
Gestion Services Agences	1 167 000	12 000	1 052 280	10 820	-120 292	-1 237	21 583
Interfin courtage	38 112	76	775 811	1 552	52 612	105	1 733
SCI Thémis Victor Hugo	63 650 000	400	-	-	1 978 193	12	412
Total	82 855 982	13 216	1 835 591	12 372	-4 339 141	-1 376	24 212

Provisions techniques brutes

(en milliers d'euros)

Provisions techniques	2023			2022		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	41 381	147	41 528	40 507	16	40 523
Provisions d'assurance Vie	-	9 557	9 557	-	8 514	8 514
Provisions pour sinistres à payer	619 342	2 311	621 653	589 298	1 661	590 959
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Provisions pour égalisation	21 182	-	21 182	28 302	-	28 302
Autres provisions techniques	33 631	2 381	36 012	32 498	1 286	33 784
Total	715 536	14 396	729 932	690 605	11 477	702 083

Les provisions techniques groupe ont augmenté de 27.849 milliers d'euros (+4,0%) entre 2022 et 2023.

Hausse des provisions de l'assurance Non-Vie de 24.931 milliers d'euros par rapport à 2022.

Cette hausse essentiellement due aux provisions pour sinistres à payer y compris tardifs de Thélem assurances s'explique par différents phénomènes, dont principalement :

- augmentation de 11.861 milliers d'euros sur la garantie « Automobiles dommages » et de 5.988 milliers d'euros sur les garanties « Dommages aux biens » (+7.755 milliers d'euros sur le DAB Particuliers, +1.709 milliers d'euros sur le DAB Professionnels et +3.476 milliers d'euros sur le DAB Agricole) notamment du fait des événements de climatiques survenus en juin (Grêle) et lors du quatrième trimestre (Tempête Ciaran et Domingos),
- augmentation de 7.770 milliers d'euros sur la garantie « Catastrophes naturelles » de la révision des provisions des sécheresses 2018, 2019 et 2020.

Les provisions pour sinistres à payer déterminées dossier par dossier impactent les niveaux de provisions prudentielles dont l'assiette de calcul est liée aux niveaux de sinistralité de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs :

- la provision pour risques en cours augmente de 3.158 milliers d'euros en 2023. Cette provision est calculée sur la base de la sinistralité moyenne brute des deux derniers exercices,
- la provision pour égalisation s'élève à 21.182 milliers d'euros. La variation de cette provision par rapport à fin 2022 (28.302 milliers d'euros) s'explique par une reprise réglementaire et additionnelle de notre provision d'égalisation de 7.120 milliers d'euros,
- les provisions pour rentes en service diminuent de 2.052 milliers d'euros. Cette évolution se justifie essentiellement par la remontée des taux techniques.

Hausse du montant des provisions sur les contrats Vie entière, temporaires et sur les rentes qui s'élèvent à 9.557 milliers d'euros contre 8.514 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

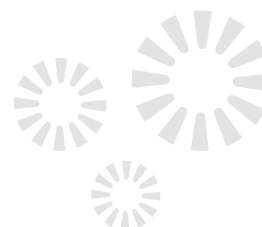
Cette hausse est directement liée à la croissance de l'activité de Thélem prévoyance.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.373 milliers d'euros en 2023.

Elles sont principalement constituées des éléments suivants :

- pertes futures sur les transferts de droits d'exploitation des portefeuilles entre agents entrants et sortants provisionnées à hauteur de 2.480 milliers d'euros,
- litiges trouvant leur origine dans l'exploitation de l'entreprise (par exemple litiges commerciaux avec les intermédiaires, ressources humaines) pour 883 milliers d'euros.





Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)

Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	Non-Vie	Vie	2023	Non-Vie	Vie	2022
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 505	41	14 546	14 648	35	14 684
Dettes nées d'opérations de réassurance	32	-	32	302	-	302
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	10 172	-	10 172	13 506	-	13 506
Total	24 709	41	24 750	28 457	35	28 492

Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

Les dettes financières sont principalement constituées des soldes créditeurs des banques pour 2.889 milliers d'euros.

Comptes de régularisation passifs

(en milliers d'euros)

Comptes de régularisation passif	2023	2022
Produits constatés d'avance	-	-
Impôts différés passifs	-	-
Recours encaissés en attente d'affectation	178	-
Chèques émis non présentés ou périmés	557	356
Intérêts dûs sur REPO	909	-
Taxes	-	2 122
Autres	385	581
Total	2 029	3 058

Les comptes de régularisation passifs sont principalement composés des éléments suivants :

- des chèques émis mais non présentés pour 557 milliers d'euros,
- des intérêts sur opération sur REPO initiée en 2023 pour 909 milliers d'euros.

Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)

Impôts sur les résultats figurant à l'actif et au passif du bilan	2023		2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts exigibles	1 086	-	3 040	-
Impôts différés	3 687	-	603	-
- Différences temporaires	3 687	-	603	-
Total	4 773	-	3 643	-

Les impôts différés ont été évalués sur base des taux du Projet de Loi de Finances 2023.

Notes complémentaires sur les comptes consolidés / le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités d'assurances correspond aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

Le chiffre d'affaires assurances progresse de 6,9% entre 2022 et 2023 pour atteindre 445.614 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires des activités hors assurances se compose principalement :

- des loyers et charges récupérables perçus par la SCI Thélem Victor Hugo pour 3.611 milliers d'euros, en baisse de 14,8% par rapport à 2022,
- des commissions perçues par le cabinet de courtage Interfin pour 2.996 milliers d'euros, en hausse de 13,5% par rapport à 2022.

(en milliers d'euros)

Ventilation du chiffre d'affaires combiné	2023	2022
Chiffre d'affaires Non-Vie	-	-
Dommages corporels	88 721	82 359
Auto :		
- Dommages	142 796	134 707
- Responsabilité civile	49 472	45 998
Dommages aux biens :		
- Particuliers	89 909	84 639
- Professionnels	16 501	15 428
- Agricole	10 497	9 745
Catastrophes naturelles	12 724	11 961
Responsabilité civile générale	8 377	7 969
Protection juridique et divers	9 642	8 823
Transport	186	176
Construction	6 885	6 597
Acceptations	269	230
Total chiffre d'affaires Non-Vie	435 977	408 632
Chiffre d'affaires Vie	-	-
Contrats d'assurance temporaire décès	6 523	5 124
Contrats de capitalisation à prime unique ou versements libres	-	-
Contrats de capitalisation à primes périodiques	3 113	2 921
Total chiffre d'affaires Vie	9 637	8 045
Chiffre d'affaires autres activités	7 137	6 957
Total chiffre d'affaires	452 751	423 635



Charges de gestion

(en milliers d'euros)

Charges de gestion	Non-Vie	Vie	2023	Non-Vie	Vie	2022
Frais d'acquisition	81 071	2 091	83 162	79 896	1 939	81 835
Frais d'administration	20 013	137	20 149	18 633	142	18 776
Autres charges techniques	26 538	-79	26 459	25 790	-67	25 723
Total frais	127 622	2 149	129 770	124 320	2 014	126 334
Charge des autres provisions techniques	-6 015	1 043	-4 972	-11 663	1 602	-10 061
Total	121 606	3 192	124 798	112 657	3 616	116 273

Les commissions et intéressements versés en affaires directes aux intermédiaires par Thélem assurances se sont élevées à 77.748 milliers d'euros en augmentation de 6,7% par rapport à 2022.

La contribution des activités prévoyance progresse de 19,0%, 2.193 milliers d'euros de commissions en 2023 contre 1.844 milliers d'euros de commissions en 2022. Ces évolutions sont en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires.

L'effectif moyen de Thélem assurances augmente de 11 ETP : 490 en 2023 (dont 312 cadres) contre 479 en 2022 (dont 304 cadres).

En 2023, l'effectif moyen de collaborateurs d'agences en gestion temporaire Thélem assurances (GSA), est de 24 équivalents temps plein.

Les salaires et les charges sociales afférentes représentent 38.384 milliers d'euros en 2023 contre 34.421 milliers d'euros en 2022. La répartition entre les sociétés est la suivante :

(en milliers d'euros)

Salaires et charges	2023	2022	%
Thélem assurances	37 519	35 109	6,9%
GSA	865	1 199	-27,9%
Total	38 384	36 308	11,5%

Les charges des autres provisions techniques ont baissé de 4.972 milliers d'euros. Cette baisse imputable à l'activité Non-Vie à hauteur de 6.015 milliers d'euros s'explique principalement par la variation de la provision d'égalisation reprise en 2023 pour 7.120 milliers d'euros, une dotation de 3.158 milliers d'euros de la provision pour risques en cours et une diminution de la provision pour rentes pour 2.053 milliers d'euros.

La provision pour risque croissant Vie liée à l'assurance emprunteur augmente de 1 million d'euros, en raison de la croissance de ce nouveau produit.



Résultat financier

(en milliers d'euros)

Produits financiers nets de charges	2023			2022		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Revenus récurrents de placements	20 951	789	21 740	15 909	445	16 354
Frais financiers	6 136	78	6 214	4 632	56	4 688
Revenus récurrents nets de frais	14 815	711	15 526	11 276	390	11 666
Plus / moins values	11 411	-12	11 398	7 525	-164	7 361
Autres produits et charges de placements	-2 880	59	-2 821	-5 481	-29	-5 510
Total	23 346	757	24 103	13 320	197	13 517

Le tableau ci-dessus ne reprend pas le résultat financier des autres activités et l'impact des transferts sectoriels (allocation et transfert des produits financiers aux comptes techniques Vie et Non-Vie).

Le résultat financier des activités Vie et Non-Vie représente 24.103 milliers d'euros contre 13.517 milliers d'euros en 2022. Il est composé d'une activité récurrente et d'une activité plus exceptionnelle impactée par des opérations d'arbitrages sur les différentes classes d'actifs.

- Cette hausse du résultat financier est essentiellement due :
 - à la hausse des revenus obligataires et monétaires (+30% par rapport 2022) résultant de la hausse des taux et de la stratégie de placement 2023,
 - aux plus-values réalisées au titre de la cession des actions cotées (+51,6% par rapport à 2022).





Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	2023	2022
Charges exceptionnelles	-1 107	-1 002
Produits exceptionnels	12 984	430
Résultat exceptionnel	11 877	-572

Le résultat exceptionnel 2023 est bénéficiaire de 11.877 milliers d'euros. Il est essentiellement dû à la cession de l'immeuble Poincaré qui a généré une plus-value nette de 9.200 milliers d'euros.

Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Impôts sur les bénéfices	2023	2022
Charge d'impôt	-255	-108
Charge d'impôt théorique	-3 109	-665
Charge d'impôt totale	-3 364	-774

L'essentiel de la ligne « charge d'impôt » 2023 est imputable au résultat déficitaire de Thélém assurances.

Information sectorielle

Compte de résultat de l'assurance Non-Vie

(en milliers d'euros)

	2023			2022
Compte de résultat technique de l'assurance Non-Vie	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises :	443 615	40 404	403 211	385 233
- Primes émises	444 593	39 119	405 474	385 177
- Variation des primes non acquises	-978	1 285	-2 263	56
Part du compte technique dans les produits nets de placements	25 590	-	25 590	11 100
Autres produits techniques	15 054	-	15 054	14 281
Charges des sinistres :	382 637	33 753	348 884	307 120
- Prestations et frais payés	351 815	49 983	301 833	268 087
- Charges des provisions pour sinistres	30 821	-16 230	47 051	39 033
Charges des autres provisions techniques	1 105	-	1 105	-1 094
Frais d'acquisition et d'administration :	106 782	3 632	103 150	101 187
- Frais d'acquisition	86 207	-	86 207	84 709
- Frais d'administration	20 576	-	20 576	19 322
- Commissions reçues des réassureurs	-	3 632	-3 632	-2 844
Autres charges techniques	22 747	-	22 747	22 366
Variation de la provision pour égalisation	-7 120	-	-7 120	-10 569
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-21 893	3 019	-24 912	-8 397
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	-2 092	2 242
Résultat exceptionnel	-	-	-569	-513
Intéressement des salariés	-	-	214	2 786
Charge d'impôt	-	-	-7 213	-1 124
Résultat net de l'activité assurance Non-Vie	-	-	-20 574	-8 330





Compte de résultat de l'assurance Vie

(en milliers d'euros)

Compte de résultat technique de l'assurance Vie	2023			2022
	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	9 637	4 025	5 611	4 873
Produits des placements Vie	347	-	347	208
Ajustements ACAV (plus-values)	-	-	-	-
Autres produits techniques	151	-	151	130
Charges des sinistres :	3 384	448	2 936	2 953
- Prestations et frais payés	1 643	448	1 195	1 692
- Charges des provisions pour sinistres	1 741	-	1 741	1 260
Charges des provisions techniques d'assurance Vie et autres provisions techniques :	989	632	357	201
- Provisions d'assurance Vie	989	632	357	201
- Provisions sur contrats en unités de compte	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-
Participation aux résultats	54	-	54	49
Frais d'acquisition et d'administration :	2 745	1 212	1 533	1 356
- Frais d'acquisition	2 586	-	2 586	2 267
- Frais d'administration	159	-	159	157
- Commissions reçues des réassureurs	-	1 212	-1 212	-1 069
Charges des placements	63	-	63	94
Autres charges techniques	533	-	533	656
Produits des placements transférés	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance Vie	2 367	1 733	635	-96
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	308	67
Produits non techniques	-	-	-	-73
Résultat exceptionnel	-	-	1	-2
Charge d'impôt	-	-	-242	23
Résultat net de l'activité assurance Vie			702	-82

Compte d'exploitation des autres activités

(en milliers d'euros)

Compte d'exploitation des autres activités	2023	2022
Chiffre d'affaires	4 702	10 664
Autres charges d'exploitation	3 481	9 298
Résultat d'exploitation	1 221	1 366
Charges et produits financiers	39	-2
Résultat exceptionnel	12 445	-57
Impôts sur les bénéfices	-3 607	-373
Résultat net des autres activités	10 098	933

Autres informations

Honoraires des commissaires aux comptes

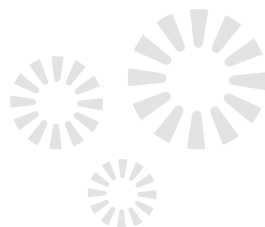
Le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2023 s'élève à 315 milliers d'euros. Ces honoraires concernent l'intervention des commissaires aux comptes pour le contrôle légal des comptes sociaux de chaque entité ainsi que des comptes consolidés. En 2023, aucune mission en dehors du contrôle légal n'a été réalisée par les commissaires aux comptes.

La décomposition de ces honoraires par entité est la suivante :



(en milliers d'euros)

Honoraires des commissaires aux comptes	2023	2022
Thélem assurances	226	204
Thélem prévoyance	49	46
Gestion service agences (GSA)	12	14
Interfin courtage	16	15
SCI Thélem Victor Hugo	11	7
Total	315	286





Conventions règlementées

L'ensemble des filiales mentionnées ci-après ont signé avec Thémis assurances les conventions règlementées suivantes :

Filiale concernée	Libellé de la convention	Date de signature	Date d'effet
Thémis prévoyance	Assujetti unique	16/12/2022	01/01/2023
	Stop loss 2018-2020	21/12/2017 révisée le 06/03/2020	01/01/2018
	Stop loss 2021-2023	28/12/2020	01/01/2021
	Stop loss 2024-2026	15/12/2023	01/01/2024
	Traité de réassurance Quote-Part	27/02/2017 révisée le 02/01/2019 et le 06/03/2020	01/01/2017
	Contrat de prestations	14/12/2018 révisée le 17/12/2021	14/12/2018
SCI Thémis Victor Hugo	Support	20/12/2013	20/12/2013
Interfin courtage	Assujetti unique	16/12/2022	01/01/2023
	Cession partielle de fonds de commerce	31/12/2022	-
	Convention de courtage	15/12/2017	01/01/2017
GSA	Assujetti unique	16/12/2022	01/01/2023
	Contrat de gestion	01/12/2014 révisée le 24/09/2021	01/01/2014
	Cession partielle de fonds de commerce	31/12/2022	-

Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture du 31 décembre 2023.

• Renseignements sur les rémunérations des organes de direction

• Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe,
• car elle conduirait indirectement à donner une rémunération
• individuelle.



thelem
assurances

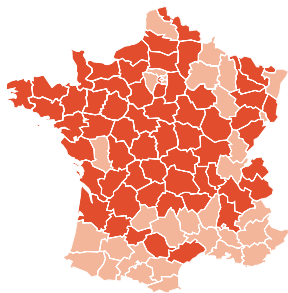


LES 307
AGENCES
THÉLEM
ASSURANCES



59

départements



02 / Aisne

Bohain-en-Vermandois
Laon
Saint-Quentin
Villeneuve St Germain

03 / Allier

Montluçon
Vichy
Yzeure

10 / Aube

Troyes

14 / Calvados

Caen
Croisilles
Évrecy
Falaise
Honfleur
Ouistreham
Villers-sur-mer
Vire

15 / Cantal

Mauriac

16 / Charente

Barbezieux
Cognac

17 / Charente-Maritime

Marsilly

18 / Cher

Argent-sur-Sauldre
Aubigny-sur-Nère
Bourges
Dun-sur-Auron
Mehun-sur-Yèvre
Saint-Florent-sur-Cher
Vierzon

19 / Corrèze

Ussel
Varetz

21 / Côte-d'Or

Arc-sur-Tille
Chenôve
Dijon Jouvence

22 / Côte-d'Armor

Dinan
Guingamp
Plémet

23 / Creuse

Auzances
Boussac
Crocq
Evaux-les-Bains
Gouzou
Jarnages

24 / Dordogne

Bergerac
Lalinde
Montignac
Montpon-Ménéstérol
Prigonrieux

25 / Doubs

Besançon

26 / Drôme

Bourg-de-Péage
Bourg-lès-Valence

27 / Eure

Bernay
Les Andelys
Louviers
Nonancourt
Verneuil-sur-Avre
Vernon

28 / Eure-et-Loir

Courville-sur-Eure
Dreux
Orgères-en-Beauce
Tourey

29 / Finistère

Carhaix-Plouguer
Landivisiau
Pont-l'Abbé

33 / Gironde

Blaye
Bordeaux Mériadeck
Gujan-Mestras
Le Bouscat
Saint-Laurent-Médoc
Saint-Vivien-de-Médoc



34 / Hérault

Bédarieux
Clermont-l'Hérault

35 / Île-et-Vilaine

Acigné
Bain-de-Bretagne
Châteaugiron
Fougères
Liffré
Montfort-sur-Meu
Orgères
Redon
Rennes
Saint-Malo
Vitré

36 / Indre

Aigurande
Ambrault
Ardentes
Argenton-sur-Creuse
Bélâbre
Buzançais
Châteauroux
Déols
Ecueillé
Eguzon
Issoudun
La-Châtre
Le Blanc
Le Poinçonnet
Martizay
Mézières-en-Brenne
Neuvy-Saint-Sépulchre
Reuilly
Saint-Benoît-du-Sault
Saint-Gaultier
Sainte-Sévère-sur-Indre
Valençay
Vatan

37 / Indre-et-Loire

Bléré
Chambray-les-Tours
Chinon
Esvres
La-Membrolle-sur-Choisille
Loches
Monnaie
Tours
Vouvray

38 / Isère

Bourgoin-Jallieu
Entre-Deux-Guiers
Grenoble
Pontcharra
Saint-Jean-de-Bournay

41 / Loir-et-Cher

Blois Château
Blois Gare
Lamotte-Beuvron
Mer
Pruniers-en-Sologne
Romorantin
Salbris
Selles-sur-Cher
Vendôme

42 / Loire

L'Horme
Riorges

43 / Haute-Loire

Le Puy-en-Velay
Monistrol-sur-Loire

44 / Loire-Atlantique

Ancenis
Bouaye
Châteaubriant
Clisson
La Chapelle-sur-Erdre
Le Bignon
Le Croisic
Le Pouliguen
Les Sorinières
Machecoul
Montoir-de-Bretagne
Nantes Rousseau
Nort-sur-Erdre
Nozay
Petit-Mars
Pontchâteau
Rézé Libération
Sautron
Saint-Julien-de-Concelles
Saint-Nazaire
Thouaré
Treillières
Vallet
Vertou

45 / Loiret

Artenay
Bazoches-les-Gallerandes
Beaugency
Beaune-la-Rolande
Bellegarde
Briare
Château-Renard
Châteauneuf-sur-Loire
Châtillon-Coligny
Châtillon-sur-Loire
Chécy
Cléry-Saint-André
Courtenay
Fay-aux-Loges
Ferrières-en-Gâtinais
Fleury-les-Aubrais
Gien
Ingré
Jargeau
La-Chapelle-Saint-Mesmin
La-Ferté-Saint-Aubin
Lorris
Malesherbes
Meung-sur-Loire
Montargis Coquillet
Montargis Leclerc
Montargis Loing
Neuville-aux-Bois
Olivet
Orléans Bannier
Orléans Théâtre
Orléans République
Patay
Pithiviers
Puisseaux
Saint-Benoît-sur-Loire
Saint-Denis-en-Val
Saint-Jean-de-Braye
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Sully-sur-Loire
Traînou

49 / Maine-et-Loire

Angers
Avrillé
Beaupréau
Chemillé
Cholet
Longué-Jumelles
Saumur
Saint-Barthélémy-d'Anjou
Saint-Georges-sur-Loire

50 / Manche

Avranches
Saint-James

53 / Mayenne

Changé
Craon
Evron
Laval
Laval Atlantique
Mayenne
Pré-en-pail

54 / Meurthe-et-Moselle

Essey-lès-Nancy
Saint-Nicolas-de-Port

56 / Morbihan

Belz
Hennebont
Lorient
Ploërmel
Pontivy
Vannes

57 / Moselle

Ham-sous-Varsberg

58 / Nièvre

Nevers

59 / Nord

Villeneuve-d'Ascq

60 / Oise

Beauvais
Crépy-en-Valois
Formerie

61 / Orne

Alençon
Argentan
Flers
Sées

63 / Puy-de-Dôme

Aulnat
Clermont-Ferrand
Cournon-d'Auvergne
Issoire
Riom

68 / Haut-Rhin

Colmar

69 / Rhône

Chaponost
Cours-la-Ville
Meyzieu

70 / Haute-Saône

Vaivre et Montoille

71 / Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône

72 / Sarthe

Fresnay-sur-Sarthe
La Ferté-Bernard



73 / Savoie

Aix-les-Bains
Chambéry

74 / Haute-Savoie

Annecy
Cluses
Frangy

76 / Seine-Maritime

Aumale
Barentin
Cany-Barville
Dieppe
Elbeuf
Goderville
Le Grand-Quevilly
Le Mesnil-Esnard
Lillebonne
Neufchâtel-en-Bray

77 / Seine-et-Marne

Bray-sur-Seine
Brie-Comte-Robert
Chenoise
Coulommiers
Dammartin-en-Goële
La-Ferté-sous-Jouarre
Lizy-sur-Ourcq
Melun Gambetta
Nangis
Nemours
Pontault-Combault
Provins
Rozay-en-Brie
Saint-Fargeau-Ponthierry
Vaux-le-Pénil
Voulx

80 / Somme

Villiers-Bretonneux

81 / Tarn

Gaillac

82 / Tarn-et-Garonne

Caussade

85 / Vendée

Beauvoir-sur-Mer
Challans
Chantonnay
Fontenay-le-Comte
La Roche-sur-Yon
L'Île-d'Yeu
Montaigu

86 / Vienne

Chasseneuil-du-Poitou
Neuville-de-Poitou
Poitiers Sud

87 / Haute-Vienne

Châteauneuf-la-Forêt
Couzeix
Le Vigen
Limoges
Saint-Junien
Saint-Sulpice-les-Feuilles

88 / Vosges

Bruyères

89 / Yonne

Auxerre
Charny
Joigny
Migennes
Sens Alsace
Sens Victor Hugo

91 / Essonne

Angerville
Brétigny-sur-Orge
Étampes
Saint-Germain-lès-Corbeil

92 / Hauts-de-Seine

Bagneux

© Crédits photos

Adobe Stock
Photothèque
Thélem assurances

Création

Département marketing client et communication
Thélem assurances

Impression

CORBET,
imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®.

Imprimé en avril 2024

*(Charte pour la réduction de l'impact environnemental,
la traçabilité et le traitement des déchets)*

